L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1582 - VENDREDI 12 JUIN 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



DOSSIER

SPÉCIAL BÂTIMENTS



Des bâtiments toujours plus adaptables

Intégration dans le paysage, prise en compte des changements climatiques, optimisation de la performance des animaux d'élevage, confort de travail… Les bâtiments agricoles poussent toujours plus loin leur adaptabilité aux différents contextes professionnels, en proposant des solutions techniques très diversifiées. Nous vous présentons quelques exemples de ces solutions dans la première partie de ce dossier thématique. La seconde, à découvrir dans notre édition du 19 juin, portera plus particulièrement sur la montée en puissance du photovoltaïque dans les bâtiments.

Pages 23 à 31

Arvalis - Institut du végétal

Pages 15 à 21

SPÉCIAL Blé tendre

Côte d'Or

› Zones intermédiaires

Une vidéo pour se faire entendre



Nièvre

› Coopérative Axéréal

Une moisson 2020 porteuse de sens



Yonne

› La filière CRC fête ses vingt ans

Retour sur les origines







Sommaire

Côte d'Or

04 • Élevages allaitants : Merci, le mois de mai
05 • Chien de troupeau : Sécurité et efficacité
06 • Zones intermédiaires : Une vidéo pour se faire entendre

Nièvre

07 • Coopérative Axéréal : Une moisson 2020 porteuse de sens
08 • Élevage limousin : Une première dans le département
09 • Fenaison : « Je ne m'attends pas à une bonne année »

Yonne

10 • La filière CRC fête ses vingt ans : Retour sur les origines de la filière CRC
11 • Chambre d'agriculture : Tout savoir sur la réglementation agricole avec Proagri
12 • Yonne Tourisme : Le plan « Renaissance » pour relancer le tourisme icaunais

Région et ailleurs

13 • Tendances : Une population agricole en recul
14 • Technique : Sur le terrain... en visio

Filières

15-21 • Cultures Choisir & Anticiper ses variétés de blé tendre
22 • Élevage Télémédecine vétérinaire : Une alternative à l'examen clinique ?

Dossier

23-31 • Spécial bâtiments *première partie*

Infos Services

32 • Analyses et tendances
33-34 • Petites annonces
35-39 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Irrigation

Réutiliser les eaux urbaines

Un règlement européen va permettre aux agriculteurs de recycler les eaux usées urbaines.

Afin de permettre aux agriculteurs de l'Union européenne de disposer de davantage d'eau pour l'irrigation, le Parlement a adopté le 13 mai, le règlement sur la réutilisation de l'eau. Ainsi, les agriculteurs pourront recycler, à des fins agricoles, les eaux usées urbaines qui auront été traitées dans une station d'épuration. *« Nous pourrions potentiellement réutiliser 6,6 milliards de m3 d'eau d'ici 2025, contre 1,1 milliard chaque année actuellement. Cela nécessiterait un investissement de moins de 700 millions d'euros et nous permettrait de réutiliser plus de la moitié du volume d'eau actuel des stations de traitement des eaux usées théoriquement disponible pour l'irrigation, en épargnant plus de 5 % d'extraction directe des masses d'eau et des nappes phréatiques »*, a indiqué la députée européenne italienne en charge du dossier, Simona Bonafè.

Selon un rapport de la Commission, la rareté des ressources en eau devient un problème presque récurrent pour de nombreux États membres. Au moins 11 % de la population européenne et 17 % de son territoire ont été touchés par la pénurie d'eau et, pendant l'été, plus de la moitié de la population de la région méditerranéenne est affectée par le stress hydrique.

ACTUAGRI

Crise sanitaire

La MSA Bourgogne reste mobilisée

En cette période particulière, la MSA Bourgogne continue d'adapter son organisation pour répondre à vos besoins au quotidien.

• Sur notre site internet bourgogne.msa.fr grâce à « mon espace privé »
- Réalisez vos démarches en ligne, envoyez un document, votre demande sera prise en charge plus rapidement
- Echangez avec votre MSA depuis la messagerie sécurisée «Mes messages», une réponse vous sera apportée sous 48h
- Demandez un RDV téléphonique, depuis la rubrique « Contact & échanges », dans l'attente de la réouverture progressive de nos points d'accueil. Nos conseillers le fixeront dans les meilleurs délais.

• Par téléphone, La MSA Bourgogne a ouvert un numéro spécifique : 03 80 63 23 80
- Pour nous joindre de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 du lundi au vendredi
- Pour demander un rendez-vous téléphonique

Parce que la santé est notre priorité, la MSA Bourgogne a mis en place un dispositif d'accueil sur rendez-vous téléphonique afin de limiter la circulation du virus.
Les rendez-vous en face en face seront à nouveau proposés dans le respect des règles d'hygiène et de distanciation sociale. D'ici là, toutes les équipes restent mobilisées pour vous accompagner !
Pour toute information sur le coronavirus, **appelez le 0 800 130 000** (numéro national gratuit).

COMMUNIQUÉ

en bref

Banques Retour des horaires habituels pour les agences du Crédit Agricole

Les agences du Crédit Agricole de Champagne - Bourgogne ont retrouvé leurs horaires d'ouverture habituels depuis le 8 juin. Des règles sanitaires strictes sont néanmoins appliquées pour assurer la sécurité des clients et des collaborateurs :

Manifestation Annulation de Rétrofoin dans la Nièvre

Le Foyer rural et les amis de la machine agricole ancienne (Framaa) a informé que sa manifestation, Rétrofoin, prévue à l'origine le 14 juin sur le site du musée de la Machine agricole et de la ruralité à Saint-Loup des Bois, dans la Nièvre, est annulée. La prochaine aura lieu en 2021.

la météo présentée par Dijon Céréales

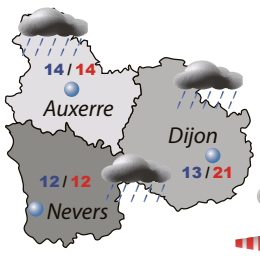
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 12 Juin



Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux en perspective. Les vents seront modérés.

T° mini : 13 à 15°C
T° maxi : 12 à 15°C
Vents : Ouest 20 km/h

Saint Guy
Soleil : 05h49 - 21h53
Lune : 02h15 - 12h38

Samedi 13 Juin

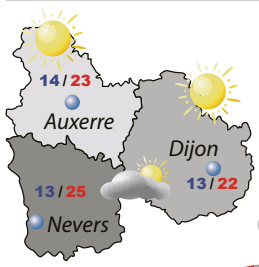


Perturbé
Le ciel restera menaçant et les précipitations persisteront tout au long de la journée.

T° mini : 10 à 12°C
T° maxi : 18 à 21°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Antoine
Soleil : 05h49 - 21h54
Lune : 02h36 - 13h44

Dimanche 14 Juin



Beau temps
Le soleil sera bien présent et localement accompagné de quelques nuages.

T° mini : 13 à 15°C
T° maxi : 22 à 24°C
Vents : Est 10 km/h

Saint Elisée
Soleil : 05h49 - 21h54
Lune : 02h54 - 14h48

Prévisions à 7 jours

Lundi 15 Juin au Mercredi 17 Juin
Des pluies localement orageuses sont attendues.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 9 à 11°C T° maxi : 21 à 23°C

Du Jeudi 18 Juin au Dimanche 21 Juin
Les précipitations persisteront et resteront accompagnées d'orages tout au long de cette période.
Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : 8 à 10°C T° maxi : 23 à 25°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Relance

« Résister aujourd'hui, reconstruire demain en mieux »

Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, était la seule représentante du secteur agricole à participer avec les partenaires sociaux, au rendez-vous organisé par le Président de la République autour de cinq ministres, le 4 juin, à l'Élysée.



« L'agriculture et l'alimentation doivent faire partie intégrante du Plan de relance national »

Après 3h30 d'échanges tripartites entre d'un côté les représentants des employeurs, de l'autre, ceux des salariés et enfin ceux du gouvernement, sous l'arbitrage d'Emmanuel Macron, la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, a salué la volonté d'écoute établie lors de cette rencontre, organisée le 4 juin à l'Élysée, en restant toutefois vigilante sur l'avenir. Les discussions se sont focalisées sur la reprise de l'activité en France, a-t-elle déclaré à l'issue de ces entretiens, en veillant à mettre en avant le travail réalisé par l'agriculture et l'agroalimentaire, pendant la crise sanitaire. Ces deux *« secteurs qui ont tenu bon (…) ont été un laboratoire d'expérimentation pour écrire les guides de bonnes pratiques qui permettent aujourd'hui de poursuivre l'activité »*, a ajouté Christiane Lambert. Et de citer notamment le taux d'activité qui reste élevé dans le secteur agricole et agroalimentaire. Mais certains secteurs sont en grand risque économique en raison de la fermeture des restaurants. *« Ils ont besoin de soutiens substantiels »*, a insisté la présidente de la FNSEA.

Travailler sur l'attractivité

Sur le sujet de la main-d'œuvre, Christiane Lambert a demandé le maintien de l'exonération de la taxe Travailleurs occasionnels demandeurs d'emploi (Tode), le fait d'inscrire dans le temps le protocole sanitaire de prévention afin d'améliorer les conditions de travail, et aussi de travailler sur l'attractivité des métiers de l'agriculture. Mais *« notre secteur économique reste encore trop dépendant des travailleurs saisonniers étrangers ainsi que des travailleurs détachés »*, pointant du doigt le risque pour la pérennité de certains dispositifs *« alors que des Français sont en chômage partiel »* voire total. La FNSEA propose non seulement d'approfondir la réflexion sur le sujet des saisonniers mais aussi sur la formation initiale et continue. *« Il faut aussi élargir les aides à l'embauche des apprentis »*, a-t-elle plaidé soulignant que, dans ce domaine, le secteur agricole a vu le nombre de ses apprentis augmenter de 2,5 % en 2019, soit 35 000 apprentis dont plus de la moitié (18 200) dédiés à la production agricole. La décision du gouvernement de donner 5 000 euros d'aide pour contractualiser avec un apprenti de moins de 18 ans et 8 000 euros pour un apprenti majeur *« va dans le bon sens »* et permet de couvrir en grande partie les frais engagés par les employeurs, la première année.

Souveraineté alimentaire

Par ailleurs, Christiane Lambert a demandé au gouvernement, représenté par le Premier ministre, Édouard Philippe, Bruno Le Maire (Économie), Muriel Pénicault (Travail), Didier Guillaume (Agriculture), et Gérald Darmanin (Action et comptes publics) et auxquels elle a remis en mains propres le Manifeste de la FNSEA pour une souveraineté alimentaire solidaire, de revenir sur ces critères d'accès pour l'allègement des cotisations patronales. *« Le seuil de 80 % de pertes est trop élevé et trop d'exploitations se verraient exclues du dispositif »*, a-t-elle expliqué. Saluant les récentes décisions prises au plan européen, Christiane Lambert a demandé, a minima, *« une harmonisation des règles sociales, fiscales et environnementales »* pour relever les défis de la transition climatique, énergétique et numérique. *« Pour réussir la souveraineté alimentaire, il faut d'abord sauver le maximum d'entreprises. Notre détermination est totale pour résister aujourd'hui et construire demain en mieux. L'agriculture et l'alimentation doivent faire partie intégrante du Plan de relance national »*, a-t-elle conclu. Dans une note publiée le 4 juin, les sénateurs de la cellule *« Agriculture et alimentation »* réclament *« un milliard d'euros, a minima, pour inclure l'agriculture et l'agroalimentaire dans le plan de relance »* Au travers de douze recommandations, ils dessinent les quatre piliers devant guider cette relance : accompagner la sortie de crise des agriculteurs et des industriels ; investir pour accélérer les transitions ; mobiliser la commande publique pour favoriser l'origine France et enfin faire de la Politique agricole commune (Pac) un instrument au service de la résilience du continent. *« Si la France ne le faisait pas, elle commettrait une erreur stratégique majeure »*, estime le sénateur Bernard Buis (LREM, Drôme).

ACTUAGRI

en bref

Sénat Un milliard d'euros minimum réclamés pour l'agriculture

La commission des Affaires économiques du Sénat (Coméco) invite l'exécutif à *« ne pas oublier l'agriculture dans le plan de relance en construction »*, d'après une note publiée le 4 juin par sa cellule de suivi agricole. *« Nos voisins et concurrents ont déjà ou sont en train de mettre en œuvre des plans de relance dédiés à leur secteur agricole. La France ne l'a pas encore envisagé »*, peut-on y lire. Cette absence de réponse *« accroîtrait le différentiel de compétitivité entre les États »* et risquerait de provoquer *« une dépendance plus forte aux importations »*, prévient un communiqué du 5 juin. Les parlementaires plaident pour un plan doté d'un milliard d'euros, *« a minima »*. Ce montant correspond, d'après la Coméco, aux pertes cumulées des filières agricoles les plus touchées par la crise sanitaire. Les élus proposent un mécanisme inspiré des Pays Bas : couvrir 50 % des pertes de production dès que celles-ci dépassent 30 % par rapport à l'année précédente. Plus largement, le plan proposé par les sénateurs comporte 12 mesures (exonérations et défiscalisations diverses, promotion des produits, etc.), regroupées en quatre axes : sortie de crise, investissement dans la transition, commande publique et réforme de la Pac.

Europe Une étude d'impact réclamé sur le Green deal

Les ministres de l'Agriculture de l'UE qui avaient, le 8 juin, un échange de vues en vidéoconférence, ont exprimé un certain nombre d'inquiétudes concernant l'impact que les stratégies *« de la ferme à la table »* et *« biodiversité »* proposées par la Commission européenne pourraient avoir sur la Pac. Ils ont unanimement demandé à Bruxelles de présenter une étude d'impact des deux stratégies sur le secteur agroalimentaire. Une de leurs principales craintes concerne la concurrence déloyale des importations de produits alimentaires venant de pays tiers qui n'appliqueraient pas les nouveaux standards environnementaux européens. *« N'importons pas l'agriculture dont nous ne voulons pas chez nous »*, a résumé le ministre français Didier Guillaume. Le commissaire européen à l'Agriculture Janusz Wojciechowski a promis que la Commission européenne continuerait *« de surveiller l'impact de ces stratégies sur la sécurité alimentaire et la compétitivité de nos agriculteurs »*. La commissaire européenne à la Sûreté alimentaire, Stella Kyriakides, a précisé que lorsque des objectifs réellement contraignants seront fixés (pour les pesticides, les engrais ou les antibiotiques), les propositions législatives seront accompagnées, comme il se doit, d'études d'impact.

Fourrage Nécessité d'organiser l'approvisionnement

Dans un courrier adressé le 3 juin à Élisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire, la FNSEA a demandé *« de pouvoir organiser l'approvisionnement de fourrage afin de nourrir les animaux à des coûts supportables »*. En effet, la sécheresse commence à toucher certaines régions et des opérations de solidarité sont déjà en cours. Par l'intermédiaire de sa présidente, Christiane Lambert, l'organisation syndicale souhaite *« réactiver le plus rapidement possible, aux côtés du ministère de l'Agriculture, la cellule de coordination »*, pilotée par la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer. À ce titre, elle demande à ce que *« l'accès aux bourses de fret, telle qu'elle a été accordée au cours de ces dernières années »*, soit facilité.





LE CRÉDIT MUTUEL SE MOBILISE POUR VOUS AIDER À GÉRER LA SITUATION FINANCIÈRE DE VOTRE EXPLOITATION AGRICOLE.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 €, 4 rue Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° Orias : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.

Élevages allaitants

Merci, le mois de mai

Un agriculteur du canton d'Arnay-le-Duc évoque sa récolte d'herbe. Celle-ci est en net recul par rapport à 2019, mais les résultats auraient été encore plus décevants sans le retour des pluies.

Pas facile, mais pas catastrophique non plus. Malgré des baisses de rendements allant parfois jusqu'à 40 % par rapport à l'an dernier, Arnaud Parfait relativise pour le moment ses premiers résultats en fourrages.

Le jeune éleveur de 35 ans livre ici son ressenti : *«La situation était très mal embarquée en avril avec la sécheresse qui n'en finissait pas. La pousse a finalement été rapide ces dernières semaines sur nos terrains sableux et le résultat final sera peut-être moins mauvais que ce que nous craignions, mon père et moi. Le ray-grass s'est plutôt bien défendu. Le méteil composé d'avoine, triticale et trèfle est en revanche plus décevant, comme les prairies. Les rendements restent bien en dessous des attentes mais la qualité est bien là, c'est au moins ça. Le maïs semé mi-mai a bénéficié de l'eau, certaines cultures en ont aussi profité. Le plus important, je pense, est devant nous : s'il faut nourrir les bêtes aux prés dès le 15 juin, tout ne sera pas facile en entrée d'hiver»*.

Un printemps pas si vilain

Arnaud Parfait reconnaît que, malgré les deux dernières sécheresses de 2018 et 2019, la récolte de foin avait été somme toute correcte : *«le sec était arrivé bien plus tard dans la saison et nous avions pu récolter assez normalement. Aujourd'hui, cela paraît beaucoup plus compliqué»*. Quarante de ses 110 ha d'herbe étaient encore à récolter la semaine dernière : *«j'ai pour l'instant privilégié le foin à l'enrubannage au vu de la météo ensoleillée. Durant les 10 jours avec intermittences de pluies qui vont suivre, il y aura sans doute des fenêtres de tir pour enrubanner les prairies naturelles»*.

L'éleveur souligne les bonnes conditions de travail du printemps : *«la mise à l'herbe s'est très bien passée, il faut le relever. Ensuite, les bovins ont mangé de l'herbe de qualité, les broutards ont eu une très bonne croissance, sans consommer d'aliments. Hormis ces nouvelles inquiétudes liées à une sécheresse, cette période printanière a finalement été très bonne sur plusieurs points»*.

Céréales à paille

Le Gaec Parfait cultive aussi 50 ha de grandes cultures, qui devraient donner des résultats assez hétérogènes : *«l'orge sera décevante, les rendements devraient connaître une baisse de 30 à 40 % comme les prairies. Elles ont été très impactées par la météo. Le salissement est aussi important à cause du manque de pieds et de la concurrence des ray-grass. Le triticale et le blé ont également perdu du potentiel, mais ils se sont quelque peu refaits, j'espère que la casse sera limitée. Je fais aussi de l'épeautre, celui-ci a pris un coup de gel en avril mais semble repartir de l'avant»*. Arnaud Parfait, qui cultive cette céréale pour la cinquième année consécutive, semble s'en satisfaire : *«plusieurs revues agricoles n'en disaient que du bien alors j'ai été tenté. L'incorporer dans les rations, avec le taux intéressant de cellulose qu'il comprend, me permet de mieux finir certaines vaches»*.

AG



Arnaud Parfait dresse le bilan de ses premiers hectares fauchés sur la commune de Viévy.

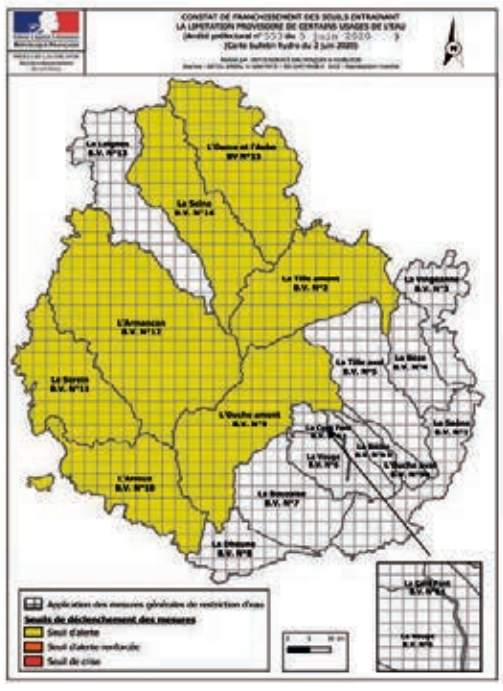
Une nouvelle production

Arnaud et Jean-François Parfait se sont lancés cet hiver dans un élevage de poulets de chair Label. Deux bâtiments abritent chacun 4 400 poulets, de vastes parcours en plein air sont à leur disposition : *«C'est une toute nouvelle production pour nous, le deuxième lot de poulets est arrivé il y a seulement quelques jours. L'ensemble des travaux et démarches administratives aura pris trois ans»*. Le Gaec envisage une diminution de son cheptel allaitant avec le départ en retraite de Jean-François l'an prochain. *«Passer seul sur la ferme demande forcément une adaptation»*, commente le jeune éleveur, *«l'exploitation compte aujourd'hui 200 vaches limousines et charolaises, l'idée est de vendre 70 à 80 bêtes et de ne garder que la race limousine, arrivée sur l'exploitation dès mon installation. Ces deux poulaillers font partie du projet que je mûris depuis plusieurs années. Le hors-sol nous permet aussi d'être moins vulnérables face aux aléas climatiques, c'est un autre avantage»*.

Arnaud Parfait a, un temps, pensé à s'orienter vers l'engraissement de bovins, un élevage de poules pondeuses et même un atelier de porcins : *«cette production de chair Label me paraissait finalement la plus intéressante, d'autant que l'investissement reste relativement modeste. Subventions déduites, ces deux bâtiments vont revenir à 110 000 euros, avec un amortissement sur 15 ans et des échéances plutôt correctes. En ce qui concerne les revenus, 20 000 euros hors MSA peuvent être espérés chaque année pour ces deux bâtiments. Chaque poulailler reçoit 3,5 lots de poulets chaque année, j'y vois une certaine sécurité si un problème survient dans un lot. La charge de travail reste très correcte elle aussi avec seulement une heure le matin et une autre le soir en phase de démarrage. C'est encore moins par la suite, ce travail s'accorde plutôt bien avec l'atelier des bovins»*.



Sécheresse en Côte d'Or: Après un printemps sec et chaud, les premières mesures de restriction sur l'usage de l'eau sont prises à compter du lundi 08 juin



Sécheresse

Des premières restrictions

Le premier seuil de surveillance des rivières, le seuil d'alerte, est déjà dépassé pour sept des 18 territoires de Côte-d'Or, en jaune sur la carte. Dans un tel contexte, le préfet vient de signer un premier arrêté de constat de franchissement de seuil applicable depuis lundi 8 juin.

Des mesures de restriction d'usage sont mises en place pour ces sept territoires, les activités agricoles sont notamment concernées. L'irrigation y est par exemple interdite de 12 heures à 17 heures et du samedi 12 heures au dimanche 17 heures. D'autres mesures concernant le débit de pompage et le prélèvement direct en rivière entrent également en vigueur. En outre, l'ensemble du département est concerné par certaines restrictions, comme l'interdiction d'arroser les pelouses.

Le préfet rappelle que le manque d'eau est de plus en plus perceptible sur le territoire, année après année.

C'est pourquoi l'ensemble des usagers, qu'ils soient particuliers, industriels, agriculteurs, collectivités, sont invités à faire preuve de sobriété dans leurs consommations et à rechercher des pratiques adaptées à ce nouveau contexte.

Renseignements : www.cote-dor.gouv.fr



Chien de troupeau

Sécurité et efficacité

La MSA, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et l'Auctym organisent une formation à destination des éleveurs de bovins qui travaillent avec un chien de troupeau.



Certains exercices de la dernière session avaient impliqué des ovins.

«*Comprendre son troupeau pour travailler en sécurité avec son chien*» se déroulera les 14 et 28 septembre, ainsi que le 12 octobre. Cette formation est proposée par la MSA et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, en partenariat avec l'Auctym (Association des utilisateurs de chiens de troupeau Yonne-Morvan). La première édition, organisée l'an passé, avait séduit neuf stagiaires, dont Gilles Morel. Cet éleveur résidant à Thoisy-le-Désert livre ici son ressenti : «*cette formation permet de mieux appréhender le comportement de son troupeau, elle s'adresse aux éleveurs qui ont déjà l'habitude de travailler avec un chien, si possible aguerri. Nous apprenons beaucoup de petites choses qui, mises bout à bout, ne peuvent être que bénéfiques dans notre quotidien. L'idée est de progresser dans notre approche avec les animaux, des notions de comportement animal nous sont notamment enseignées par un formateur de l'Institut de l'élevage*». Cette formation est gratuite pour les ayants droit Vivéa. Les perceptions sensorielles et le comportement social des bovins sont au programme de la première journée. Le second rendez-vous s'intéresse aux relations homme - bovin et homme - bovin - chien, avec un rappel des conditions pour établir une bonne hiérarchie entre les différents individus.

L'ultime journée se dédie à l'utilisation du chien, plusieurs chantiers de travail sont organisés dans le but de travailler en sécurité et avec efficacité. Renseignements et inscriptions auprès d'Aurore Gérard, conseillère à la Chambre d'agriculture (06 87 85 06 99 aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr)

AG

Productions végétales

L'opportunité des dérobées



Le sarrasin fait partie des possibilités.

Les conditions météorologiques hivernales ont conduit à une grande précocité des cultures, accentuée par la sécheresse de mars et avril. La moisson s'annonce donc précoce. La Chambre d'agriculture fait remarquer que, dans un tel contexte, s'ouvre l'opportunité d'implanter des dérobées.

Ces cultures intermédiaires entre deux productions principales annuelles permettent de récolter aussi bien des fourrages que des grains. «*Avec les conditions de l'année, il va être possible de semer les dérobées plus tôt que d'ordinaire, cela va augmenter les chances d'avoir de bons résultats et de récolter dans de bonnes conditions*», souligne Vincent Maurice, conseiller grandes cultures. Les associations graminées - légumineuses, type avoine - pois, ont particulièrement la cote dans les choix des agriculteurs. «*De plus en plus d'exploitants se lancent également dans du sarrasin et aussi du sorgho*», fait remarquer Vincent Maurice. Une publication a été envoyée à tous les groupes de développement agricole du département, afin d'expliquer les différentes caractéristiques techniques des dérobées. «*Ce document s'intitule le Thèm'Avert dérobées. Beaucoup d'informations y sont mentionnées, notamment le type d'espèces à choisir et les différentes conduites à suivre*», ajoute le conseiller. Celui-ci tient à rappeler les risques encourus par les dérobées : «*il est fortement déconseillé d'engager trop de frais dans leur conduite, car leur réussite est fortement dépendante des conditions estivales. Les résultats sont, de ce fait, assez aléatoires. Il y a beaucoup d'incertitudes dans ce type de cultures, pour lesquelles il ne faut voir en réalité que du bonus*».

AG

Enseignement agricole

Bien rentrés

Les jeunes de la MFR Auxois sud-Morvan ont repris le chemin de l'école le 2 juin.

C'est une rentrée bien particulière à laquelle les stagiaires et apprentis de la maison familiale rurale Auxois sud-Morvan ont participé la semaine dernière. Gestion de la crise sanitaire oblige, les cours et la vie dans l'établissement se sont adaptés en circonstance avec la mise en place de nombreuses mesures de protection contre le coronavirus. «*Masques, gel hydroalcoolique, distanciation sociale et respect des gestes barrière… Oui, ça fait bizarre de revenir avec un tel dispositif, mais on ne peut pas y échapper*», observe Clément Bouteilley, stagiaire en classe de terminale bac pro agroéquipement. Ce jeune homme de 18 ans, fils d'agriculteurs à Merceuil près de Beaune, n'était pas certain non plus de revenir sur place avant la fin de l'année scolaire : «*il est vrai que cette période de confinement a été assez floue pour pas mal de monde. Pour ma part, je ne serai pas présent ici très longtemps, car mon année sera terminée dans quelques jours. Les épreuves terminales du bac sont particulières elles aussi : l'obtention du diplôme dépend d'une note de contrôle continu, reflet de notre moyenne des deux années de formation*».

On y croit

Le jeune Côte-d'orien faisait preuve d'un enthousiasme certain à son retour à Pouilly-en-Auxois : «*nous sommes revenus ici depuis le 2 juin pour faire le bilan de fin de notre formation et se projeter vers l'avenir. Nous attendons la note attribuée à notre rapport de stage. Je le sens plutôt bien car mon stage s'est très bien passé, je connaissais déjà l'exploitation qui m'a accueilli, c'est presque une ferme voisine à celle de mes parents. En ce qui concerne le contrôle continu, j'ai, pour l'instant la note de 11,5 sur 20* ».

Clément Bouteilley envisage d'intégrer le BTSA ACSE de la MFR l'an prochain : «*j'espère que cela pourra se faire, ce serait une suite logique pour moi. En attendant, cet été, j'ai décroché un contrat saisonnier dans une entreprise de travaux agricoles dans la Marne. C'est le domaine dans lequel je souhaite travailler plus tard*».

AG



Clément Bouteilley, 18 ans, finalise son parcours Bac Pro agroéquipement à Pouilly-en-Auxois.

Une grande préparation

La MFR Auxois sud-Morvan vient donc de reprendre ses activités en accueillant ses neuf classes, de la quatrième au BTS. Nadine Jeannin, directrice, évoque cette rentrée : «*Notre fonctionnement habituel a été fortement modifié. Tout a été mis en place pour respecter les préconisations du gouvernement. Les jeunes se sont parfaitement adaptés à ces nouvelles contraintes, c'est une satisfaction. Nous nous étions fixé l'objectif de revoir tous les jeunes au moins une fois avant l'été. Le calendrier d'alternance a été logiquement modifié, lui aussi, pour s'adapter*».

Zones intermédiaires

Une vidéo pour se faire entendre

La commission productions végétales de la FDSEA a réalisé un petit film mettant en évidence les nombreux handicaps des zones intermédiaires.



Orges de Baigneux-les-Juifs et orges d'Is-sur-Tille. Les *«images parlent d'elles-mêmes»*, souligne la FDSEA.



Clément Babouillard, agriculteur à Ampilly-les-Bordes, a été le premier à s'exprimer. La vidéo réalisée par Camille Mancosu (Dijon Céréales) sera prochainement diffusée sur la page Facebook de Terres de Bourgogne.

Sa diffusion est imminente, notamment sur les réseaux sociaux. Mais bien avant cela, les membres de la commission productions végétales de la FDSEA auront à cœur de l'envoyer au national, notamment au ministère de l'Agriculture. *«Nous avons réalisé cette vidéo sur une partie du territoire de la Côte-d'Or, celle-ci met un coup de projecteur sur la difficile situation des zones intermédiaires, notamment dans les exploitations céréalières»*, présente Jacques de Loisy.

Le président de la commission productions végétales de la FDSEA rappelle que la prochaine Pac est actuellement «discutée» : *«nous voulons que les problématiques des zones intermédiaires soient enfin prises en compte. Nous avons des conditions pédoclimatiques particulièrement difficiles, alors que nous connaissons une cinquième année de sécheresse consécutive. Dans le même temps, nous avons les aides les plus faibles de France et d'Europe avec un premier pilier inférieur à 200 euros/ha. Pour le second pilier, nous n'avons que très peu d'accès… Ces différentiels de compétitivité sont insupportables, nos exploitations sont en grande difficulté. Avec un format vidéo, nous souhaitons diffuser nos messages plus largement»*.

Dans un communiqué, la FDSEA rappelle que l'agriculture *«reste un des piliers de l'économie et de l'emploi dans nos zones rurales. La sauvegarde de notre secteur est donc une nécessité pour le territoire. Les aléas climatiques, les politiques publiques sans vision économique, les discours non suivis d'effets sur la souveraineté alimentaire s'enchaînent et se répètent sans arrêt. Nous avons pourtant fait de nombreuses propositions ces dernières années pour sortir de cette situation difficile, afin d'inscrire notre agriculture dans les objectifs du développement durable, autant sur les aspects environnementaux que sociaux et économiques. Mais nous avons bien du mal à être entendus. C'est pourquoi nous allons essayer un format vidéo, par le biais duquel nous espérons que l'état de nos cultures parlera de lui-même»*.

AG

Fermes pédagogiques

Un printemps sans enfant

Le réseau de l'École en herbe est fortement impacté par les conséquences de la crise sanitaire.

Le réseau des fermes pédagogiques de Côte-d'Or se retrouve dans l'incapacité d'accueillir la moindre classe en cette fin de printemps. *«Il y a eu le confinement, puis les différentes directives et recommandations de l'Éducation nationale qui nous empêchent toute activité. D'ordinaire, les mois de mai et juin représentent plus de 90 % de notre travail»*, rappelle Lys Mony, agricultrice à Francheville et présidente de l'École en herbe qui regroupe une dizaine d'exploitations adhérentes. La crise du coronavirus a déprogrammé l'intégralité des visites : *«tout était calé depuis cet hiver. Nous nous attendions, comme l'an passé, à recevoir environ 150 classes et plus de 3 000 enfants»*.

«Vers zéro visite»

Lys Mony craint qu'aucune visite ne soit enregistrée au sein du réseau cette année : *«nous prenons malheureusement cette direction, nous nous dirigions vers zéro visite en 2020… Accueillir plusieurs classes à partir de septembre pourrait être possible mais paraît tout de même compliqué au vu de l'organisation nécessaire et de la disponibilité des écoles à cette période. Plusieurs établissements avec qui nous échangeons régulièrement nous ont déjà donné rendez-vous pour mai et juin 2021»*. Cet événement est forcément un *«gros coup dur»* pour l'École en Herbe : *«nous n'aurons pas le plaisir de recevoir des enfants ni de partager avec eux la vie de notre ferme. Sur le plan économique, c'est également une perte, sachant que les adhérents investissent du temps et de l'argent pour accueillir ce jeune public. Pour ma part, j'avais quarante journées programmées à 210 euros… Il s'agissait pratiquement de mon salaire de l'année. Le fonds de solidarité gouvernemental de 1 500 euros n'est pas possible pour moi, et sans doute dans bien d'autres cas, car nos fermes pédagogiques font partie intégrante de l'exploitation agricole. Le calcul de ce fonds se base sur le chiffre d'affaires de l'exploitation, cela ne marche pas pour nous»*.

Rendez-vous à l'assemblée

Les adhérents de l'École en herbe se réuniront courant septembre pour tenir leur assemblée générale annuelle. *«La date exacte et le lieu restent à définir»*, précise Lys Mony, *«le rapport d'activité sera forcément très rapide, mais nous aurons à cœur de nous revoir pour échanger tous ensemble, maintenir les liens qui nous unissent et préparer la prochaine campagne pour repartir pleinement de l'avant»*.

AG



Gros coup de frein pour les dix exploitations agricoles qui reçoivent tous les ans de nombreux scolaires.

Coopérative Axéréal

Une moisson 2020 porteuse de sens

La coopérative Axéréal a mis en place pour la moisson 2020 un plan de continuité des activités de collecte pour un service sans failles aux adhérents, et prévoit une progression significative de sa collecte sous démarche CultivUp.



La moisson s'annonce correcte malgré des attaques de pucerons qui vont probablement altérer le rendement final.

Dans les prochaines semaines, les 12 700 agriculteurs de la coopérative Axéréal récolteront 630 000 hectares de cultures, et seront accueillis sur l'ensemble des points de collecte du groupe. Une moisson qui prend cette année un sens particulier, dans un contexte où le secteur alimentaire est plus que jamais stratégique. *« Nourrir les Français et contribuer à alimenter le reste du monde est une mission dont l'actualité récente nous a rappelé le caractère essentiel. Notre région, souvent qualifiée de grenier à grains de la France, joue un rôle prépondérant dans ce qui relève d'un enjeu géostratégique majeur pour notre nation. L'année de travail que les agriculteurs vont désormais mettre à l'abri dans nos silos doit être pour tous une réelle fierté »*, explique Jean-François Loiseau, président d'Axéréal. Cette année sera également marquée par la montée en puissance des filières, au sein d'Axéréal : *« pour cette récolte, nous estimons à plus de 3 000 le nombre d'agriculteurs qui récolteront sous label CultivUp*, pour alimenter les filières durables. Ces céréales alimenteront par exemple nos clients historiques comme Axiane, Ebly, Panzani, Harrys, Saipol, Lesieur, Boortmalt… Cette progression significative conforte notre ambition d'atteindre le million de tonnes de grains en filières tracées à horizon 2022 »*.

Accueil sécurisé, et fluidité sur les sites.

Si l'accueil et l'organisation des sites restent guidés par la réactivité et l'efficacité, les gestes barrières et mesures de distanciations physiques seront cette année une priorité sur les silos. *« Nous avons revu de nombreux points dans l'accueil et l'organisation des sites, pour s'adapter au contexte. Le port du masque par exemple, tout comme le fait de rester dans le véhicule dans la file d'attente ou le dépôt du bon de livraison dans une bannette, seront des mesures systématiquement appliquées sur l'ensemble des silos. Nos 650 saisonniers ont quant à eux été recrutés et formés à distance et ont été sensibilisés à l'importance primordiale des gestes barrières. Du côté des équipes Axéréal, un plan de mise à disposition de salariés du groupe est prêt à être déployé, dans le cas où les équipes terrain viendraient à solliciter un renfort pour assurer la continuité »* détaille Jérôme Bos, directeur des activités agricoles. Côté logistique, Axéréal poursuivra cette année le déploiement de son système *« Optimax »*, pour une optimisation de la Supply Chain, au profit de la rationalisation des coûts et de la performance de l'activité.

Cette moisson conclut une année riche en échanges et en proximité entre la coopérative et les adhérents : accompagnement des agriculteurs pour une meilleure rentabilité de leurs productions, développement des filières, intégration de valeur ajoutée par le renforcement des activités de transformation. Axéréal mise au quotidien sur une gouvernance territoriale participative et agile. La proximité reste le cœur de la stratégie de la coopérative, elle guidera de fait ces prochaines semaines essentielles pour les producteurs.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ AXÉRÉAL

Une moisson particulière

Patrick Tétard, président de la région Nièvre pour la coopérative Axéréal donne ses premières prévisions pour le début de moisson.

« Dès la semaine prochaine, nous devrions avoir les premiers chantiers d'orges qui vont pouvoir démarrer. Les secteurs comme Donzy devraient être les premiers à moissonner en fonction bien sûr de la météo. On peut d'ores et déjà s'attendre à des impacts de rendements sur les blés, sur le tournesol et plus particulièrement sur le pois d'hiver en raison de la présence importante de pucerons. L'hiver doux ne nous a pas aidés et a sans doute favorisé la croissance de ces insectes. À mon niveau, c'est bien la première fois que j'en vois sur des jeunes tournesols. Ces attaques sont bien la preuve que la suppression des néonicotinoïdes n'est pas une solution. Il faut absolument nous trouver des solutions alternatives sans quoi ces attaques risquent de revenir l'année prochaine » **estime le président nivernais. Pour lui cette campagne 2020 est l'occasion de rappeler le travail essentiel mis en place entre l'agriculteur et la coopérative.**

« Nous avons été reconnus par le Président de la République comme étant une profession essentielle au pays durant ce confinement. Si les consommateurs ont été nourris correctement c'est grâce au travail de logistique de la coopérative qui est la continuité de la ferme. Cette mécanique bien huilée n'est, à mon sens, pas assez mise en avant car il faut en quelques jours mettre à l'abri le fruit d'un an de travail. Ce travail fait notre fierté mais il ne faut pas se manquer. Je terminerais en rappelant ces quelques chiffres : 1 ha de blé permet de réaliser 25 000 baguettes par an et 1 ha d'orge, 140 000 verres de bière. Ces données peuvent donner à réfléchir sur le rôle essentiel d'une coopérative comme Axéréal pour les consommateurs même si pour le moment le covid a modifié le comportement de consommation » **conclu Patrick Tétard.**

THÉOPHILE MERCIER

Approvisionnement en paille 2020

Il est temps d'agir…

Alors que la moisson 2020 approche, les éleveurs doivent absolument prendre les devants pour réserver les volumes de paille dont ils ont besoin.

Les deux années de sécheresse successives ont laissé des traces et le niveau des stocks de foin et de paille a très vite été au plus bas dans les fermes d'élevage cet hiver. La moisson qui approche doit être l'occasion pour les éleveurs de reconstituer leurs stocks mais également de se prémunir contre la survenance d'un nouvel aléa climatique. En ce sens, la FDSEA incite les éleveurs qui ne l'ont pas encore fait, à organiser au plus vite leur approvisionnement.

Rendements en paille

À la veille de la nouvelle campagne céréalière, les représentants du Bureau Commun des Pailles et Fourrages (BCPF) se sont réunis le 4 juin pour faire un bilan « paille » de la dernière campagne et tracer les perspectives pour celle à venir. Le niveau des surfaces emblavées en céréales à paille pour la récolte 2020 au niveau national est en baisse selon les dernières estimations de l'Agreste. Par ailleurs, les conditions climatiques difficiles de ce printemps du fait d'une période de sécheresse entraînent une baisse de la biomasse, les rendements en paille seront donc impactés cette année.

Dans un mois il sera trop tard !

Quoi qu'il en soit, il est désormais urgent que chacun se soucie au plus vite de couvrir les besoins qui seront les siens pour l'hiver prochain. Au 14 juillet, il sera trop tard !

Outre les initiatives individuelles qui constituent la meilleure garantie de se prémunir de problèmes quantitatifs et de prix, la FDSEA recense actuellement les disponibilités de paille au sein de son réseau et invite les agriculteurs ayant de la disponibilité en paille à se faire connaître.

La FDSEA tiendra à disposition des personnes la sollicitant les coordonnées de céréaliers vendeurs de paille.

FDSEA 58



En bref

FDSEA Une page se tourne

Après 6 ans à la tête de la FDSEA, Stéphane Aurrouseau a cédé sa place à Emmanuel Bernard. Ce dernier a été élu jeudi dernier à l'issue d'un vote électronique du conseil d'administration. Initialement prévue en Avril cette passation de responsabilité a donc eu lieu à la suite de la démission de Stéphane Aurousseau. Nous reviendrons dans les prochaines éditions sur son bilan mais aussi sur les ambitions et la vision du nouveau président.



CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Élevage limousin

Une première dans le département

François Breugnot est éleveur sélectionneur de limousines. Il est le premier éleveur du département à qualifier un veau à la station d'évaluation de Lanaud, outil de sélection du Herd-Book Limousin. L'occasion de s'intéresser aux performances de ce futur taureau.



Pelican est le premier veau limousin du département à entrer à la station nationale de qualification de Lanaud.

Nous vous l'avions présenté en septembre 2019 pour son travail autour de la génomique. Cette fois c'est en ambassadeur de la station d'évaluation de Lanaud pour la race Limousine que François Breugnot nous reçoit sur son exploitation.

Pour la première fois, un animal du département entre dans cette station emblématique de la race Limousine : « Pelican » un veau né le 27 février 2019 et rentré en station en janvier dernier. Ce résultat est le fruit d'un travail minutieux de sélection génétique entrepris avec le Herd-Book Limousin depuis une vingtaine d'années. *« L'objectif de la station est de sélectionner les meilleurs animaux de la race et de les sortir de leur effet milieux (environnement, type de sol, ration…) pour pouvoir comparer des performances en conditions identiques »* explique l'éleveur, ravi des performances de son veau.

« En station, il a eu de bonnes notations, à commencer par sa génomie qui est obtenue à partir de l'analyse de ses poils d'où l'on extrait l'ADN. Ses points forts génomiques sont 9 en facilité de naissances, 8 en développement musculaire, 7 en finesse d'os et 6 en lait (sur une moyenne 4). De par sa finesse d'os qui va de pair avec la facilité de naissance, ce veau est intéressant pour mettre sur des génisses. Avec une bonne croissance en station (1 369 g pour une ration calculée pour 1 200 g), Pelican a gardé de bonnes aptitudes fonctionnelles (aplombs) puisqu'il sort à 116 % de sa série. Il est important de vite revenir à de la vraie Limousine caractérisée par sa rusticité, sa capacité à sevrer un veau par an avec un minimum de frais d'élevage, sa qualité de viande et son aptitude au vêlage, plutôt que de chercher à toujours augmenter les carcasses aux dépens des qualités maternelles. C'est ce type de taureau que j'ai toujours recherché sur mon exploitation » explique François Breugnot.

« C'est une fierté »

Données à la main, François Breugnot poursuit la présentation des performances de *« Pelican »* avec des index de station supérieurs à la moyenne dans quasiment tous les domaines, en particulier les postes développement musculaire, squelettique, ouverture pelvienne, aptitudes fonctionnelles et qualité de race. Ces résultats entraînent une note globale de performance en station de 106. *« C'est un taureau qui a une croissance très régulière ce qui le rend très bon sur ses pattes, de plus, il est très bien racé. Il a par exemple eu la note de 116 en qualité de race soit 15 points de plus par rapport à la moyenne. Ces résultats sont confirmés par une lignée très travaillée dans mon troupeau puisque j'ai déjà fait produire deux taureaux issus du côté maternel de Pelican sur mon exploitation. Par ailleurs, je suis fier de voir le fruit de mon travail ainsi récompensé. Obtenir de tel résultat en station est une des solutions pour se faire connaître lorsque l'on travaille une race hors de son berceau, tout en motivant mes collègues du secteur. L'objectif est de se rassembler ensuite entre éleveurs limousins du secteur pour acheter des reproducteurs en commun, c'est ensemble que l'on fera avancer la race sur notre département »* conclut François Breugnot.

THÉOPHILE MERCIER

Un outil au service des sélectionneurs limousins

La station nationale de qualification de Lanaud accueille chaque année les 700 jeunes mâles les plus prometteurs au regard de leurs performances (poids, morphologie, qualité de race) et de celles de leurs parents. Les animaux mis en pension par les éleveurs sont recrutés parmi les mâles de l'année par les inspecteurs du Herd-Book Limousin dans plus de 1 600 élevages adhérents. La période d'évaluation dure six mois : les animaux entrent au sevrage à huit mois et sortent à quatorze mois prêts à saillir. Durant cette période, ils sont entretenus dans des conditions rigoureuses identiques, ce qui permet de les comparer et de déceler les meilleurs potentiels. À l'issue de cette période de contrôles, les animaux sont vendus en quatre séries de deux ventes correspondant à leur période d'entrée et à leur qualification. Les conditions d'élevage ayant une part importante dans l'expression du potentiel génétique de l'animal au travers les *« effets milieux »*, il est très difficile de comparer des animaux nés dans des élevages différents. En mettant les futurs géniteurs mâles dans la base de sélection en évaluation à la station de Lanaud, les effets milieux sont réduits au maximum. La station permet ainsi une sélection objective des jeunes taureaux susceptibles de faire progresser le niveau génétique des élevages acheteurs et, par conséquent, de la base de sélection. Enfin, au cours des quatre mois de contrôle qui vont suivre, les animaux vont être alimentés avec une ration à base de foin, d'orge, de blé et de luzerne déshydratée. La composition est déterminée afin de viser un objectif de croissance de 1 200 grammes par jour. Des pesées sont effectuées tous les vingt-huit jours.
www.limousine.org

Action caritative

De l'enrubannage pour la bonne cause

Lancée au printemps 2016 par la société Trioplast, les balles d'enrubannage de couleurs sont utilisées par certains agriculteurs du département qui contribuent ainsi au financement de la fondation ARC. Rencontre sur le bord de la route avec Laurent Buteau, éleveur à Château-Chinon Campagne qui utilise pour la première fois ces balles de couleurs.

Qui a dit que les agriculteurs n'étaient pas généreux ? En tous les cas Laurent Buteau, éleveur de charolaise à Château-Chinon Campagne le prouve en utilisant pour la première fois ces balles d'enrubannage un peu spéciales : *« J'ai voulu me lancer par convictions personnelles et par intérêt pour les actions caritatives. Je suis engagé au Téléthon entre autres. J'ai trouvé cette initiative des balles intéressantes et je suis ravi de pouvoir réaliser une bonne action tout en travaillant. Cela montre aussi que les agriculteurs ne sont pas déconnectés des réalités »* estime-t-il.

Cette idée des balles d'enrubannage de couleurs vient du fabricant de plastique agricole Trioplast qui a lancé l'opération en partenariat avec la fondation Arc en 2014. L'objectif de départ était de sensibiliser contre le cancer du sein. Aujourd'hui, l'action s'entend à la recherche contre le cancer des enfants symbolisé par le jaune, et la recherche contre le cancer de la prostate avec des balles bleues. Pour chaque rouleau de film vendu, le fabricant et le revendeur reverse chacun 1 € à la fondation, soit 2 €/film pour la bonne cause. De plus, le distributeur peut choisir de prendre cette participation à sa charge ou alors de la répercuter sur le prix de vente. Ainsi, les films colorés ne seront pas forcément plus chers que les classiques. Ces balles de couleurs peuvent aussi être un outil pratique pour différencier les différentes coupes d'herbes.

THÉOPHILE MERCIER





Laurent Buteau utilise les bottes de couleurs pour réaliser une bonne action tout en travaillant.



De gauche à droite : Marine Buteau, Laurent Buteau et Julie Gauthier (membre de la famille) devant la récolte d'ensilage.

Fenaison

« Je ne m'attends pas à une bonne année »

Les chantiers de foin se sont poursuivis la semaine dernière dans le département. Ce fut le cas notamment pour Patrick Jean, installé au Gaec de Poussignol sur la commune de Blismes.

Les chantiers de foins se sont poursuivis la semaine dernière avant l'arrivée du mauvais temps. Ce fut le cas notamment pour Patrick Jean installée au Gaec de Poussignol. Au moment où nous bouclons ce reportage, l'éleveur commençait à peine ses chantiers de foins.

« Habituellement chaque année, je fais entre 800 et 900 bottes. Mais depuis deux ans, on est plus près de 700 bottes. Du point de vue rendement je réalise en moyenne 14 bottes par hectare en 160, ce qui correspond à 400 kg en foins et 700 kg en enrubannage. Je ne m'attends pas à une grosse année car les prairies sont sèches depuis un bon moment. Et ce n'est pas les 80 millimètres de pluies qui ont pu sauver le rendement » se désole-t-il. Pour son premier chantier de la campagne Patrick Jean a débuté par une parcelle qui n'a pas été pâturée depuis l'été dernier. *« Je n'avais pas pu récolter de fourrage car cette parcelle était complètement grillée. Je n'avais même pas eu de repousse à l'automne. Du coup, j'ai apporté de l'engrais et du fumier au début du printemps. À première vue, les andains ont l'air épais, mais ne vous y trompez pas, ce n'est pas ce qui va refléter la saison. Je vais voir au mois d'octobre après analyse du fourrage si ma stratégie a été la bonne »* prévient-il. Dans l'idéal selon sa conduite, l'éleveur a besoin de 120 tonnes de paille et 900 bottes pour être autonome en termes de fourrage.

Théophile Mercier



Patrick Jean ne s'attend pas à de gros rendements en raison de l'arrivée précoce de la chaleur.



Chantier de foin dans une parcelle qui n'a pas été pâturée depuis l'année dernière. Les andains sont épais mais ne reflètent pas le potentiel de rendement de l'année

Enseignement

C'est la reprise au Legta de Challuy

Depuis le 8 juin, les élèves du Legta de Challuy ont repris le chemin des cours. Une reprise qui a demandé des aménagements.



Du gel hydroalcoolique et des masques sont à disposition des élèves, du personnel et des visiteurs. Du gel fabriqué sur place dans le laboratoire du lycée

« C'est une crise qui va sans doute nous apporter des enseignements sur le plan de notre organisation ». Jean-Marc Guiberteau, le proviseur du Legta de Challuy n'imaginait pas il y a quelques mois que son établissement puisse s'arrêter du jour au lendemain. Néanmoins, le télétravail pour le personnel administratif et la continuité pédagogique pour les élèves se sont mis en place très rapidement ce qui a permis à l'établissement d'assurer une continuité de service. *« Globalement, ce dispositif de travail à distance a bien été respecté et par tous, pourtant cela est loin d'être évident. Je vois dans ce confinement deux parties : la première qui va de début mars jusqu'aux vacances de Pâques où le taux d'élèves décrocheurs a été relativement faible et l'autre jusqu'à cette reprise aujourd'hui où nous avons eu du mal à raccrocher les jeunes. Il faut dire que pour ceux qui ont des parents agriculteurs le travail dans les champs a été important et l'école n'a sans doute pas été leur priorité »* explique le proviseur. Cette pratique du télétravail et la maîtrise de l'enseignement pédagogique à distance vont sans doute être conservées dans le futur, notamment dès la rentrée de septembre. L'établissement n'étant pas en capacité pour le moment d'accueillir la totalité des élèves et du personnel avec le respect des gestes barrières. *« Au-delà de cette crise, j'envisage de conserver ses outils de travail à distance pour permettre à un jeune qui serait immobilisé à son domicile de pouvoir suivre un cours en direct. Jusqu'à présent lorsqu'un élève était absent, les professeurs faisaient en sorte de fournir les photocopies des cours par courrier, ces outils doivent nous permettent d'évoluer »* estime Jean-Marc Guiberteau.Pour assurer cette reprise, l'établissement a établi un guide pratique à destination des élèves et du personnel afin de présenter les gestes à adopter durant cette période. *« Comme nous sommes en fin d'année, nous avons fait le choix d'accueillir des classes qui ne sont pas en stage et qui n'ont pas d'examen, ce qui fait trois classes sur treize. Enfin, la particularité de cette reprise, c'est la nomination obligatoire d'un référent déconfinement en la personne de Philippe Guillien, le président du conseil d'administration. Ce regard extérieur est le bienvenu afin que nos nouvelles pratiques restent du bon sens »* conclu Jean-Marc Guiberteau.

TM

Aides Stockage et traitement des eaux pluviales pour l'abreuvement du bétail

Dans le contexte du changement climatique et après deux épisodes consécutifs de sécheresse, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et le Conseil départemental de la Nièvre soutiennent les investissements pour le stockage et le traitement des eaux pluviales pour l'abreuvement des animaux de l'exploitation.
Pour déposer votre dossier : https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/2214
Pour vous accompagner : contactez Perrine Raverat, conseillère élevage à la Chambre d'agriculture Nièvre au 03 86 93 40 00.



La filière CRC fête ses vingt ans

Retour sur les origines de la filière CRC

Alors que la filière CRC fête ses 20 ans cette année, Alain Peretti, ancien directeur de la coopérative Caps à l'origine du CRC (il est aujourd'hui à la retraite), revient sur la création de la filière et comment s'est construite la « marque » aujourd'hui connue de tous. Car c'est dans l'Yonne, à Sens plus précisément, que tout a commencé.


Alain Peretti, ancien directeur de la coopérative Caps à l'origine de la création de la filière CRC.

Alain Peretti, pouvez-vous raconter comment est née cette filière CRC, aujourd'hui connue de tous ?

Alain Peretti : *« En 1986, avec mon président de l'époque René Lorne (de la coopérative Caps), nous avons élaboré une nouvelle stratégie d'entreprise. Nous constatons que nous sommes une coopérative moyenne entourée de grosses structures. Afin de ne pas trop souffrir de ces différences de taille, nous avons mené plusieurs actions importantes. Tout d'abord, concernant l'accès aux marchés, nous sommes entrés dans un GIE (Groupement d'Intérêt Économique) de commercialisation de céréales. En ce qui concerne les achats des approvisionnements, nous décidons d'entrer dans un groupement. Et, les coopératives céréalières ayant des besoins financiers relativement importants afin de financer le stock de céréales, nous entrons aussi dans une union, de cette façon nos accès aux marchés (approvisionnement, céréales et financier) sont performants.*

Ensuite, la seule solution était de sortir des marchés courants pour essayer de mieux valoriser les productions de nos agriculteurs. Nous avons fait une rencontre décisive avec une firme italienne qui produisait des aliments destinés aux enfants (du baby-food) et qui recherchait des céréales particulières. Il existe une réglementation européenne particulière concernant le baby-food au niveau de la communauté européenne, qui impose d'avoir très peu de contaminants. Nous nous sommes fait une spécialité de ces blés pour le baby-food et cela a été le début de notre réflexion sur le concept que nous avons appelé CRC (Culture raisonnée contrôlée).

Au fur et à mesure, nous avons réussi à ce qu'une grande partie de notre production soit produite selon ces caractéristiques. Nous voulions passer d'un marché de niche, qui est le baby-food, à un segment de marché qui est le CRC. À ce moment-là, il y a eu une rencontre décisive avec La Générale des Farine et son dirigeant Dominique Merlhès qui nous a permis de toucher plus de meuniers donc plus de débouchés ».

Pourquoi la création de la filière CRC s'est faite dans l'Yonne ?

A. P. : *« Dans l'Yonne, nous sommes dans un département de productivité intermédiaire. La nature ne nous a pas donné des rendements extraordinaires. Mais elle nous a donné des hommes, plus qu'un terroir, en ce qui concerne les céréales. Il fallait donc essayer de s'orienter vers des créneaux de marché plus rémunérateurs ».*

Quelle est la chose que vous retenez le plus dans la création de cette filière CRC, faite il y a 20 ans ?

A. P. : *« L'aventure humaine. C'est la mise en œuvre d'une intelligence collective, avec nos agriculteurs. Afin qu'ils adhèrent à la stratégie, nous avons fait plusieurs voyages en Europe, avec eux, pour leur montrer et leur expliquer le pourquoi des contraintes qu'on leur imposait. Ainsi, cela rendait des choses plus faciles. Je retiens aussi l'implication de mes collaborateurs où il a fallu, par exemple, travailler tant sur la mise en place de l'assurance qualité avec la traçabilité, qui est très complexe pour les céréales ».*

Quelle évolution y a-t-il entre l'idée de départ et la certification telle qu'elle est aujourd'hui ?

A. P. : *« La filière CRC, c'est une construction logique dans laquelle on prend en compte tous les contaminants qui peuvent être présents dans les céréales. Nous avons, pour chaque type de contaminants (chimiques, naturels, environnementaux, physiques), imposé des actions visant à leur réduction voire leur élimination. Pour chacun des contaminants, on va appliquer, des processus qui peuvent évoluer dans le temps, en fonction des connaissances que nous avons à l'instant T. C'est donc le contenu qui peut bouger, varier, en fonction des demandes de la société mais l'organisation logique restera intangible. C'est ce réglage entre les qualités de nos productions et la demande des consommateurs, qui est essentiel. C'est pourquoi, nous avons créé un GIE rassemblant tous les acteurs de la filière. De cette façon, les producteurs reçoivent reçoivent les informations du marché, et peuvent faire évoluer leurs produits ».*

Imaginiez-vous, à l'époque, que la filière CRC prendrait une telle ampleur ?

A. P. : *« Oui. Car nous avions une foi à pouvoir déplacer des montagnes. La mise sous assurance qualité des productions céréalières nous paraît incontournable. Ce qui doit induire des obligations de moyens mais aussi de résultats, ce qui n'est pas le cas de toutes les filières ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR CHRISTOPHER LEVÉ

Quelques chiffres

Si la démarche CRC est née en 1989, c'est en 2000 que la filière fait son apparition. En 2020, la filière CRC compte 114 entreprises adhérentes (organismes stockeurs, meuniers, industriels et distributeurs) et plus de 3 000 agriculteurs produisant 550 000 tonnes de blés. En France, une baguette sur six est fabriquée à partir de céréales CRC.

▶ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne

Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

• Renouvellement Certiphyto Grandes cultures (deux sessions d'une journée).
Les 12 et 18 juin. Contact : Claire-Lise Levêque au 06 08 28 08 07 ou à cl.leveque@yonne.chambagri.fr.

• Avoir un bon chien de troupeau.
Les 16 et 17 juin. Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18 ou à c.bonin@yonne.chambagri.fr.

•Reconnaître et protéger les oiseaux favorables à mes activités agricoles.
Le 19 juin. Contact : Claire-Lise Levêque au 06 08 28 08 07 ou à cl.leveque@yonne.chambagri.fr.

Sécheresse

L'Yonne placé en vigilance

Dans un communiqué datant du 5 juin, la préfecture de l'Yonne indique que le département est placé en vigilance sécheresse.
« Malgré un hiver avec des précipitations légèrement supérieures à la normale, permettant une recharge des nappes souterraines, le retour d'un temps très chaud et sec depuis le mois d'avril a conduit à une baisse significative des débits des cours d'eau. Les températures sont constamment au-dessus des normales depuis septembre 2019 (avec des moyennes mensuelles exceptionnelles certains mois : +4 °C par rapport à la normale en février et avril 2020) », écrit la préfecture de l'Yonne.
« En ce début juin, la situation hydrologique est déjà préoccupante car proche de celle connue en 2019 à la même date. Les sols superficiels sont à nouveau secs ».
Placer le département en vigilance sécheresse est une mesure d'anticipation qui vise notamment *« à informer et sensibiliser les élus, l'ensemble des usagers et la population de la situation actuelle de la ressource en eau »*, poursuit la préfecture de l'Yonne. *« Le franchissement des seuils d'alerte, d'alerte renforcée ou de crise du plan sécheresse imposerait alors la prescription de mesures de limitation ou de suspension de certains usages de l'eau sur les secteurs concernés ».*
Un suivi hebdomadaire de la situation sera réalisé par les services de l'État, *« et le dispositif pourra être levé ou renforcé en fonction de l'évolution de la situation hydrologique ».*
Le Préfet de l'Yonne, Henri Prévost, *« invite dès à présent les usagers à effectuer des économies d'eau et à réduire leur consommation, en limitant par exemple les arrosages de pelouses, le lavage des véhicules ou en réutilisant l'eau de pluie ».*

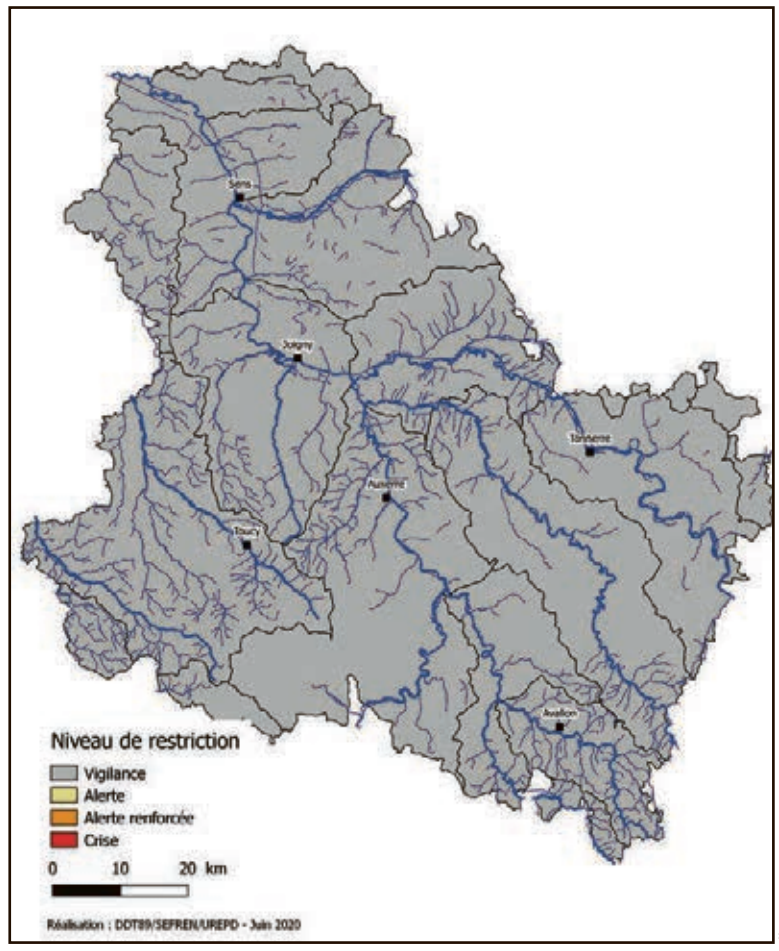


Illustration : DDT89/SEFREN/UREPD – juin 2020

Chambre d'agriculture

Tout savoir sur la réglementation agricole avec Proagri

Alors que les réglementations sont de plus en plus nombreuses dans l'agriculture, les Chambres d'agriculture ont lancé, le 29 avril, un extranet nommé Proagri info réglementaire qui donne accès, gratuitement, à toutes les réglementations nationales, aux agriculteurs. Des déclinaisons des réglementations à l'échelle départementale sont en construction.



Sur Proagri info réglementaire, les agriculteurs peuvent s'informer sur les réglementations qui les concernent.

Depuis le 29 avril, l'extranet Proagri info réglementaire est accessible, depuis les sites des Chambres d'agriculture, aux agriculteurs. *«Dans le cadre de la loi ESSOC (État au service d'une société de confiance), il a été demandé, qu'à partir du 1er septembre 2019, que les Chambres d'agriculture puissent mettre un service d'informations réglementaires, à destination des agriculteurs»*, explique Jules Martin, conseiller spécialisé à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *«Au niveau du national, le sujet a été pris en main. Une réflexion a été menée sur comment informer les agriculteurs sur plusieurs domaines réglementaires. Il était convenu de mettre à disposition de chaque Chambre d'agriculture départementale ces informations, par l'intermédiaire d'un extranet»*.
Alors, quelles informations peut-on trouver sur Proagri ? *«Ce sont des informations à caractère général qui portent sur la réglementation de trois domaines : l'identification, la santé et la protection animale pour le premier domaine, la PAC pour le second domaine, et la santé des végétaux et la protection de l'environnement pour le troisième domaine»*, détaille Jules Martin. *«Ces informations portent principalement sur les lois et les obligations des exploitations, dans le cadre de contrôle»*.

Des fiches actualisées à disposition des agriculteurs

À l'heure actuelle, Proagri regroupe 70 fiches nationales, mises à disposition des agriculteurs. *«S'il y a des réglementations régionales ou départementales, ces fiches sont complétées pour que chaque agriculteur puisse avoir accès à la réglementation qui le concerne»*, indique Jules Martin.
Sur chaque fiche est expliquée la réglementation recherchée, avec la rubrique *«comprendre»*. *«C'est une synthèse de la réglementation qui est faite et un lien est fait avec les différents arrêtés»*, continue le conseiller de la Chambre. *«On accède ensuite au module «vérifier», pour savoir si l'on est ou non en conformité sur son exploitation. Vient enfin la dernière partie «appliquer», où il est indiqué ce que l'agriculteur risque en cas de contrôle. Toutes les fiches sont faites sur le même contrôle»*.
Avec ces fiches, *«l'agriculteur peut être complètement autonome sur la réglementation. Ce qui est intéressant, c'est que cette réglementation est gratuite et actualisée. Et ce sont des réglementations qui émanent du réseau des Chambres d'agriculture, donc vérifiées»*, assure Jules Martin. *«Les agriculteurs sont soumis de plus en plus à des contraintes réglementaires. Il faut donc qu'ils connaissent la réglementation. Proagri est un moyen mis en place pour y avoir accès»*.



Les réglementations de trois domaines sont accessibles : l'élevage, la PAC et l'environnement.

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, il est toujours possible d'obtenir des renseignements par rapport à la réglementation, par téléphone (03 86 94 22 22) ou sur rendez-vous, *«ou par l'intermédiaire de formations»*, conclut Jules Martin.

Christopher Levé



Pour chaque fiche, une synthèse de la réglementation est faite, pour faciliter la compréhension.

Brève

Prévention Quelle conduite tenir en cas de rencontre avec un chien de protection ?

Alors que le loup sévit régulièrement dans l'Yonne depuis maintenant près de deux ans, certains éleveurs intègrent des chiens de protection pour protéger leurs troupeaux. Des chiens qui naissent et grandissent au milieu des troupeaux, conditionnés pour réagir à tous types de menaces extérieures aux troupeaux. Il est important de savoir qu'un chien de protection n'est pas un chien de compagnie. S'ils ne sont pas un danger pour l'homme lorsqu'ils sont bien éduqués, toutes personnes rencontrant un chien de troupeau doit adopter un comportement approprié pour éviter tous risques. La Chambre d'agriculture de l'Yonne indique qu'à proximité d'un troupeau protégé par un chien, il est nécessaire de ralentir voire de s'arrêter, *«le temps que le chien vous identifie»*. Il faut aussi veiller à respecter la tranquillité du troupeau, éviter de surprendre le chien, ne pas essayer de le caresser ou de le nourrir, ne pas le regarder dans les yeux, ne pas crier, ne pas faire de gestes brusques ni partir en courant, ne pas lever un bâton (signe de menace pour lui), descendre de son cheval ou de son vélo et marcher à côté, ou encore tenir en laisse son chien de compagnie.
Pour tous renseignements supplémentaires sur les chiens de troupeau, il est possible de contacter Catherine Bonin, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 06 88 63 22 18.



Yonne Tourisme

Le plan «Renaissance» pour relancer le tourisme icaunais

Le jeudi 4 juin, Yonne Tourisme a lancé un plan de relance nommé «*Renaissance*», pour sauver la saison touristique icaunaise. Pour cela, une enveloppe de 340 000 € a été allouée par le département pour mener à bien le projet et attirer des Français qui, pour la plupart, passeront leurs vacances en France.

Comme beaucoup de secteurs, le tourisme a été largement impacté par la crise sanitaire. Alors que la période des vacances estivales arrive, *« on estime que 9 millions de Français partis à l'étranger l'année dernière resteront en France cet été »*, confie Bénédicte Nastorg-Larrouture, directrice de Yonne Tourisme. *«Mais l'impact de la crise sanitaire modifiera les attentes des touristes qui auront besoin notamment de se sentir en sécurité. Il faut que les touristes aient confiance, qu'ils sachent que les normes sanitaires sont appliquées»*.

Pour Bénédicte Nastorg-Larrouture, les Français ont besoin de se retrouver en famille, entre amis, *«ils ont besoin de revenir à l'essentiel, à l'authentique, de consommer raisonnablement. Il y a eu pendant le confinement, par obligation pour certains, la nécessité de manger local, en circuit court et cela a été quelque chose de très bien reçu, avec la découverte de bons produits des producteurs locaux. On sait que cette tendance va se poursuivre, voire se renforcer»*.

Et selon la directrice de Yonne Tourisme, le département a ce qu'il faut pour attirer l'attention des vacanciers, cet été : de grands espaces, une nature omniprésence, des paysages multiples (vignobles, forêts, canaux, lacs, prés…). *«On a aussi des produits du terroir reconnus et de qualité, qui vont du fromage, du vin, aux fruits et légumes, jusqu'à la viande…»*, liste-t-elle.

Une enveloppe de 340 000 €

Le plan de relance *«Renaissance»*, qui tire son nom *«de tout ce que l'on a vécu avec le confinement et d'un clin d'œil au Tonnerrois et ses beaux châteaux de la Renaissance»*, explique Bénédicte Nastorg-Larrouture, a pour objectif *«de reconquérir la clientèle locale et de proximité dans un premier temps, avec une proposition d'idées, de séjours ou de journées à faire dans l'Yonne»*. Pour cela, une enveloppe de 340 000 € a été allouée par le département pour mener à bien ce projet.

Le plan de relance se décline en quatre grands axes. Il y a tout d'abord une campagne de communication de proximité sur l'Yonne, les départements limitrophes, les grandes villes voisines et l'Île-de-France. *«La campagne est relayée par les offices de tourisme et les professionnels et solidaires, car elle reprend le slogan «sortezchezvous» de la Région»*, précise Bénédicte Nastorg-Larrouture. *«La première action est essentiellement de limiter les pertes de cette saison touristique déjà bien entamée. C'est aussi de redonner envie aux Icaunais et aux touristes de ressortir, de découvrir des patrimoines, d'aller boire un verre, de reprendre goût à la vie»*.

Avec pour message fort : *«Dans l'Yonne en Bourgogne, des vacances au goût de renouveau»*.

Le second axe concerne une campagne de communication *«spéciale soignants»* avec l'intégration des messages dans les magazines spécialisés et auprès des comités d'entreprises des hôpitaux notamment parisiens (en résonance avec l'opération congés offerts/transformation en chèque vacances pour les soignants). *«Les soignants ont besoin de vacances et en auront les moyens»*, continue la directrice de Yonne Tourisme.

Le troisième axe traite de la participation à la campagne de communication de la destination Bourgogne été et automne, avec le Collectif Bourgogne à destination de la clientèle parisienne et lyonnaise.

Les producteurs et artisans locaux au cœur du projet

Quant au quatrième et dernier axe ? *«C'est une action de promotion des artisans et producteurs locaux. L'objectif est de faire une belle campagne de communication sur ces producteurs et artisans»*, assure Bénédicte Nastorg-Larrouture. Plusieurs actions sont envisagées voire sur le point d'être finalisées. *«Ce serait par exemple de créer un sac, que nous appelons pour le moment « l'Yonne à emporter»*, qui serait offert par les offices de tourisme à leurs visiteurs en les incitant à aller le remplir chez les producteurs et les artisans locaux. On promeut également *«J'veux du local 89»* qui débute tout juste ».

Yonne Tourisme a également créé une rubrique sur son site internet appelée *«Passez à table»*, pour soutenir les producteurs et restaurateurs icaunais, qui proposaient des plats à emporter ou de la livraison à domicile durant la période de confinement. *«On maintient cette action car nous savons que des touristes n'auront pas les moyens d'aller au restaurant et il y a ceux qui n'oseront pas y aller. Il y aura donc une demande qui va continuer. Ça intéressera notamment les propriétaires de gîtes ou de campings»*.

Le projet de collaboration avec le Grand Paris fait également parti des actions en cours. *«Nous avons toujours l'espoir de pouvoir aller promouvoir l'Yonne et ses produits sur les principaux marchés parisiens»*, affirme la directrice de Yonne Tourisme.

Un vaste plan de relance qui a tout pour mettre l'Yonne au premier rang des destinations touristiques souhaitées par les Français cet été.

CHRISTOPHER LEVÉ



Les producteurs icaunais et leurs produits sont au cœur du projet "Renaissance"

FDSEA 89

Un premier conseil d'administration depuis le confinement

Le lundi 8 juin, la FDSEA de l'Yonne a organisé un conseil d'administration 2.0, afin de respecter les normes sanitaires. Un premier rendez-vous depuis le confinement, pour les élus de la FDSEA 89.

Expérience inédite à la FDSEA de l'Yonne avec l'organisation d'un conseil d'administration à distance pour respecter les normes sanitaires. *«C'est agréable de se voir après tout ce temps !»*, confesse un participant de ce CA à l'ordre du jour chargé. En effet, il n'y avait pas eu de conseil depuis le mois de février, celui du 23 mars ayant été annulé à cause des mesures sanitaires. La continuité s'était faite par le biais des réunions téléphoniques, mais le nombre de personnes devait être limité. Les 20 élus qui avaient pris la réunion du 8 juin ont fait le tout premier conseil d'administration de la FDSEA 89 à distance.

Un tour d'horizon

Le conseil a débuté par un tour des productions qui ont toutes été plus ou moins impactées par la crise sanitaire ou par la météo et la sécheresse de ce printemps 2020. Complété par un point sur les filières, le diagnostic ne laisse pas entrevoir rapidement des améliorations notables.

En viande et en lait les demandes repartent, mais les prix ne sont pas au rendez-vous. Pour les céréales, la situation des orges inquiète en raison de l'effondrement de la consommation de bière. Les moissons 2020 vont commencer tôt alors même que les stocks 2019 ne sont pas vendus. Même constat en viticulture, la vendange 2020 s'annonce déjà prometteuse mais les cuves sont encore pleines.

La FDSEA travaille en collaboration avec d'autres OPA pour trouver des solutions de stockage. Le réseau syndical et les associations spécialisées rentent pleinement mobilisés pour limiter au mieux l'impact de la crise sur les productions agricoles et trouver des solutions rapides et efficientes.

Si la pluviométrie des dernières semaines permet d'envisager plus sereinement la conduite des cultures de printemps, certaines cultures d'automne ont largement souffert, notamment le colza. Cette culture emblématique de notre département cède chaque année un peu plus de terrain en raison des altises et des impasses techniques. Le gel aura eu raison de nombreuses parcelles cette année. La FDSEA 89 s'implique dans le réseau pour trouver des solutions qui permettent de poursuivre cette culture tête d'assolement qu'il est difficile de substituer.

L'assemblée générale le 18 septembre

Cette année, la FDSEA a décidé d'organiser son Assemblée Générale dans la zone des plateaux de l'Auxerrois pour aller au plus près des producteurs qui subissent ces aléas de plein fouet. L'AG se tiendra le vendredi 18 septembre mais le lieu reste à définir.

Le conseil d'administration a aussi commencé à présenter ses projets pour l'automne 2020 avec une volonté de retourner sur le terrain rapidement dès les réunions moissons prévue fin juillet début août. Des formations prévention des cambriolages prévues ce printemps seront proposées cet automne dans tout le département. La FDSEA de l'Yonne, qui a maintenu sa mobilisation pendant le confinement est à nouveau opérationnelle pour aller sur le terrain au plus vite.

FDSEA DE L'YONNE

Tendances

Une population agricole en recul

L'observatoire prospectif de l'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, réalisé par les Chambres d'agriculture et CER France, vient de livrer ses derniers résultats. Nous nous intéressons plus particulièrement à ce qu'il révèle de la démographie agricole régionale.



Plus de femmes, plus de projets d'installation sur des secteurs atypiques, mais, dans le même temps, une population agricole qui décline : tel est le paysage révélé par l'Observatoire prospectif de l'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.

Grandes cultures, élevage, poids du bio, mécanisation, démographie… Autant de thématiques qui structurent l'agriculture de Bourgogne Franche-Comté (BFC) et sur lesquelles il est intéressant de faire un point. C'est ce que proposent les Chambres d'agriculture et CER France, à travers leur Observatoire prospectif de l'agriculture régionale. Un document qui ausculte les grandes variantes de tous les secteurs agricoles, et qui permet d'entrevoir les évolutions possibles. Cet observatoire revêt d'ailleurs, à la lumière du choc de la crise sanitaire vécue en 2020, un intérêt très particulier, l'agriculture ayant occupé un rôle majeur, rappelé à tous, durant les difficiles semaines que nous avons traversé. L'un des points importants mis en lumière par ce document est la question de la population agricole en BFC. Il apparaît que celle-ci a fortement diminué ces dernières années. Près d'un exploitant sur deux a plus de 50 ans et, en moyenne, seuls deux départs sur trois sont remplacés.

2 000 exploitants de moins en 6 ans

Si l'est de la région semble relativement épargné par cette tendance démographique, d'autres zones cumulent les difficultés d'âge moyen élevé, de faible remplacement et de revenus faibles et très variables. En janvier 2018, la BFC comptait près de 27 400 chefs d'exploitation (5 800 en Côte-d'Or, 3 900 dans l'Yonne et près de 3 000 dans la Nièvre, la Saône-et-Loire comptant le plus d'exploitants : 6 700). Entre 2012 et 2018, la région aura perdu 2 000 exploitants agricoles. Un recul de 7,4 % qui reste néanmoins inférieur à celui observé au plan national sur la même période (près de 10 %). Le recul est nettement plus limité en Franche-Comté (- 3,5 %) qu'en Bourgogne dont le mouvement est proche de l'ensemble du pays. Deux faits sont à remarquer dans l'évolution de la démographie agricole régionale : la part des femmes parmi les entrants (voir encadré) et la hausse des reconversions professionnelles et des installations hors du cadre familial (ces dernières sont passées de 25 % à 40 % des installations aidées en BFC, entre 2015 et 2018). Les Points accueil installation (PAI) ont enregistré une augmentation du nombre de reconversions professionnelles. En 2019, 34 % des porteurs de projet exerçaient ou exercent toujours une activité non agricole lors de leur visite au PAI. Le nombre de candidats de plus de 40 ans, avec une situation professionnelle parfaitement stable et souhaitant changer entièrement leur mode de vie, est en progression. On note aussi un niveau de formation globalement en hausse, au moment de l'installation. Le taux de remplacement des agriculteurs de 50 ans et plus est le plus faible dans l'Yonne et dans le nord Côte-d'Or. Dans ces zones, lors d'une fin d'activité, les terres sont souvent reprises par des exploitations en place pour agrandissement.

Offres et demandes

La faiblesse du taux de remplacement s'observe aussi, de manière moins sévère toutefois, dans le centre et l'ouest de la Nièvre, ainsi que dans le centre de la Côte-d'Or et une partie du nord de la Saône-et-Loire. Là, il se limite à 53 %. L'année 2018 s'est caractérisée par un nombre important de rendez-vous en PAI. Il faut sans doute voir là un effet de la création de la 4ème modulation de la Dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) apparue courant 2017. Pourtant, le nombre de porteurs de projet accueillis en 2019 a reculé de 12 % par rapport à 2018 (1 377 contre 1 510), à un niveau proche de celui de 2017. Cette diminution est particulièrement forte en Côte-d'Or (- 49) et dans l'Yonne (- 32). Il semble que les difficultés du renouvellement générationnel en agriculture dans notre région trouvent en partie leur origine dans une forme d'inadéquation entre l'offre et la demande : un nombre important d'exploitations à reprendre ou en recherche d'associés ne correspond pas aux attentes de la plupart des porteurs de projets vus en PAI. En rendez-vous PAI, la majorité des porteurs de projet envisage de s'installer en entreprise individuelle (63 % en 2019), motivée par la volonté de garder totalement le contrôle des décisions. Toutefois, deux tiers des installations se font en société et Gaec. De nombreux porteurs de projet ne parviennent donc pas à s'installer ou, du moins, pas dans le modèle qu'ils avaient envisagé au départ. En 2019, près de 60 % des porteurs de projet rencontrés en PAI souhaitaient démarrer une activité atypique, innovante ou hors grandes filières : ovins, caprins, apiculture, aviculture, maraîchage, horticulture, arboriculture ou autres. Ce chiffre augmente chaque année. Une grande partie de ces projets n'aboutit pas. Ils sont repoussés, voire abandonnés, pour plusieurs raisons : foncier ou financements insuffisants, manque de réflexion, besoin de mûrir davantage, changement d'orientation… Le mode de production évolue également dans les projets des candidats. La proportion des souhaits d'installation en agriculture biologique a augmenté de 4 % en 2019 par rapport à 2018 et représente 25 % des projets. Au final, il apparaît que la baisse du nombre d'exploitants devrait se poursuivre. L'Observatoire prospectif de l'agriculture en BFC tente une projection d'ici à 2028, en supposant que les taux d'entrées et de sorties constatés au cours des cinq dernières années restent inchangés. Selon ces hypothèses, dans tous les départements, la baisse du nombre de chefs d'exploitation s'accélérerait. Le vieillissement de cette population se poursuivrait. Pour la Côte-d'Or, sur la période 2018-2028, la baisse atteindrait 22 %, comme en Saône-et-Loire. Dans la Nièvre et l'Yonne, elle se limiterait, respectivement, à -20,6 et -20,4 %.

Berty Robert*

* Source: document Observatoire prospectif de l'agriculture en BFC

Plus de femmes

Sans pour autant pouvoir parler de féminisation massive, l'observatoire de l'agriculture révèle qu'en Bourgogne Franche-Comté, parmi les agriculteurs nouvellement installés, les femmes sont de plus en plus nombreuses. Entre 2012 et 2018, leur part parmi les entrants est beaucoup plus élevée que parmi les exploitants déjà présents en 2012. Cette proportion varie entre 34 et 40 % par an. Toutefois, cette différence modifie peu leur part au sein de l'ensemble des cotisants MSA (environ 20 % durant la période), car leur taux de sorties est aussi plus élevé que celui des hommes, en raison d'un âge moyen d'entrée en activité supérieur de 10 ans à ces derniers.

En bref

Solidarité Le monde du vin mobilisé pour les soignants

Il y a quelques semaines voyait le jour le collectif Vins de Bourgogne Solidaires avec l'objectif de réaliser une grande collecte à destination des soignants bourguignons. Ceci sous l'impulsion de Jérôme Galeyrand et Fabrice Amiot (Vignerons en Bourgogne) épaulés par la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB), le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB), l'agence de communication La Bicyclette de Paul, le spécialiste du transport Logivin et les commissaires-priseurs Sadde. Les vignerons ont répondu présent et plus de 3 000 bouteilles ont été généreusement données, dont plus d'un tiers de Premiers crus et Grands crus. La deuxième étape de cette initiative débutera le 13 juin avec la vente en ligne de ces bouteilles sur le site ventealapropriete.com. Le site d'e-commerce proposant à la vente des coffrets « surprises » panachés de 6 bouteilles à 125 €. Tous les niveaux d'appellations seront représentés, de Chablis à Mâcon, en passant par les grands noms de la Côte-d'Or : Gevrey-Chambertin, Vosne-Romanée, Meursault, Chassagne-Montrachet. La troisième étape aura lieu le 22 juin à 14 h 30 avec la vente aux enchères en ligne organisée par les commissaires-priseurs Sadde à Dijon, pour les Grands crus et grands formats (magnum, jéroboam, mathusalem). Les bénéfices générés par cette opération #VinsdeBourgogneSolidaires, seront en intégralité reversés aux personnels soignants bourguignons. L'ensemble des partenaires de cette initiative participe à titre gratuit et sans aucune contrepartie à cette opération solidaire.

Prairies La Bourgogne-Franche-Comté en léger déficit

Au 20 mai, seules les régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté connaissaient une pousse des prairies déficitaire par rapport à la période de référence 2008-2018, indique Agreste dans une note de conjoncture du 29 mai. D'après le service de statistique du ministère de l'Agriculture, le Grand Est présente un déficit *« faiblement marqué »*, avec un indicateur Information et suivi objectif des prairies (Isop) de 90. Dans cette région, *« seule la moitié des zones fourragères est en déficit, avec des disparités notables entre l'Alsace déficitaire (Isop à 82) et Champagne-Ardenne dans la norme (Isop à 96) »*. Malgré des disparités entre régions et au sein même de ces dernières, *« la production cumulée des prairies, au niveau national, est dans la norme »* (+8,5 % par rapport à la référence). *« Deux tiers des régions du territoire sont excédentaires »*, relève Agreste, avec *« des situations proches de la normale (Isop voisin de 110) pour trois quarts d'entre elles »*. L'herbe est particulièrement verte en Bretagne (Isop à 122), mais aussi en Pays de Loire, Paca et Centre-Val de Loire, où, respectivement 69, 65 et 63 % de la pousse annuelle ont été réalisés (contre 51 % au niveau national et 47 % pour la période de référence).

En bref

International Afdi s'adapte au contexte de pandémie

Dans le contexte actuel de la pandémie de Covid 19, l'association Agriculteurs français et développement international (Afdi) Bourgogne Franche-Comté a dû annuler son assemblée générale, prévue initialement le 13 mai au lycée agricole de Challuy dans la Nièvre. Pour assurer le maintien de ses instances, le conseil d'administration d'Afdi BFC a décidé de tenir son assemblée générale 2020 par consultation électronique entre le 12 et le 19 juin. Les adhérents recevront dès le 12 juin, le rapport d'activité et le rapport financier 2019 pour consultation. En plus de ces rapports officiels, seront proposées des vidéos supports présentant les activités 2019. Un forum de questions / réponses, afin de garder un espace d'échanges et de débat, sera ouvert jusqu'au 19 juin, date limite du vote en ligne des résolutions. En accord avec les statuts, seuls les délégués faisant partie des deux collèges de votants seront invités à voter ces résolutions. L'année 2020 était une année élective pour AFDI BFC. Au vu des contraintes actuelles, le CA a également décidé de proposer au vote de l'AG, une résolution pour prolonger exceptionnellement les mandats des administrateurs en cours pour un an.

Région Une aide à la qualification en bio

Réunis en commission permanente le 29 mai, les élus régionaux de Bourgogne Franche-Comté ont voté une aide à la qualification en agriculture biologique. L'augmentation des surfaces en agriculture biologique est une des priorités du Plan régional pour le développement agricole. Pour encourager le développement de ce type d'agriculture sur des filières spécifiques, la Région accorde une aide à la qualification aux exploitations qui adoptent ce mode de production. L'aide à la qualification en agriculture biologique, sur le territoire de Bourgogne Franche-Comté, a pour objectifs de contribuer à maintenir les exploitations agricoles en agriculture biologique et d'améliorer l'offre de produits de qualité dans les filières légumes, petits fruits, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, fruits à pépins et à noyaux et fruits à coques comestibles, apiculture, ainsi qu'en transformation à la ferme (hors vin). Le montant de l'aide est de 80 % du coût effectif de la certification sur les activités éligibles en mode de production 100 % biologique ou en conversion 100 % biologique. 99 dossiers d'exploitants sont présentés pour un montant d'aide global de 33 900 €.

Technique

Sur le terrain... en visio



Jusqu'au 20 juin, découvrez des vidéos sur vingt sites régionaux. Une vision techniquement solide sur un panorama complet de cultures.

L'Alliance BFC (Coopératives Bourgogne du Sud, Dijon Céréales, Terre Comtoise) a lancé le 3 juin ses E-Rencontres 2020. En raison de la crise sanitaire et face à l'impossibilité de réunir les adhérents sur le terrain pour les traditionnelles plateformes techniques avant-moisson, c'est en vidéo que les visites se déroulent.

«*Les services agronomiques des trois coopératives constitutives d'Alliance BFC (Bourgogne du Sud, Dijon Céréales et Terre Comtoise) avaient travaillé cette année sur un programme de plateformes locales de proximité plutôt qu'une grande plateforme centrale. Nous couvrons donc 20 sites en vidéo, avec, par exemple, six contextes pédoclimatiques différents pour les variétés de blés. Le panorama des essais est complet et les interventions vidéo apportent un réel fond technique*», explique Frédéric Imbert (Directeur scientifique Dijon Céréales) qui coordonne le dossier des Rencontres Alliance BFC depuis leur lancement en 2018. Une quarantaine d'expérimentations différentes sont ainsi mises en valeur en vidéos, à travers la Bourgogne Franche-Comté : des essais annuels et pluriannuels, bios et conventionnels, en grandes cultures et productions fourragères. La diffusion est assurée via l'extranet «*macoopenligne*» de l'Alliance BFC et une page web dédiée.

Expérience transversale

«*Nous avons concentré les tournages et montages sur une quinzaine de jours au total avec des moyens internes et l'appui d'un prestataire pour le montage. C'est une expérience très enrichissante pour tout le monde, elle est transversale entre les services agronomiques des coopératives et les services communication et digital de l'Alliance BFC*», précise Marie-Angélique Petit (Dijon Céréales), qui a piloté l'opérationnel. «*Tous les techniciens se sont bien pliés au jeu, même si ce n'est pas forcément évident pour eux de se retrouver face à une caméra. Le résultat est très intéressant !*» note Marius Boivin, directeur approvisionnements chez Terre Comtoise. «*La crise sanitaire a mis clairement en avant les outils du numérique, dans lesquels nous sommes de plus en plus engagés. L'utilisation de la vidéo va rentrer plus intensément encore dans les usages pour valoriser le travail de nos coops, notamment le travail agronomique*», estime Christophe Richardot, directeur général de l'Alliance BFC. «*Cette dématérialisation des visites d'essais est un dossier de plus dans les compétences communes développées par l'Alliance BFC. Même si les circonstances étaient exceptionnelles, cela fait clairement partie des nouveaux modèles de services destinés à nos adhérents agriculteurs pour l'avenir*», ajoute Christophe Marcoux, directeur général adjoint de Bourgogne du Sud. Près de 7 heures de programme ont été réalisées dans le cadre des E-Rencontres de l'Alliance BFC, elles seront distillées progressivement sur le web jusqu'au 20 juin.

Les adhérents sont au rendez-vous, avec déjà plus de 50 heures cumulées de visionnage alors que 6 vidéos étaient diffusées au 5 juin.

COMMUNIQUÉ

Note : macoopenligne.fr

Outil

La plateforme du lien bio

Un nouvel outil développé par la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB) pour favoriser les échanges entre producteurs bios, est mis à disposition par Bio Bourgogne en région.

Il s'appelle Agribiolien et c'est le nouvel outil développé par la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB). Son objectif est de favoriser les échanges entre producteurs bios. Grâce à lui, il est possible de créer, déposer et consulter une large gamme d'annonces : fourrages, grains, services, matériel, etc. Gratuit et facile à prendre en main, il permet aux utilisateurs d'accéder rapidement au détail des annonces et d'entrer en relation directement avec l'annonceur.

L'affichage cartographique facilite la localisation, et le service d'alertes permet aux agriculteurs de ne pas manquer les annonces susceptibles de les intéresser. Des services complémentaires sont en cours de développement : bibliothèque réglementaire, référentiels de prix moyens par zone, fil d'actualité sur l'agriculture biologique…

Plus de 1 000 inscrits au niveau national publient régulièrement des annonces sur la plateforme. Les producteurs bios des régions voisines ont aussi accès à la plateforme, ce qui permet des échanges au-delà des frontières régionales.

Terres de Bourgogne
ARVALIS Institut du végétal

spécial
Blé tendre

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1582
VENDREDI 12 JUIN 2020

Choisir & Anticiper ses variétés de blé tendre

Afin de vous aiguiller au mieux dans votre choix des variétés à implanter à l'automne prochain, les ingénieurs régionaux de la délégation ARVALIS - Institut du végétal de Bourgogne Franche - Comté ont rédigé le présent *«tiré à part»* de Terres de Bourgogne.

Choisir ses variétés de blé à semer à l'automne suivant est un acte de plus en plus précoce, même avant que la récolte en cours ne soit effectuée. Plusieurs raisons sont avancées. Déjà observé depuis plusieurs années, les fournisseurs souhaitent de plus en plus enregistrer les commandes de semences. D'autre part, plus récemment, sous l'angle agronomique, le catalogue variétal s'enrichit de variétés permettant d'éviter et/ou atténuer certains risques causés par des bio-agresseurs. Ces caractéristiques seront d'autant mieux valorisées qu'elles seront intégrées très tôt dans le choix variétal.

En conséquence, il faut anticiper la réflexion sur le choix des variétés à semer l'automne prochain. Les informations proposées dans ce document sont basées sur les résultats pluriannuels des variétés, en attendant les résultats de la campagne en cours.

DIANE CHAVASSIEUX ET LUC PELCE



Variétés Les préconisations par terroir

Les éléments présentés ci-dessous reprennent les résultats pluriannuels des essais variétés menés de 2015 à 2019.

Zone Plaines et Vallées

	Valeurs sûres	A essayer
Aptitude aux semis précoces (< 5 octobre)	COMPLICE, FRUCTIDOR	CHEVIGNON, KWS EXTASE
Aptitude aux semis décalés (> 15-20 octobre)	APACHE, LG ABSALON, GONCOURT, OREGRAIN, RUBISKO, SYLLON	FILON, PROVIDENCE, SY ADORATION, TENOR, UNIK, RGT MONTECARLO
Teneurs en protéines élevées (note GPD ≥ 7)	GONCOURT, RUBISKO, SYLLON	FILON, UNIK, RGT MONTECARLO
Bon PS	FRUCTIDOR, LG ABSALON, OREGRAIN, SYLLON, NEMO	PROVIDENCE, UNIK, RGT MONTECARLO
Bon profil vis-à-vis des maladies du feuillage	LG ABSALON, FRUCTIDOR	SY ADORATION
Précédent maïs (note accumulation DON ≥ 6)	APACHE, OREGRAIN, SY MOISSON, SOLINDO CS	
Résistances mosaïques	SYLLON	
Résistances cécidomyies	NEMO, OREGRAIN, RUBISKO	FILON, SY ADORATION, PROVIDENCE, TENOR, RGT MONTECARLO
Résistances piétin verse	LG ABSALON, SYLLON	TENOR, RGT MONT

Zone Plateaux *(sols argilo calcaires, sols superficiels)*

	Valeurs sûres	A essayer
Aptitude aux semis précoces (< 5 octobre)	COMPLICE, FRUCTIDOR	
Aptitude aux semis décalés (> 15-20 octobre)	LG ABSALON, GONCOURT, NEMO, OREGRAIN, RUBISKO, SYLLON	FILON, LG ARMSTRONG, PROVIDENCE, TENOR
Teneurs en protéines élevées (note GPD ≥ 7)	GONCOURT, RUBISKO, SYLLON	FILON, LG ARMSTRONG, ORLOGE
Bon PS	FRUCTIDOR, LG ABSALON, NEMO, OREGRAIN, SYLLON	PROVIDENCE
Bon profil vis-à-vis des maladies du feuillage	LG ABSALON, FRUCTIDOR	LG ARMSTRONG
Résistances mosaïques	SYLLON	
Résistances cécidomyies	NEMO, OREGRAIN, RUBISKO	FILON, PROVIDENCE, TENOR
Résistances piétin verse	LG ABSALON, SYLLON	LG ARMSTRONG, TENOR

Variétés de blé tendre Commentaires

Afin de repérer plus facilement les critères mis en avant pour chaque variété, nous proposons un jeu de pastilles :

- Variété BPS - Blé panifiable supérieur
- Variété recommandée par ma meunerie
- Variété GPD+ s'écartant positivement de la courbe protéines/rendement
- Variété à profil qualité/export intéressant
- Variété avec des épis barbus
- Variété tolérante au chlortoluron
- Variété résistante aux cécidomyies orange
- Variété résistante au complexe mosaïque
- Variété tolérante aux maladies (écarts traités - non traités faibles)

Les références à l'épreuve du temps

COMPLICE (FLORIMOND DESPREZ 2016)



Productivité : Depuis 3 ans, cette variété procure des rendements très élevés, elle se classe en tête (derrière l'hybride) à +4% par rapport à RUBISKO.
Qualité : PS bon et teneur en protéines sont dans la bonne moyenne.
Agronomie : ½ tardif à montaison et précoce à épiaison, cette variété peut être semée tôt. Elle est assez sensible aux maladies du feuillage, septoriose d'abord mais aussi rouille jaune, ainsi qu'à l'accumulation de DON. Au cas par cas, elle peut être sensible à la verse.

FRUCTIDOR (UNISIGMA 2014)



Productivité : Sa productivité est moins hégémonique qu'elle ne l'était au début de sa carrière mais elle reste régulière entre années.
Qualité : Recommandée par la meunerie avec un PS élevé mais des teneurs en protéines un peu inférieures à la moyenne.
Agronomie : ½ précoce à montaison et assez tardive à épiaison, elle conserve une bonne tolérance aux maladies du feuillage ainsi qu'à la verse.

GONCOURT (RAGT 2009)



Productivité : Malgré son âge, cette variété ne déçoit jamais dans tous les milieux. Elle fait souvent jeu égal, en pluriannuel, avec les plus productives.
Qualité : Variété recommandée par la meunerie avec des teneurs en protéines élevées. En revanche, son PS très modeste constitue un vrai défaut les années défavorables à ce critère.
Agronomie : Précoce à montaison et à épiaison, il ne faut pas la semer trop tôt. Elle continue d'offrir une assez bonne tolérance à la septoriose. En revanche, elle est sensible à toutes les autres maladies du pied, comme du feuillage et des épis.

LG ABSALON (LIMAGRAIN 2016)



Productivité : Elle reste une variété « tous terrains » dans la moyenne des variétés les plus développées aujourd'hui. En pluriannuel, elle se situe à – 3% par rapport à RUBISKO.
Qualité : Recommandée par la meunerie avec un bon PS et de bonnes teneurs en protéines.
Agronomie : ½ précoce à montaison et à épiaison, elle continue de se démarquer par sa résistance au piétin verse et sa très bonne tolérance aux maladies du feuillage, notamment la septoriose. Au cas par cas, elle peut être sensible à la verse.

NEMO (SECOBRA 2015)

Productivité : Un peu juste à l'inscription, elle obtient de meilleurs résultats depuis 3 ans. Elle se classe à +2% par rapport à RUBISKO en moyenne depuis 4 ans.
Qualité : Bon PS et teneurs en protéines dans la moyenne.
Agronomie : ½ précoce à montaison et à épiaison, elle voit son profil de tolérance aux maladies du feuillage se dégrader. Outre la septoriose, elle est sensible à la rouille jaune et reste très sensible au piétin verse. Elle est résistante à la cécidomyie orange.

RUBISKO (RAGT 2012)



Productivité : Cette variété reste régulièrement dans la course au rendement.
Qualité : Elle est toujours riche en protéines mais son PS est juste correct.
Agronomie : ½ précoce à montaison et à épiaison, elle est très sensible aux maladies du pied et du feuillage. En revanche, elle est résistante à la cécidomyie orange.

SYLLON (SYNGENTA 2014)

Productivité : Bien que décevante depuis 2 ans, elle reste intéressante dans les milieux stressants où ses gros grains sont un atout.
Qualité : Riche en protéines, elle a une bonne force boulangère et un P/L équilibré. Très bon PS.
Agronomie : ½ précoce à montaison et à épiaison, elle cumule plusieurs atouts : résistance aux mosaïques et au piétin verse, assez bon profil de résistance aux maladies du feuillage. Mais elle reste à surveiller vis-à-vis de la fusariose. Au cas par cas, elle peut être sensible à la verse.

Les Récentes

CHEVIGNON (SAATEN UNION 2017)



Productivité : Variété productive, elle se positionne à 2% de RUBISKO depuis 2 ans, la tardivité de cette variété ne l'a pas pénalisé en 2019 en se classant dans le haut du tableau.
Qualité : PS juste correct et teneur en protéines assez faibles.
Agronomie : Tardive à montaison et à épiaison, cette variété peut être semée tôt. Elle possède un bon profil de tolérance aux maladies du feuillage, en particulier la septoriose.

Variétés de blé tendre Commentaires

FILON (FLORIMOND 2017)



Productivité : Régulièrement classée dans le haut du tableau depuis 2 ans, elle confirme cette année son bon potentiel.
Qualité : PS bons et teneurs en protéines élevées compte tenu de sa productivité.
Agronomie : Ultra précoce à montaison et à épiaison, elle est à réserver pour les semis décalés (après le 20 octobre) sur les parcelles les plus infestées en graminées. Son bon profil de tolérance aux maladies du feuillage se dégrade depuis l'année dernière.

KWS EXTASE (KWM 2018)



Productivité : Classée dans le milieu de tableau depuis 2 ans à +1% par rapport à RUBIKSO, elle confirme en 2019.
Qualité : PS juste correct et teneurs en protéines dans la moyenne.
Agronomie : Tardive à montaison et à épiaison, cette variété peut être semée tôt. Elle possède un bon profil de tolérance aux maladies du feuillage, en particulier la septoriose, ainsi qu'à la verse. Cependant, elle est moyennement sensible au risque DON (Fusarium graminearum).

LG ARMSTRONG (LIMAGRAIN 2017)



Productivité : Régulièrement depuis son inscription, elle est dans la moyenne des variétés les plus développées aujourd'hui, en particulier sur les milieux séchants. Ses rendements en 2019 sont néanmoins inférieurs de 2% à la moyenne.
Qualité : Recommandée par la meunerie avec un très bon PS et de bonnes teneurs en protéines.
Agronomie : Précoce à montaison et à épiaison, elle possède un excellent profil de tolérance aux maladies du pied (tolérance piétin verse) et du feuillage, ainsi qu'à la verse. En revanche, elle est sensible à l'accumulation de DON.

TENOR (UNISIGMA 2018)



Productivité : Inscrite en 2018 à +3% des témoins, elle confirme cette année sa bonne productivité et sa régularité en rendement.
Qualité : PS juste correct et teneurs en protéines dans la moyenne.
Agronomie : Précoce à montaison et à épiaison, elle ne doit pas être semée tôt. Sa tolérance aux maladies du feuillage et des épis reste moyenne. Elle est résistante au piétin verse et à la cécidomyies orange.

UNIK (FLORIMOND DESPREZ 2018))



Productivité : Inscrite en 2018 dans la bonne moyenne des variétés de sa génération, elle confirme en 2019 avec un rendement juste dans la moyenne.
Qualité : Son PS et ses teneurs en protéines sont particulièrement élevés. Cela lui confère un atout important pour les marchés meuniers d'exportation.
Agronomie : Précoce à montaison et à épiaison, elle est assez sensible aux maladies du feuillage. Néanmoins, sa tolérance à la verse semble intéressante.

PROVIDENCE (FLORIMOND DESPREZ 2019)



Productivité : Inscrite NORD cette année dans le haut du classement (+2% par rapport à RUBISKO en Centre), elle confirme sa position de variété productive en 2019 en s'affichant à un rendement supérieur de 4% par rapport à la moyenne.
Qualité : PS bons et teneurs en protéines dans la moyenne compte tenu de sa productivité. Elle est en observation par la meunerie.
Agronomie : Très précoce à montaison et précoce à épiaison, il ne faut pas la semer avant le 10 octobre pour limiter les risques de gel au stade épi 1 cm. Elle est très sensible aux maladies du feuillage. En revanche, elle est résistante à la cécidomyie orange.

SY ADORATION (SYNGENTA 2019)



Productivité : Inscrite NORD cette année dans le milieu du classement au niveau de FRUCTIDOR, et -2% par rapport à RUBISKO), elle déçoit en 2019 avec un rendement inférieur à la moyenne des variétés de sa génération.
Qualité : PS bons et teneurs en protéines dans la moyenne. Elle est en observation par la meunerie.
Agronomie : Précoce à montaison et ½ précoce à épiaison, elle ne doit pas être semée tôt (après le 15-20 octobre). Elle possède une bonne tolérance aux maladies du feuillage ainsi qu'à la verse. Elle possède la double résistance mosaïques et cécidomyie orange.

Les nouveautés 2020

Ces variétés ont été inscrites à l'automne 2019 sur la base de résultats d'essais de pré-inscription réalisés en 2018 et 2019. En conséquence, les commentaires proposées pour ces variétés restent provisoires et seront validés une fois la récolte 2020 réalisée.

Les variétés sélectionnées ci-dessous sont de qualité boulangère (BPS et BP), de précocité adaptée aux régions de Bourgogne Franche - Comté et Alsace, soit avec une précocité épiaison supérieure ou égale à 6.

AUTRICUM (SAATEN UNION 2020)



BPS ½ précoce à épiaison et résistant aux cécidomyies orange. Bonne productivité en zones Nord et Centre, légèrement supérieure à celle de Rubisko. Assez résistant aux rouilles et à la septoriose, pertes de rendement en condition non protégée dans la moyenne de sa série. Très sensible au piétin verse. PS élevés, et teneurs en protéines assez bonnes par rapport aux variétés de productivité équivalente.

GERRY (AGRIOBTENTION 2020)



BPS précoce avec un potentiel de rendement proche de celui de Filon, légèrement supérieur à la moyenne des variétés de sa promotion en zone Sud. Peu sensible à la rouille jaune et à la septoriose, mais assez sensible à la rouille brune avec des pertes de rendement assez élevées dans les parcelles non protégées des maladies. Assez résistant au piétin verse pour ne pas justifier de traitement fongicide vis-à-vis de ce risque. Assez court, sa tenue de tige est bonne. PS bons et teneurs en protéines dans la moyenne. Variété en observation par la meunerie.

GRAVURE (AGRIOBTENTION 2020)



BPS, ½ précoce à épiaison, inscrit par les réseaux Nord et Sud, avec bon profil agronomique et technologique. Assez bonne productivité dans les zones Centre et Sud. Pertes de rendement en l'absence de traitement fongicide parmi les plus faibles, il présente de plus un bon niveau de résistance aux maladies foliaires ainsi qu'au piétin verse. PS et teneurs en protéines compte tenu de sa productivité assez élevée.

GRIMM (SECOBRA 2020)



BPS précoce à épiaison et résistant aux cécidomyies orange. Bon niveau de rendement dans les zones Nord et Centre, à respectivement +2 et +4 % de Rubisko. Assez résistant à la rouille jaune et à la septoriose, mais peu sensible à la rouille brune et à l'oïdium. Pertes de rendement en conditions non traitées fongicides un peu supérieures à la moyenne de variétés de sa promotion. Assez résistant à la verse. Protéines et PS assez élevés

GWENN (AGRIOBTENTION 2020)

BPS demi-alternatif, demi-tardif à demi-précoce à épiaison, très productif, il apporte 15% de rendement de plus que Renan tandis que sa teneur en protéines est inférieure de 1,5 point. Malgré quelques légers symptômes de rouille brune, il présente un bon niveau de résistance aux maladies foliaires. Un peu plus haut que Renan, son pouvoir couvrant semble correct. PS d'un assez bon niveau. Variété en observation par la meunerie.

HANSEL (SECOBRA 2020)



Blé biscuitier ½ précoce inscrit Sud, productivité en retrait par rapport à la plupart des variétés de sa promotion, mais légèrement supérieure à celle d'Arkéos. Faibles écarts de rendement entre parcelles traitées et parcelles non traitées fongicides qui témoignent d'un très bon niveau de résistance aux principales maladies foliaires. Avec une très bonne cotation de 6, il pourrait également apporter de la résistance à la fusariose des épis si les dosages de DON le confirment. Sensible au piétin verse. PS élevés, en particulier pour un blé biscuitier, et teneurs en protéines dans la moyenne. Variété en observation par la meunerie.

HYLIGO (SATEEN UNION 2020)

Hybride BPS précoce, ½ alternatif, avec un gain de rendement sur Filon de 3% en moyenne sur 2 ans en zone Sud. Moyennement sensible à la rouille brune et peu sensible à la rouille jaune et à la septoriose avec des pertes de rendement en l'absence de protection fongicide un peu plus élevées que la moyenne. Assez bon niveau de résistance à la fusariose. Tenue de tige correcte. PS assez bons, mais teneurs en protéines un peu faibles par rapport à son potentiel de rendement.

KWS SPHERE (KWS MOMENT 2020)



BPS ½ précoce inscrit par le réseau d'essais Sud, KWS SPHERE vient compléter la gamme des variétés résistantes aux mosaïques. Productivité en zone Sud nettement inférieure à celle de ses concurrentes. Très bon comportement en situation non traitée fongicide à l'exception de quelques symptômes de rouille brune. Assez résistant au piétin verse et à la fusariose des épis (à confirmer avec la DON). PS très élevés, mais teneurs en protéines faibles. Variété en observation par la meunerie.

KWS ULTIM (KWS MOMENT 2020)



BPS précoce à épiaison, KWS ULTIM cumule les 3 résistances : aux mosaïques, aux cécidomyies orange et au piétin verse. Variétés parmi les plus productives de sa promotion en zone sud (Filon + 1 %). Assez résistant à la rouille jaune, mais seulement moyennement résistant à la rouille brune et à la septoriose. Pertes de rendements assez élevées dans les parcelles non protégées des maladies. Tenue de tige très bonne. Bonne résistance à la fusariose des épis et à l'accumulation de DON, à confirmer par des mesures de teneur en mycotoxines. PS élevés, et teneurs en protéines dans la moyenne des variétés de son niveau de productivité. Variété en observation par la meunerie.

LG ASTROBALE (LIMAGRAIN 2020)



BP précoce avec des rendements proches de la moyenne des variétés inscrites en zone Sud (Filon – 2%). Assez résistant aux maladies, et en particulier à la rouille brune et au piétin verse. Très court, sa tenue de tige est bonne. Enfin il présente une très bonne qualité de grains, avec des PS et de teneurs en protéines très élevés. Variété en observation par la meunerie.

PEZANDOR (UNISIGMA 2020)

BPS précoce à épiaison, PEZANDOR est marqué par la contre-performance de ses rendements en 2019, à 94% de sa série. Il se situait dans la moyenne en 2018. Assez résistant à la rouille jaune et à la septoriose, il s'est en revanche révélé assez sensible à la rouille brune et à l'oïdium. Résistant au piétin verse. PS et teneurs en protéines très élevés, il se distingue par sa qualité de grains.

PHOCEA (KWS MOMENT 2020)



La productivité de PHOCEA, BPS ½ précoce, est dans la moyenne en 2018, mais en retrait en 2019. En l'absence de protection fongicide, il s'est montré assez résistant aux rouilles et moyennement sensible à la septoriose, mais assez sensible à l'oïdium et au piétin verse. Bonne tenue de tige. PS assez élevés, et teneurs en protéines dans la moyenne.

RGT BORSALINO (RAGT 2020)



BP très précoce inscrit en zone Sud avec une assez bonne productivité, proche de celle de Filon, et un comportement équilibré vis-à-vis des maladies se traduisant par d'assez faibles écarts de rendement entre les parcelles protégées et les parcelles non protégées. Tenue de tige correcte. PS très élevés, et teneurs en protéines assez bonnes.

RGT NATUREO (RAGT 2020)



BPS précoce à épiaison, ½ alternative avec un excellent niveau de résistance aux maladies foliaires en zone sud. Très résistant à la rouille brune et assez résistant à la rouille jaune et à la septoriose, il affiche la nuisibilité le plus faible de sa série d'inscription, inférieure à celle de LG Absalon en 2019. Côté 5,5, sa résistance à la fusariose pourrait également présenter un intérêt en précédent à maïs, si elle est confirmée par les analyses de DON. Légèrement en retrait sur le plan de la productivité (Filon – 4 %). Assez courte, sa tenue de tige est bonne. Teneurs en protéines dans la moyenne et PS d'un assez bon niveau.

RGT PERKUSSIO (RAGT 2020)



BPS ½ tardif à ½ précoce à épiaison, résistant aux cécidomyies orange, avec un niveau de productivité très élevé, aussi bien en zone Nord (Fructidor + 5%) qu'en zone Centre (Fructidor + 8%). Assez résistant à la rouille jaune et à la septoriose, mais moyennement résistant à l'oïdium et à la rouille brune. Pertes de rendement dans les parcelles non protégées des maladies assez élevées en 2018, et contenues en 2019. Assez court, assez résistant à la verse physiologique, mais assez sensible au piétin verse. Noté moyennement résistant à la fusariose des épis, son comportement vis-à-vis de l'accumulation du déoxynivalénol devra être confirmé. Du niveau de ceux de Rubisko, PS moyens, et teneurs en protéines correctes compte tenu de ses rendements élevés. Variété en observation par la meunerie.

RGT ROSASKO (RAGT 2020)



BPS ½ précoce à épiaison, avec des rendements légèrement inférieurs à la moyenne de sa promotion d'inscription. Dans les parcelles non protégées, il s'est montré assez résistant aux rouilles, et peu sensible à la septoriose et à l'oïdium. Coté 5,5, son niveau de résistance à la fusariose est assez bon et doit être confirmé par des mesures de teneurs en DON. Assez sensible au piétin verse. Tenue de tige correcte. PS et teneurs en protéines d'un bon niveau.

RGT TWEETEO (RAGT 2020)

Variété avec la double résistance, mosaïques et cécidomyies orange. BPS précoce à épiaison, productivité plus élevée en zone Centre qu'en zone Nord. Assez résistant aux rouilles et à la septoriose avec des pertes de rendement modérées en l'absence de traitement fongicide. Assez sensible au piétin verse. Court sur paille avec un assez bon niveau de résistance à la verse physiologique. PS assez bons, et teneurs en protéines dans la moyenne.

SY ROCINANTE (SYNGENTA 2020)



BPS variété précoce, lignée la plus productive de sa promotion en zone Sud, avec un rendement supérieur de 2% à celui de Filon en moyenne sur 2 ans. Pertes de rendements autour de la moyenne dans les parcelles non traitées traduisent un profil sans défaut marqué vis-à-vis des maladies. Sensible à la verse. PS d'un bon niveau, mais teneurs en protéines par rapport aux variétés de son niveau de productivité faibles.

TALENDOR (UNISIGMA 2020)



BPS très précoce à épiaison, inscrit par les réseaux Nord et Sud, nouvelle variété résistante aux mosaïques. En 2ème position en zone centre, il a montré une productivité assez élevée en moyenne sur 2 ans. Assez résistant à la rouille jaune, mais seulement moyennement résistant à la septoriose et surtout assez sensible à la rouille brune, avec des pertes de rendements dans les parcelles non traitées supérieures à la moyenne. Résistant au piétin verse, et assez bon niveau de résistance à la fusariose des épis qui doit être confirmé par des mesures de teneur en DON. Tenue de tige correcte. PS très élevés, et teneurs en protéines supérieures à la moyenne compte tenu de sa productivité. Variété en observation par la meunerie.

https://choix-des-varietes.arvalis-infos.fr



NOTES

Choix de la date de semis : pour répartir les risques et réduire le risque de bio-agresseurs

Bien que tributaire des conditions climatiques, les dates de semis doivent être choisies en fonction des exigences physiologiques des variétés retenues. Semer trop tôt des variétés très précoces, c'est s'exposer à des gels d'épis en début de montaison. A l'inverse, semer trop tard des variétés tardives, c'est prendre des risques vis-à-vis du gel hivernal et/ou de l'échaudage.

1er octobre	5 octobre	10 octobre	15 octobre	25 octobre	5 novembre
CHEVIGNON - COMPLICE - FRUCTIDOR – KWS EXTASE					
	LG ABSALON – RUBISKO – (SY ADORATION) - SYLLON				
	APACHE – LG ARMSTRONG – NEMO - UNIK				
		FILON - GONCOURT – OREGRAIN – (PROVIDENCE) - TENOR			

"Les semis peuvent débuter 5 jours plus tôt dans les situations tardives ou d'altitude.

() nouveautés 2019 à confirmer

Mais, de plus en plus, le choix de la date de semis doit être un moyen agronomique pour limiter le risque vis-à-vis des bio-agresseurs. On parle alors de décalage de la date de semis vers la fin de la plage optimale de date de semis connue pour chaque variété (par exemple, pour LG ABSALON, entre le 5 et le 25 octobre). L'objectif est alors de réduire les levées de graminées adventices, d'éviter l'impact des pucerons et cicadelles vecteurs de virus dès l'automne, de limiter le risque de verse et la pression des maladies, en particulier de la septoriose.







Semer à la bonne densité selon les conditions

La densité optimale ne dépend pas de la variété. La densité de semis, ou nombre de grains/m² implantés, sera définie selon la date de semis et l'état du sol de chaque parcelle. En effet, plus le semis est tardif et/ou plus les conditions de sol sont médiocres, plus la densité de semis sera revue à la hausse. Attention, une trop forte densité engendre des dépenses supplémentaires en semences mais également en protection contre la verse et les maladies.

La maîtrise des intrants commence par la dose de semis. Contrairement à certaines idées reçues, les peuplements objectifs de sortie d'hiver sont identiques, quelle que soit la variété. Une variété à faible tallage épis n'a pas à être semée plus drue. Par contre, les types de sol et l'état du lit de semences induisent des taux de pertes et des coefficients de tallage différents dont il faudra tenir compte pour le calcul de la dose de semis.

Conditions d'implantation	Semis avant le 5/10	Semis du 5 au 20/10	Semis apres le 20/10
Bonnes conditions, Sans cailloux et sain	230 - 270 grains/m²	280 - 320 grains/m²	330 - 370 grains/m²
Faiblement caillouteux ou battant	300 - 340 grains/m²	350 - 390 grains/m²	400 - 440 grains/m²
Fortement caillouteux ou très hydromorphe	320 - 360 grains/m²	370 - 410 grains/m²	420 - 460 grains/m²

La dose en kg/ha

Une fois que l'objectif de nombre de grains/m² est déterminé, il est à corriger en fonction de la faculté germinative. Celle-ci est en général de plus de 95% en semences certifiées (norme commerciale 85%) mais peut chuter en semences de ferme. Il reste alors à convertir les grains/m² en kg/ha en tenant compte du poids de mille grains (PMG) variable entre variétés mais aussi d'une année à l'autre. Attention, une différence de 3 g dans la détermination du PMG se traduit par une différence moyenne de 10 kg de semences/hectare. En semences de ferme, il est recommandé d'être particulièrement vigilants sur le PMG puisque beaucoup de petits grains peuvent être mélangés à de gros grains.

La dose en kg/ha = PMG * ng grains/m² / 100

Télémédecine vétérinaire

Une alternative à l'examen clinique ?

Le Gouvernement vient d'autoriser l'expérimentation de la télémédecine vétérinaire. Éric Février, président du syndicat départemental des pratiquants libéraux du Cantal réagit.



Depuis son cabinet de Saint-Mamet-la-Salvetat (Cantal), Éric Février pratique déjà du conseil par téléphone.

Depuis un décret paru au Journal officiel le 6 mai, les vétérinaires sont autorisés à expérimenter la télémédecine durant dix-huit mois. En charge du suivi de cet essai, le Conseil national de l'ordre des vétérinaires remettra un rapport d'ici fin 2021, en vue d'une possible pérennisation. Dans le Cantal, Éric Février, président du syndicat départemental des vétérinaires libéraux, reste très prudent. Si le dispositif est intéressant pour le renouvellement des générations de professionnels, il faudra encadrer sa mise en œuvre pour ne pas se couper du terrain. Sinon c'est, selon lui, prendre le risque de mettre en danger le maillage rural [1].

Conforme aux demandes formulées par Vétfuturs

Naturellement, c'est le confinement lié à la pandémie de Covid-19 qui, en limitant les interventions à l'urgence, a accéléré les choses. *« Mais les premières réflexions émanent de Vétfuturs : les organisations professionnelles (ndlr : Conseil national de l'ordre des vétérinaires et syndicat) ont donné la parole aux jeunes praticiens à travers une enquête pour connaître leurs attentes, leur façon de se projeter dans le métier et ses évolutions sur les quinze ans à venir. La télémédecine fait partie du livre blanc qui synthétise cette enquête »*, explique le docteur Février. Dans les faits, la télémédecine existe déjà… D'abord chez les humains, où on peut consulter un spécialiste à distance, *« mais seulement accompagné d'un praticien ou d'un opérateur »* ; chez les vétérinaires aussi, partiellement, *« quand un éleveur demande conseil par téléphone »* ; sur Internet, *« mais de manière illégale et peu fiable, via des plateformes »*. Et c'est là que se situe le plus grand danger d'après Éric Février, si l'expérimentation revenait à légaliser celles-ci, pilotées depuis les métropoles, de Roumanie ou d'ailleurs. *« Car le suivi à distance est un acte qui engage la responsabilité du professionnel, ce qui n'est pas le cas des plateformes sur Internet »*, argumente-t-il. Il convient néanmoins que l'on peut voir dans la pratique de la télémédecine en soins vétérinaires quelques opportunités. *« Notamment des liens qui se resserrent avec l'éleveur, par des échanges de données bilatérales, en toute transparence, indispensables pour le suivi sanitaire. C'est un partenariat »*.

Distinction entre petits ou grands animaux

Le président des vétérinaires du Cantal s'empresse d'ajouter que le métier n'aura d'avenir dans nos campagnes que s'il demeure rémunérateur, mais aussi s'il s'avère *« intéressant intellectuellement »*. Et à ce sujet, il estime que *« rien ne vaut l'examen clinique »*. Tel qu'il est proposé, le protocole de télémédecine est plutôt un complément. Il diffère selon qu'il s'agisse de petits animaux de compagnie ou de gros animaux d'élevage. Pour la première catégorie, le vétérinaire doit déjà connaître l'animal, l'expérimentation s'adresse donc au cabinet traitant. Dans le second cas, une visite dans l'élevage de moins de six mois est un préalable et la télémédecine réservée au cabinet qui assure le suivi sanitaire permanent. Pour que le spécialiste puisse formuler un diagnostic, il est indispensable que l'éleveur dispose d'un équipement suffisamment moderne (tablette ou smartphone) et d'une bonne connexion internet. Car le volet sanitaire n'est pas à prendre à la légère… *« Si la France peut se glorifier de l'excellence de son élevage et des produits qui en sont issus, par rapport à ceux importés notamment, c'est aussi grâce à cette coopération entre éleveur et vétérinaire »*, aime à rappeler le représentant des vétérinaires du Cantal. Dans le département, comme partout en France, c'est donc parti pour un ballon d'essai de dix-huit mois. Un laps de temps suffisant pour organiser des pratiques, en retenir les leçons au moment de les évaluer afin de les pérenniser ou de les stopper si elles ne conviennent pas. *« Dix-huit mois qui seront déterminants »*, tranche Éric Février.

RENAUD SAINT-ANDRÉ

(1) Actuellement, on compte dans le Cantal une centaine de praticiens.

Filières laitières

Plus de 22 000 vaches s'apprêtent à produire 1 milliard de litres de lait bio en France

On dénombrait 3 431 exploitations laitières bios à la fin du mois de décembre 2018. Les 1 000 litres de lait auraient été payés aux éleveurs 476 € l'an passé.

Le développement de la production de lait biologique repose sur la conversion de producteurs laitiers conventionnels déjà implantés et non pas sur la création d'ateliers dans de nouveaux territoires. Selon une étude de l'Institut de l'élevage (1), la France s'apprête à produire un milliard de litres de lait en 2020. Plus de 22 000 vaches sont certifiées bio depuis la fin de 2019. Le cheptel de vaches laitières aura ainsi doublé en 6-7 ans. Mais les teneurs en matières utiles du lait bio sont plus faibles qu'en lait conventionnel. *« En 2018, le taux butyreux moyen du lait bio s'est établi à 40,8 g/l contre 41,3 g/l pour le lait conventionnel »*, affirme l'Idele. Quand le taux protéique en bio peine à dépasser 32 g/l alors qu'il se situe aux environs de 33,3 et 33,4 g/l en conventionnel.

Plus de vaches en bio par exploitation

La production de lait bio est très saisonnière alors que la demande de produits laitiers bio est constante toute l'année. *« Sur les 843 millions de litres collectés sur douze mois l'an passé, plus de 237 millions de litres, soit un peu plus de 28 % de la collecte annuelle, l'ont été sur les mois d'avril, mai et juin »*, remarque de son côté FranceAgriMer. Le nombre de vaches détenues dans les élevages bios est proportionnellement plus élevé que dans les fermes en conventionnel car le rendement moyen n'excède pas 5 000 l par vache et par an. Aussi, on dénombre en moyenne 56 vaches laitières dans une ferme bio produisant 275 000 litres de lait par an, contre 67 vaches dans des exploitations en conventionnel (450 000 litres).

Écart de prix

Cependant, la course à l'agrandissement n'épargne pas les élevages bios mais elle est lente car les gains de productivité sont plus faibles qu'en conventionnel. Aussi, les exploitations laitières en conventionnel produisaient 200 000 l de plus de lait qu'un élevage bio en 2019, contre 120 000 litres en 2014. L'an passé, le prix moyen du lait biologique payé aux livreurs, toutes primes et qualités confondues, aurait atteint 476 €/1 000 litres en moyenne et l'écart de prix avec le lait non bio est supérieur à 100 € par 1 000 litres depuis fin 2015. Mais pour inciter les éleveurs à produire plus de lait à la fin de l'automne, le prix des 1 000 litres est plus élevé que celui payé au printemps. Sur l'année, l'amplitude de prix atteint 70 € à 80 €/1 000 l.

Changement d'échelle

Les régions Bretagne et Pays de la Loire sont les deux poids lourds de la collecte nationale de lait bio. *« Avec respectivement 176 et 172 millions de litres de lait biologique livrés en 2018, elles ont fourni 41 % de la collecte nationale »*, note l'Institut de l'élevage. La région Bretagne comptait 671 sur 3 431 exploitations bios en décembre 2018 (derniers chiffres connus). Elle devance la région Auvergne Rhône-Alpes (639 exploitations bios) et les Pays de la Loire. Depuis 2015, la filière de lait bio a changé d'échelle. Après deux campagnes timides dans les années 1990 et au début 2000, la troisième vague de conversion observée depuis 2016 a été soutenue par des aides PAC abondantes, lorsque la crise du lait est survenue après la fin des quotas. *« Arrivées à échéance à partir de la fin de l'année 2017 puis tout au long de 2018, ces conversions ont conduit à une hausse sans précédent de la collecte laitière sur la période : +70 millions de litres (+11 %) en 2017-2016, puis +210 millions de litres (+33 %) en 2018-2017, une vitesse de progression jamais atteinte par le passé et qui témoigne d'un changement de dimension de la filière qui pèse alors près de 850 millions de litres ! »*, analyse l'Idele.

ACTUAGRI

(1) *« Les filières laitières biologiques françaises »* (dossier N° 508)

Faire les bons choix

Le conseil, boussole d'un aménagement réussi

Au sein de la coopérative Dijon Céréales, des professionnels accompagnent ceux qui veulent construire ou aménager leurs bâtiments. Un soutien bienvenu pour procéder aux choix les plus adaptés.



Laisser circuler l'air tout en assurant la protection des récoltes contre les fientes d'oiseaux : voici le type de solutions apportées par Dijon Céréales.

La coopérative Dijon Céréales dispose d'un service dédié à l'agroéquipement, mené en partenariat au sein de l'Alliance BFC. Daniel Bouiller est conseiller Agroéquipement de Dijon Céréales, coopérative qui dispose d'une plateforme et d'un magasin où sont présentes deux personnes à même d'apporter également du conseil, sur le site de Pouilly-en-Auxois où la gamme dédiée à cette activité peut être découverte. La coopérative est donc en capacité d'accompagner tous les projets, qu'il s'agisse de construction de bâtiments d'élevage, de stockage de céréales, d'aliments ou des aménagements de ceux-ci, en passant par la récupération des eaux pluviales, les réserves incendie, le stockage des effluents. Le prisme est large et la notion de conseil, importante, dans ces domaines où la législation évolue beaucoup. *« Les agriculteurs sont en recherche de bâtiments toujours plus fonctionnels,* souligne en préambule Daniel Bouiller. *La nécessité de se mettre en conformité avec des normes de plus en plus strictes dirige aussi leurs choix. C'est le cas, par exemple, pour la lutte contre les incendies, qui impose la présence de dispositifs de stockage d'eau. Sur cet aspect, les choix se font en coordination avec les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) ». « Concernant le stockage des céréales,* poursuit Daniel Bouiller, *on peut apporter du conseil pour tout ce qui touche à la protection contre l'intrusion de volatiles dont les fientes pourraient altérer les récoltes. Des solutions qui laissent, néanmoins, circuler l'air ».* Daniel Bouiller effectue un diagnostic avec l'agriculteur, afin de déterminer quel sera l'équipement adapté, nécessaire pour protéger son stockage, en tenant compte de l'utilisation souhaitée par l'adhérent. Pour améliorer le stockage, les agriculteurs ont aussi de plus en plus recours à des éléments en béton préfabriqués, en forme de *« T »* ou de *« L »*, qui offrent des niveaux de résistance beaucoup plus importants. *« Nous sommes à même d'apporter du conseil aux agriculteurs sur ce type de produit de qualité, que propose Dijon Céréales »*, précise Daniel Bouiller.

Large champ de propositions

La problématique du stockage des effluents, éventuellement des eaux de lavage, découle, elle aussi bien souvent, de l'obligation de mise aux normes. Par exemple, le besoin de créer des fumières ou d'augmenter les capacités de stockage par le biais de poches ou de géomembranes, solutions à moindre coût présentes au sein de l'offre Dijon Céréales. *« Cela peut passer, dans le cas d'élevages laitiers, par un stockage de l'eau nécessaire au lavage de salle de traite ou des outils d'allaitement des veaux. L'incorporation de ces liquides dans les fosses à lisier contribuera au bon fonctionnement de celle-ci et évitera la sédimentation, ce qui facilitera la reprise et l'épandage ».* L'aménagement de bâtiments est un champ très large de propositions. Un professionnel comme Daniel Bouiller prend le temps d'étudier le plan d'aménagement avec l'agriculteur. *« On regarde notamment tout ce qui concerne le tubulaire, la contention et l'abreuvement…La ventilation des bâtiments nécessite un diagnostic personnalisé. Ce domaine revêt de plus en plus d'importance, en lien avec les changements climatiques et les stress thermiques qu'ils engendrent. L'installation de rideaux fixes ou mobiles, motorisés ou manuels, de systèmes de brassage d'air automatisés parfois couplés à un système de brumisation, permet d'améliorer le confort et la productivité des animaux ».* Enfin, pour faciliter le travail et apporter du confort à l'agriculteur, Dijon Céréales propose une gamme *« Surveillance ».* Grâce aux technologies actuelles, cette gamme permet la détection des vêlages, la surveillance des animaux et/où des installations, à l'aide de caméras. Il existe par ailleurs des caméras avec détection de mouvement, pour être informé d'éventuelles intrusions.

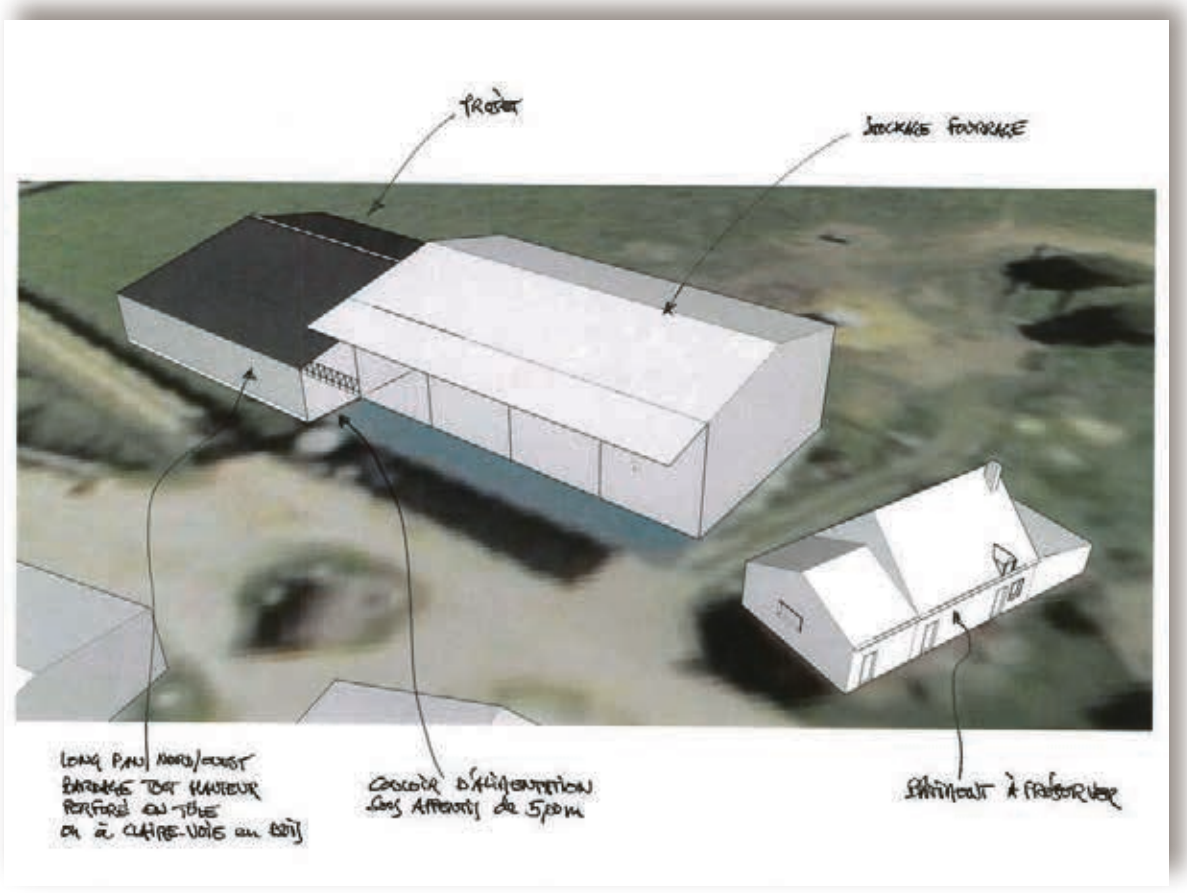
Berty Robert



Conseil

L'œil de l'architecte

Dans les départements, les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) portent un regard nécessaire, notamment sur des projets de construction. Celui de la Nièvre s'est particulièrement impliqué dans la thématique des bâtiments agricoles.



Un exemple de propositions apportées par l'architecte Christophe Joly sur un projet de bâtiment agricole à Champlemy, dans la Nièvre.

Sur le thème du bâtiment agricole, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Nièvre intervient depuis plusieurs années.

L'accompagnement des agriculteurs dans leurs projets de construction ou d'aménagement paysager fait partie de ses missions. Cela a commencé dans les années quatre-vingt-dix avec des projets d'aménagements de cours de fermes. *« L'idée, alors,* explique Christophe Joly, architecte au sein du CAUE 58, *c'était de séparer l'espace privatif de l'habitation de l'exploitant, de son activité agricole, et de voir comment on pouvait traiter ce thème-là »*. Par la suite, différentes mesures ont contribué à ce que des porteurs de projets de bâtiments agricoles fassent appel à cet organisme : Contrats territoriaux d'exploitation (CTE), Contrats de projet individuel (CPI), Plans nationaux de modernisation des bâtiments d'élevage (PNMBE), Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE)…

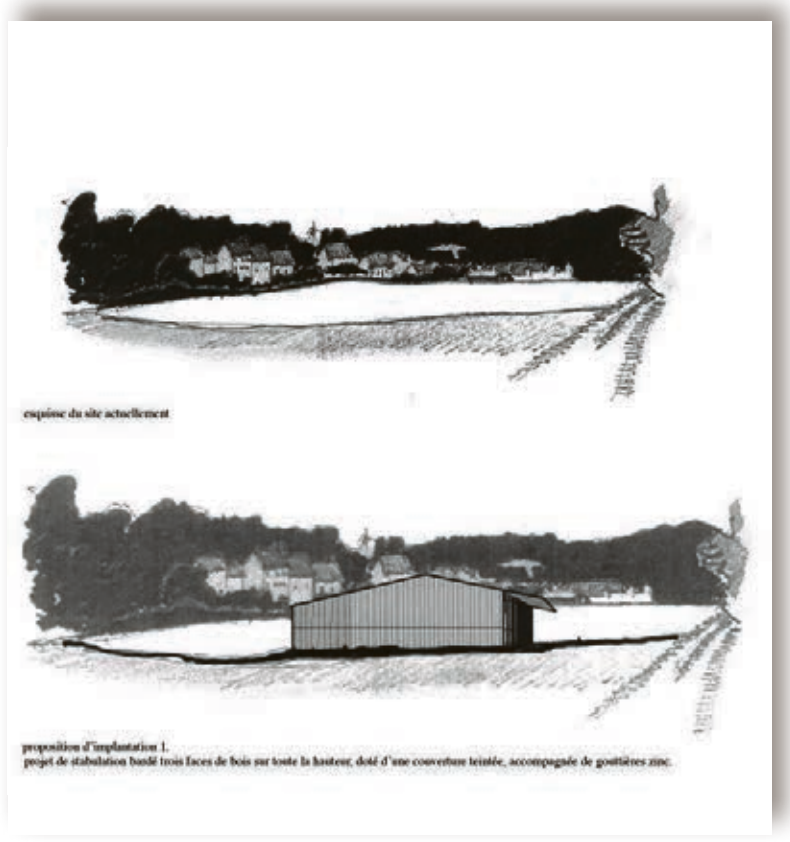
« Une attention particulière au projet de l'agriculteur »

Avec la mise en place de ces derniers, le CAUE s'est rapproché du Conseil départemental de la Nièvre en proposant de se déplacer sur les exploitations et d'établir des fiches conseils faisant office de canevas afin d'obtenir les aides du Département. *« C'était un système intéressant,* poursuit Christophe Joly, *qui permettait d'éviter une dispersion des subventions, un saupoudrage qui n'avait pas beaucoup de signification. L'obtention de la subvention départementale était soumise à la validation de la fiche conseil réalisée par un architecte. Je trouve que rien ne vaut un déplacement sur les lieux du projet. Ça me permet, en tant qu'architecte, de mieux analyser les choses, de discuter avec l'exploitant agricole et de lui montrer qu'on porte une attention particulière à ce qu'il veut faire… »* Pour apporter des conseils pertinents en termes de conception d'un bâtiment agricole ou du point de vue de son intégration dans le paysage, il importe à l'architecte du CAUE de bien comprendre le fonctionnement de cet outil de travail, comment il s'inscrit dans la marche globale de l'exploitation. Cela conditionne les choix d'orientation du bâtiment. *« On étudie avec précision l'altimétrie du lieu, les courbes de niveau du terrain, on regarde avec l'agriculteur si on peut conserver tel arbre ou telle haie à proximité du bâtiment, on prête aussi une grande attention aux problématiques de ventilation, dans les bâtiments d'élevage… Le but c'est de s'imprégner du site pour que la construction s'y intègre bien et tout cela fait l'objet de discussions avec le porteur du projet »* poursuit l'architecte du CAUE 58.

Palmarès des constructions

Christophe Joly a ainsi visité jusqu'à huit exploitations par jour pour mener ses missions de conseil, mais aujourd'hui les choses ont changé : le poids de la visite d'un architecte dans l'obtention de subventions n'est plus aussi reconnu. Ce professionnel le regrette : *« je trouve que, depuis trois ou quatre ans, on a fait marche arrière sur cette dimension, c'est dommage. Nous avions réalisé un maillage considérable et notre travail avait aussi été remarqué par la Région, qui apporte également des subventions sur les bâtiments agricoles. Cette collectivité souhaitait également soumettre l'attribution de ses subventions à l'avis de l'architecte du CAUE. Malheureusement, pour des questions administratives, cela ne s'est pas concrétisé… »* Christophe Joly est, par ailleurs, un fervent partisan de l'utilisation du bois dans la construction de bâtiments agricoles et le CAUE 58 a lancé en 2017-2018 un palmarès du bâtiment agricole en bois, en partenariat avec Groupama et le Conseil départemental.

BERTY ROBERT



Sur cet autre projet nivernais, on visualise l'implantation du bâtiment et son intégration au paysage.



Équipement

Les bénéfices de la ventilation

Dans les bâtiments d'élevage, la circulation de l'air devient un facteur déterminant de performance et de bien-être animal pour des agriculteurs confrontés à des températures en hausse. En Côte-d'Or, le Gaec du Château se félicite d'avoir installé un système de ventilation.



La circulation d'air assurée par les ventilateurs permet aux vaches de bien mieux supporter les fortes chaleurs qui pénalisent leurs performances en engraissement ou en production laitière.

Ils sont onze. Onze ventilateurs dont les pales tournent derrière des grilles, répartis dans les deux bâtiments d'élevage du Gaec du Château, à Saint-Seine en Bâche, dans le sud-est de la Côte-d'Or. Voilà bientôt trois ans que Christophe et Guillaume Erhard, ainsi que Romain Labouebe, les trois associés, ont décidé de franchir le pas et de se doter d'un tel équipement, installé par la SARL Chapuis Frères. Pour cette exploitation en polyculture élevage lait, viande et céréales (150 000 litres de quota laitier en montbéliardes et engraissement de 150 génisses charolaises par an) les températures estivales, et parfois même, printanières, de ces dernières années, ont agi comme un signal d'alarme. *« Notre pré n'a pas d'ombre,* explique Romain Labouebe, *du coup, en été, si les températures dépassent 30°, nos vaches ne sortent plus, elles restent dans les bâtiments dont l'un est dédié à l'engraissement et l'autre, à l'atelier lait. On repaille comme il faut et elles sont à l'abri du soleil avec le flux d'air assuré par les ventilateurs. C'est aussi très utile pour la salle de traite, pour éviter les mouches, et beaucoup plus agréable pour les vaches qui attentent de passer au trayeur, sur les caillebotis ».* Accessoirement, avec une température pouvant monter — dans le bâtiment et avant que le système de ventilation soit installé — à près de 50° en été, c'est aussi un vrai confort de travail retrouvé pour l'exploitant.

Rentabilité retrouvée

« Avec la chaleur, poursuit Romain Labouebe, *les génisses en finition à l'engraissement ne mangeaient plus l'ensilage, elles n'avaient plus d'appétit, donc plus de gain de poids. Du côté des laitières, il y avait un impact sur la production… Installer une ventilation, on en parlait depuis des années et on est allés en voir chez des collègues du Jura ».* Au bout du compte, ces températures trop élevées handicapaient sérieusement les performances attendues des animaux de l'exploitation. La ventilation permet à présent d'éviter aux animaux de suffoquer. *« L'investissement, de 21 000 euros HT, a été bien rentabilisé, surtout si on repense aux 40° enregistrés en juin 2019,* précise Romain Labouebe. *Avant, les vaches se rassemblaient autour de l'abreuvoir, alors qu'à présent, elles se couchent dans tout le bâtiment. Sans ventilation, elles auraient tendance à rester debout pour justement évacuer de la chaleur corporelle. Sur un plan économique, on s'y retrouve largement, parce que l'engraissement est à nouveau facilité ». « Pour la production laitière, la première année d'installation de la ventilation,* précise Guillaume Erhard, *par rapport à l'année précédente, nous avons fait 3 000 litres de lait de plus par mois pendant la période chaude. Sur l'engraissement, on constate que les bêtes finissent leurs rations, alors qu'avant, elles en laissaient facilement un tiers… »*

BERTY ROBERT

Zoom Des systèmes adaptés et modulables

Le système de ventilation adopté par le Gaec du Château module sa vitesse en fonction des températures. Il est relié à un boîtier de commande et à une sonde par bâtiment. L'agriculteur détermine le seuil de mise en route et le seuil de vitesse maximum en fonction de températures précises. Dans l'exploitation dont il est question ici, la température de démarrage est fixée à 18° et celle de vitesse maximum à 28°. Il est possible de sélectionner les zones que l'on souhaite ventiler, les onze ventilateurs ne tournant pas forcément en même temps. Le système ne réclame quasiment pas d'entretien, hormis un nettoyage de grilles, une ou deux fois par an, parce que ces dernières peuvent accumuler de la paille broyée. L'installateur ne place pas les ventilateurs au hasard : leur positionnement prend en compte le nombre de bêtes ou encore le volume d'air qui circule.



La force du système, c'est la modularité qu'il permet dans son utilisation.



***(De gauche à droite)* Guillaume et Christophe Erhard, Romain Labouebe : les trois associés du Gaec du Château se félicitent d'avoir investi dans un système de ventilation de leurs bâtiments d'élevage.**





Recyclage

Une réserve d'eau pluviale à moindres frais

Lors de la construction de son nouveau bâtiment d'élevage, Jérôme Grégoire a installé une réserve d'eau pluviale sous les logettes, d'une capacité de 81 mètres cubes.



La réserve d'eau pluviale de Jérôme Grégoire à Larodde (63) se cache sous les logettes. Une trappe d'accès est cachée sous les tapis.

À Larodde dans le Puy-de-Dôme, Jérôme Grégoire n'a pas attendu l'été 2019 pour se poser la question du stockage de l'eau. L'année précédente, lors de la construction de sa nouvelle stabulation, il a fait installer sous les logettes une réserve d'eau pluviale. L'eau d'une partie du toit est donc redirigée vers ce réservoir et sera utilisée à l'avenir pour laver la salle de traite.

Un bâtiment modulable

Installé depuis cinq ans sur la ferme familiale, Jérôme Grégoire a entamé la construction d'une nouvelle stabulation logettes sur caillebotis en novembre 2017. Long de 40 mètres et large de 12,8 mètres, ce bâtiment peut recevoir une cinquantaine de vaches laitières. L'éleveur conduit pour l'instant 45 vaches mais a tout prévu pour en recevoir davantage. *« La salle de traite est équipée en 2x4 mais il y a les emplacements pour la passer en 2x5. Il y a aussi 57 places aux cornadis »* précise ce dernier. Un appentis de 7,50 mètres pour l'alimentation et le stockage du fourrage et un second de 7 mètres pour le bloc de traite, la nurserie et les parcs d'isolement ont également été construits. Le tout repose sous une charpente en bois couverte de panneaux sandwich.

D'une pierre deux coups

L'originalité de ce bâtiment se cache sous les pieds. Sous les 49 logettes sur caillebotis, la fosse à lisier est peu commune puisqu'elle abrite également une réserve d'eau pluviale.

L'idée lui a été soufflée par un entrepreneur. Alors que la fosse sous caillebotis n'était pas encore terminée, ce dernier émet l'hypothèse de construire une réserve d'eau sous les logettes. *« J'ai trouvé l'idée intéressante. Je n'ai pas de problèmes d'approvisionnement en eau lors des sécheresses mais il vaut mieux prévenir. Et puis utiliser cette eau réduira toujours la facture »* explique l'éleveur. La fosse sous caillebotis de 2,40 mètres de profondeur (soit un volume total de 537 m3) était équipée en son centre de deux murs de 13 mètres de long, distant l'un de l'autre de 2,70 mètres, pour soutenir les caillebotis et les logettes. L'aménagement *« porteur »* crée alors un *« couloir »* ouvert. Le maçon a simplement condamné chacune de ces extrémités par un mur large de 2,70 mètres (écartement entre les deux murs porteurs) et haut de 2,40 mètres. La réserve d'eau est ainsi créée à moindres frais. *« Je ne sais pas combien ça m'a coûté puisque le surcoût de construction des deux petits murs a été englobé dans celui de la maçonnerie. Ce n'est sûrement pas grand-chose autrement je m'en souviendrais ! »* Jérôme Grégoire a ensuite raccordé la gouttière de la pente nord de sa toiture à la réserve. Un second tuyau raccorde cette même réserve à la laiterie où seront installés prochainement une pompe, un surpresseur et un filtre. L'eau sera utilisée pour laver la salle de traite de l'éleveur. *« Ce n'est pas grand-chose »* minimise l'éleveur. Ce genre d'aménagement pourrait pourtant devenir indispensable dans les années à venir où l'approvisionnement en eau lors des sécheresses n'est pas garanti.

MÉLODIE COMTE

Repères

- Stabulation construite en novembre 2017
- Mise en service en décembre 2018
- Investissement total 401 778 € (8 199 €/place) dont 120 000 € de subvention PCAE



ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Élevages laitiers

Une certaine idée de la performance

Le Gaec Salomon, en Côte-d'Or, vient d'investir dans un robot nouvelle génération, qui détecte notamment les chaleurs et les gestations au cours du processus de traite.



L'appareil Delaval installé début mars à Savoisy présente de nombreux atouts.

Équipé d'un robot de traite depuis 2012 pour ses 65 vaches de race Brune, le Gaec Salomon vient d'acquérir un nouvel appareil très performant avec le V310 Delaval, sorti sur le marché depuis la fin d'année 2019. *« Une opportunité s'est présentée à nous. Nous l'avons saisie, mon père et moi, grâce à la SARL Chapuis Frères »*, indique Yannick Salomon. L'ancien robot, installé il y a huit ans par cette même entreprise de Saint-Marc-sur-Seine et régulièrement entretenu depuis, a été démonté et réinstallé dans une autre exploitation du département. *« La SARL Chapuis nous a proposé de nous le reprendre et de nous mettre à disposition une nouvelle gamme de robot. L'installation n'a nécessité qu'une seule journée de travail, l'investissement reste relativement modéré avec la reprise de l'ancien »*, précise le jeune éleveur.

L'une des principales évolutions du produit, selon Yannick Salomon, vient de la qualité et de la vitesse du branchement de la mamelle : *« le V310 met environ 40 secondes pour exécuter cette tâche. Avec l'ancien robot, nous étions au-delà d'une minute et dix secondes. Cela a plus d'importance qu'il n'y parait : ce nouveau robot va permettre d'augmenter le nombre de traites quotidiennes et de monter facilement à 70 vaches. Augmenter notre cheptel de quelques bêtes était justement l'objectif que nous nous étions fixé à court ou moyen terme »*. Le deuxième atout du V310 réside dans sa capacité à intégrer un module de dosage de progestérone, dans le but de détecter les chaleurs et les gestations de façon automatique durant la traite. *« Ce type de dosage existait déjà dans les années antérieures dans la gamme des produits Delaval, mais celui-ci n'était pas accessible pour une exploitation laitière comme la nôtre. L'équipement avait un coût de 50 000 euros et commençait à être intéressant pour un cheptel deux ou trois fois plus important que celui que nous avons »*, fait remarquer le Côte-d'orien. La nouvelle option proposée par la marque bleue apparaît désormais sous une forme simplifiée et beaucoup plus abordable. *« L'outil est désormais directement intégré au robot de traite »*, poursuit le président du canton JA de Châtillon-Laignes-Montigny, qui précise que *« l'œil de l'éleveur reste primordial dans la reproduction du troupeau, mais cet équipement va indéniablement permettre d'améliorer la productivité des vaches et de mieux préparer les générations à venir »*.

Yannick Salomon cite un troisième et dernier avantage de son nouveau robot : *« la machine a énormément évolué sur son ergonomie, elle est beaucoup plus technique et mieux pensée pour les animaux. Il y a davantage de place et l'entretien se fait beaucoup plus facilement. De gros efforts ont également été réalisés en termes de connectivité. Personnellement, je me sers beaucoup de mon smartphone pour suivre mes vaches n'importe où, n'importe quand. Le service proposé est très performant et appréciable. Aujourd'hui, les vaches se sont pleinement adaptées à leur nouvel outil, une petite semaine aura été nécessaire pour qu'elles appréhendent parfaitement les nouvelles caractéristiques de l'appareil »*.

AG

Point de vue S'équiper pour bien travailler

Un bâtiment bien équipé est toujours gage de performances, et parfois plus, comme le fait remarquer Yannick Salomon : *« Le métier d'éleveur est de plus en plus difficile, nous en sommes tous convaincus. En plus des résultats, si l'on peut se permettre d'aller chercher un peu de confort de travail, personnellement, je ne dis pas non. Nous avons tous droit à une certaine qualité de vie »*. L'éleveur laitier rappelle que « *tout professionnel a ses finalités* » : « *chaque structure a sa propre vision de l'avenir et ses propres objectifs. De notre côté, nous avons des productions végétales, mon père arrive aussi prochainement à l'âge de la retraite : ce type de robot a d'autant plus sa place au sein de notre exploitation* ». Un autre équipement – un repousse fourrages – a été acquis il y a un peu plus de quatre ans et donne entière satisfaction aux associés du Gaec Salomon : « *nous en sommes effectivement très contents. C'est le genre d'appareil qui ne fait jamais parler de lui ! Il se met en route sept fois sur 24 heures et il fait parfaitement son job. Le temps de travail gagné est considérable, les vaches ont toujours une alimentation fraîche. Je trouve que l'utilité de cet outil est trop souvent sous-estimée* ».





Bâtiment en bois

La simplicité au cœur du projet

Pour rendre plus fonctionnel son activité d'élevage, Christian Deschamps, agriculteur à Egriselles-le-Bocage, a lancé le projet de construction d'un bâtiment en bois de 1 100 m2. Un bâtiment au fonctionnement simple, qu'il a pensé de manière à l'utiliser d'autres façons, au cas où l'activité élevage ne perdure pas dans le temps.



Christian Deschamps a fait construire un bâtiment en bois de 1 100 m2.

Après 23 ans à se concentrer uniquement sur la partie céréalière de l'exploitation, Christian Deschamps, agriculteur à Egriselles-le-Bocage, fait le choix, en 2013, de réintroduire l'élevage bovin sur son exploitation. Une activité qui existait sur sa ferme dans les années 1990.

Aujourd'hui, Christian Deschamps possède une centaine de bêtes, quasi toutes des Salers, à l'exception de trois Charolaises et cinq croisées (Salers-Charolais). Si depuis 2013 ces animaux sont dans les anciennes stabulations de la ferme, l'agriculteur a lancé l'an dernier le projet de construction d'un nouveau bâtiment, en bois, de 1 100 m2, construit par l'entreprise La Forêt d'Othe, à Turny. *« Après avoir relancé l'activité élevage de l'exploitation, je me trouvais un peu à l'étroit dans de très anciennes stabulations. L'idée de la création de ce bâtiment est de rendre le travail plus fonctionnel, adapté à la croissance de l'élevage dans le secteur et de sortir la stabulation et, à moyen terme, l'exploitation du village »*, indique Christian Deschamps.

Un bâtiment en bois « *plus confortable* »

Alors, pourquoi un bâtiment en bois ? *« Je trouve que c'est plus confortable et plus chaud qu'un bâtiment en ferraille. C'est un confort supplémentaire pour les hommes et pour les bêtes »*, répond Christian Deschamps. *«De plus, cela entrait dans le cadre des subventions qui m'étaient accordées »*.

Pour son projet, Christian Deschamps a bénéficié du PCAE (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles). *« C'est une aide attribuée par la région avec des fonds européens »*, explique-t-il. *« J'ai monté le dossier avec la Chambre d'agriculture qui m'a beaucoup aidé pour la conception du bâtiment et la réflexion également »*.

Quant au fonctionnement du bâtiment ? *« On est sur quelque chose de simple. Je voulais qu'il puisse être utilisé pour autre chose, car je ne connais pas l'avenir. Alors, si l'activité élevage de l'exploitation devait s'arrêter, ou si mes successeurs ne veulent pas la continuer, ce bâtiment peut facilement être utilisé pour mettre du matériel ou servir à autre chose que la partie élevage »*, confie l'agriculteur.

L'aménagement intérieur, qui n'est pas encore finalisé, sera aussi sur une base simple. *« Ce ne seront que des cases uniquement en barrières. Le foin sera apporté par l'extérieur. Je mets deux tiers d'un râtelier à balle ronde collée à la barrière, ce qui fait que je peux amener le foin directement par l'extérieur sans avoir besoin d'entrer. Et pour le grain, je le mets dans une simple mangeoire devant, sans forcément de couloir d'alimentation en béton »*, développe-t-il. *« Une bonne moitié du bâtiment sera utilisée pour la partie stabulation et l'autre pour le stockage de l'alimentation des bêtes »*.

Environ 60 animaux seront dans ce bâtiment. *« Il y aura une case d'une vingtaine de vaches avec les veaux et deux cases de 16 ou 17 génisses »*, complète Christian Deschamps.

Un projet à 130 000 €

Pour ce projet, *« je suis à pratiquement 130 000 €, hors taxes »*, assure Christian Deschamps. *« Pour l'aspect bâtiment seul, je suis à 87 000 € hors taxe pour la structure. Avec le béton, on arrive à 95 000 € hors taxes. Un coût auquel il faut ajouter les raccordements, l'installation électrique et l'aménagement des barrières »*.

Christian Deschamps prévoit également d'installer un système de récupération des eaux de pluie *« pour assurer les défenses incendies et pour l'utilisation des traitements »*. Ainsi que le projet d'équiper le bâtiment sur la façade sud, soit environ 600 m2, de panneaux photovoltaïques (coûts non comptabilisés dans le montant du projet total).

CHRISTOPHER LEVÉ



Pour son projet, l'agriculteur est à « *pratiquement* » 130 000 €, hors taxes.



Christian Deschamps a relancé l'activité élevage de l'exploitation en 2013.

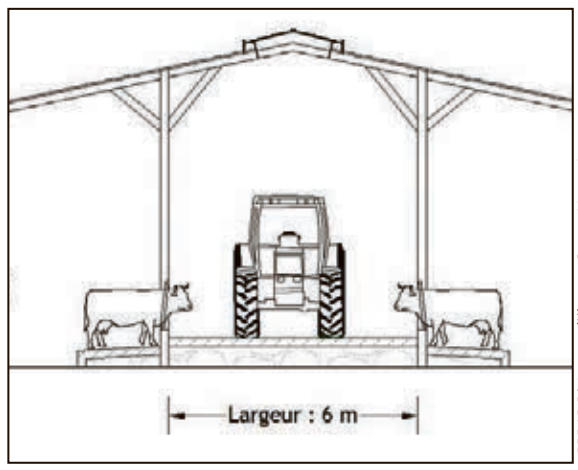




Vaches allaitantes

Vers des projets de bâtiments «réfléchis»

La conception de bâtiments dits “réfléchis” pour bovins allaitants est au plein cœur de la problématique visant à bien penser son bâtiment pour mieux réussir son projet.



PRDAR Bâtiments d'élevage Centre-Limousin

En vaches allaitantes, de plus en plus, la réussite d'un projet se mesure à la bonne conception, a priori, de son bâtiment.



Photo CDA 23

Le bien-être animal et la facilité de travail pour l'éleveur sont les deux aspects à prendre en compte dans le projet de bâtiment.

Conceptualiser son exploitation bovine, c'est réfléchir à de nombreux points en amont. La partie de forme est à aborder sur plusieurs aspects : connaître les différents modes de logement, intégrer l'aspect implantation et ventilation, s'informer sur la réglementation en vigueur et sur les aides financières existantes. Sur le fond, la recherche tend vers celle du bien-être animal, également vers celle de l'éleveur et des intervenants pour qu'ils restent en sécurité et en confort dans l'exercice de leurs activités. Un projet anticipé et réfléchi est la ligne de conduite la plus durable et menant à une meilleure qualité des conditions de vie des animaux et de travail pour les éleveurs.

Les types de bâtiments pour le logement des bovins allaitants sont multiples, plus ou moins fonctionnels et complexes. Certaines préconisations de conception sont primordiales pour mener à bien son projet initial. Sur l'ensemble des prérequis pour la faisabilité de bâtiments, sept ont été passés au crible par la Chambre d'agriculture de la Creuse :

– La préconisation minimum de surface est à déterminer en fonction du type d'animal, de l'aire 100 % paillée, de l'aire de couchage paillée et aire d'exercice, des logettes selon le gabarit et le positionnement, et de la pente paillée.

– Le couloir d'affouragement varie en fonction de sa position dans le bâtiment. Au minimum il faudrait garder 3,80 à 4 m de hauteur libre pour faciliter le passage du matériel. Prévoir 5 m de largeur minimum pour un couloir simple et 6 m pour un central. Le bétonnage du couloir dans son intégralité est préférable, etc.

– Les postes d'alimentation sont à surélever par rapport à l'air d'exercice derrière les cornadis ou les barres à garrot. Il existe des panneaux cornadis modulables permettant d'adapter la largeur de la place de l'auge selon les catégories d'animaux et si présence de cornes. En alimentation distribuée, il est préférable de prévoir une place par animal.

– Le passage d'homme : prévoir des passages ou portillons permettant l'accès aux différents animaux, mais aussi de rentrer et de circuler dans les lots.

– Les types de stalles d'alimentation sont à comparer entre celle à contremarche, la stalle autonettoyante et l'aire raclée en fonction de leurs dimensions, avantages et inconvénients.

– Le type de béton employé est à prévoir selon le type d'ouvrage. Ainsi celui-ci pourra varier s'il s'agit de son emploi pour un sol de logette, un mur de bâtiment ou encore un silo, ou une aire d'exercice.

- L'abreuvement prévoit l'état d'un abreuvoir pour 15 gros bovins, avec la possibilité de deux points d'accès par cases et une réserve d'eau. Privilégier un débit important variant selon le type d'animaux et un diamètre de tuyau conséquent.

L'élaboration réfléchie d'un projet de bâtiment permet de choisir le mode de logement et les aménagements intérieurs les mieux adaptés aux besoins de l'éleveur mais aussi de son cheptel. La fonctionnalité de ces zones permet de sécuriser l'éleveur dans les soins et diverses manipulations réalisés sur les animaux, en améliorant aussi sa sérénité et son temps de travail. Cela permet également de maintenir la tranquillité des animaux pour ne pas engendrer de stress. Le bâtiment est un outil de production indispensable et à ne pas négliger sur une exploitation.

Céline Alanord

Source : plaquette « Bien réfléchir son bâtiment en vaches allaitantes pour réussir son projet ! » du PRDAR Bâtiments d'élevage Centre-Limousin, disponible sur le site internet de la Chambre d'agriculture de la Creuse (creuse.chambre-agriculture.fr), rubrique publications.

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
CHARPENTE
COUVERTURE
BARDAGE
ZINGUERIE
SERRURERIE
30 ans de réalisation
BÂTIMENTS STANDARDS OU SUR MESURES
21140 SEMUR EN AUXOIS - Tel. 03 80 97 17 70 - contact@crai21.com

Promodis
Pro, Proche, Promodis
LES OFFRES SPÉCIAL ÉLEVAGE
jusqu'au 30/06/2020
FORMULE DIRECTE
Rateliers
Modèle RRA
Galvanisé à chaud
Pieds réglables
Attelage 3 points
2m10 x 2m10 à partir de 699,00€ Prix HT Règlement comptant
BHA3-4 / 3-4 m 105,00€ Prix HT Règlement comptant
BHA5-6 / 5-6 m 148,00€ Prix HT Règlement comptant
Barrière de prés
Gamme de 6 modèles: 1-2, 2-3, 3-4 m, 4-5 m, 5-6 m, 6-7 m
Ratelier circulaire
Râtelier rond 12 places Ø 2,30 m
Galvanisé à chaud
Attelage 3 points renforcé
375,00€ Prix HT Règlement comptant
Bac ROTOTEC
BP1100 / 1 100 l.
119,00€ Prix HT Règlement comptant
YAgri YONNE
Méthivier
3, bis rue des Entrepreneurs
89300 Joigny 03 86 91 79 09
yonneagri.fr
Agence de Toucy 03 86 44 01 08
Agence de St Martin 03 86 26 10 93

feder force coopérative
ÉQUIPEMENT DE BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE
CONTENTION BOVINE ET OVINE
Clôtures électriques, filets brise-vent, Bacs, nourrisseurs
Rue de l'Oze
21150 Venarey les Laumes
TECHNICIENS CONSEILS
• Delphine BUISSON 06 84 63 92 41
• Jean-Paul CLERGET 06 80 34 11 73
Livraison sur toute la Bourgogne
30 ans d'expérience à votre service

Gaec Comeau de Charmoy

Les logettes sur caillebotis pour des allaitantes

À Charmoy, la famille Comeau a opté pour des logettes sur caillebotis pour loger 78 vaches charolaises. Construction coûteuse et qui mérite d'être bien pensée, cette option peut se révéler comme l'une des plus économes en paille. Reportage.



Rémy et Romain Comeau voulaient un bâtiment qui ne fasse pas augmenter la consommation de paille de l'exploitation.

Le Gaec Comeau de Charmoy est aujourd'hui constitué de deux associés : Romain et sa mère Geneviève. Rémy, le père de Romain, a pris sa retraite en 2019. Depuis l'installation du fils en 2007, l'exploitation compte 150 vêlages charolais pour une surface d'un peu plus de 200 hectares. Pour s'associer à ses parents, Romain avait repris une exploitation à une quinzaine de kilomètres du site familial. Sur la ferme de Charmoy, une extension de bâtiment de 48 mètres avait été construite pour 55 vaches à veaux sur aire paillée. Le site disposait également d'une étable entravée de 55 places ainsi que de 34 places de laitonnes. Au fil des années, ces anciens bâtiments ont fini par être *« complètement usés »*, confient Romain et Rémy. La création d'un nouveau bâtiment s'imposait.

Pour les associés, une chose était sûre : *« il fallait reloger les animaux sans augmenter la consommation de paille »*. Cette contrainte excluait de fait une aire paillée sur litière accumulée. Située en plein hameau, la configuration de la ferme vis-à-vis du voisinage a aussi pesé dans les choix. Un raclage n'était pas envisageable car il aurait fallu construire une fumière couverte ce que ne voulaient pas les intéressés.

La famille Comeau avait déjà une expérience des logettes car sur le second site du Gaec, à Blanzy, Romain avait transformé un vieux bâtiment en y installant des logettes et une aire raclée (lire encadré). *« On savait que les vaches se portaient bien en logettes »*, justifient les associés. Pour concevoir le nouveau bâtiment, Romain confie s'être beaucoup documenté sur internet où, bien qu'elles soient essentiellement laitières, les références en la matière ne manquent pas. Romain et Rémy se sont aussi beaucoup inspirés des retours d'autres agriculteurs ayant tenté les logettes en élevage allaitant. Ce qui leur a permis d'éviter des écueils.

Autant de logettes que de places de cornadis

Greffée sur le bâtiment de 2007, avec lequel elle partage le couloir d'alimentation, la nouvelle construction a été conçue pour accueillir 78 vaches à veaux. Elle abrite quatre cases d'une vingtaine de vaches chacune donnant d'un côté sur les cornadis et de l'autre, sur une rangée de cases à veaux.

Les logettes bétonnées sont agencées en tête à tête sur deux rangées. Elles sont desservies par des aires d'exercices et des couloirs sur caillebotis qui avancent jusqu'au pied des cornadis. Dans chaque case, le nombre de logettes correspond au nombre de place de cornadis. Les éleveurs expliquent que c'était un peu une obligation en élevage allaitant, car contrairement à des laitières, les charolaises ont tendance à manger toutes en même temps puis à se coucher en cœur. *« Cet impératif a complexifié la conception des plans du bâtiment »*, confie Romain. Comme les cases n'ont pas toutes la même contenance (de 16 à 22 vaches), la largeur du couloir d'accès à la rangée de logettes arrière varie selon les cases.

Format, pente, hauteur…

Les logettes étant conçues principalement pour des formats de vaches laitières, la famille Comeau a opté pour les plus grandes proposées par le fabricant : 1,25 m de large par 2,25 m de longueur. Elles sont réglables en longueur. *« La pente du sol des logettes doit être suffisante pour un bon écoulement »*, informent Romain et Rémy. Un point important lorsqu'un veau venu téter sa mère urine sur le béton de la logette. *« La marche d'accès à la logette doit être à la bonne hauteur »*, ajoutent les éleveurs. Trop basse, les vaches risquent de se coucher à cheval sur le bord. Trop haute, elles sont moins pratiques pour les animaux. Au début de l'hiver, les éleveurs épandent un peu de sciure sur le sol des logettes pour *« habituer les vaches »*. Par la suite, l'entretien se résume à un raclage quotidien des logettes à la main, *« d'une vingtaine de bouses seulement pour tout le bâtiment »*, précisent Romain et Rémy.

Cases à veaux bien situées et confortables

Un des points clés de la conception a été de prévoir des cases à veaux de l'autre côté du couloir d'accès aux logettes. Libres de rejoindre leurs mères pour téter, les veaux ont à leur disposition de vastes et confortables cases paillées, complétées de onze cases de vêlage/adoption. C'est l'une

Cases de vêlage/adoption bien pensées

Romain et Rémy Comeau se sont équipés de onze cases de vêlage/adoption. Ils les ont volontairement conçues plus longues que de coutume avec 4,50 m de long sur 3 m de large. *« C'est pour que la vache puisse se coucher n'importe où avec son veau devant elle. Cela permet aussi de pouvoir mettre la vêleuse »*. Chaque case possède un cornadis réglable grâce à une barre amovible. À la fin de l'hivernage, les cases de vêlage sont fusionnées avec les cases à veaux donnant plus d'espace à ces derniers.





des particularités de la conduite d'élevage du Gaec : inséminées et échographiées, les vaches sont allotées en fonction des dates de vêlage et chaque jour, l'éleveur surveille les températures pour isoler les vaches prêtes à vêler dans les cases de vêlage.
Précaution supplémentaire, la rangée de cases à veaux ne va pas jusqu'au mur latéral du bâtiment. Un large couloir de service éloigne les cases du bord de la stabulation. *« Au-delà de l'aspect pratique pour accéder aux veaux et aux vêlages, cette distance évite que les petits veaux ne subissent le courant d'air issu des bardages latéraux »*, explique Romain. En outre, comme les animaux ne sont pas logés contre le mur, le bardage bois descend presque jusqu'au sol ce qui contribue aussi au bien-être des animaux, fait valoir le jeune éleveur. Au chapitre de l'ambiance, la hauteur raisonnable du faîtage permet un meilleur effet cheminée pour la ventilation naturelle du bâtiment.

Moins de 200 kg de paille par jour…

La recherche d'économie de paille a un coût. 90 000 €, *« non subventionnables »*, précisent Romain et Rémy - ont été nécessaires rien que pour construire la fosse équipée de son mixeur et de ses caillebotis, terrassement inclus et avec pas mal d'autoconstruction. Les sols sur caillebotis surmontent une fosse de 1,50 m de profondeur d'une capacité d'environ 5 mois et demi de stockage. Le brassage est automatisé.
Après un premier hiver de fonctionnement, le nouveau bâtiment s'avère satisfaisant pour la famille Comeau. Pour la consommation de paille, les promesses sont largement tenues puisqu'il faut moins de 200 kg de paille par jour pour le nouveau bâtiment à logettes, *« même lorsque tous les veaux sont nés »*, fait valoir Romain. Le besoin en paille est de zéro en début d'hiver ! *« A 3 780 € la place de vache suitée hors subvention, c'est un peu cher »*, conviennent les intéressés. Mais avec une paille à 75 €/tonne et en décomptant 25 € d'engrais économisé grâce à cette paille, le surcoût des logettes représente le même montant à rembourser que les frais de paille d'une stabulation en litière accumulée, avec un remboursement au bout de 14 ans, calcule Romain. Sans oublier le coût de l'épandage du fumier et du paillage.

MARC LABILLE



La famille Comeau a opté pour des logettes réglables en longueur.

Des logettes dans des vieilles étables

Sur la ferme qu'il a reprise pour s'installer en 2007, Romain Comeau a transformé des vieilles étables traditionnelles en une stabulation avec logettes et aire d'exercice raclée pour 68 vaches. Le site comportait un imposant corps de ferme en pierre avec plusieurs granges, étables traditionnelles et écuries. Le choix a été fait de bétonner une aire d'exercice extérieure sur toute la longueur du bâtiment. Cette aire raclée est comprise entre le corps de ferme et une rangée de cornadis desservie par un couloir d'alimentation en plein air. Les vaches s'abritent sous les anciennes étables où des logettes remplacent les places à l'attache. Les veaux logent dans les anciennes écuries. Le raclage est effectué au minichargeur et le lisier est recueilli dans une fosse géomembrane. À l'époque, cette transformation était revenue à 25 000 € à l'éleveur sachant que ce dernier avait pu bénéficier d'une subvention du même montant. Dans le détail, les dépenses étaient : 15 000 € de béton, 15 000 € de tubulaire, 17 000 € de géomembrane + l'électricité, les abreuvoirs, etc. Avec ce système original, les 68 vaches logées consomment seulement 7 tonnes de paille pour passer l'hiver ; *« L'équivalent de 100 kg par vêlage »*, fait valoir Romain.

Plafond isolé et puits de lumière

Ayant opté pour des logettes sur caillebotis plutôt qu'une litière accumulée, les associés ont équipé leurs abreuvoirs d'un circulateur pour les protéger du froid. Autre précaution : pour plus de confort, le plafond est isolé par des panneaux sandwich. *« Il ne faut pas gaspiller d'énergie : une vache qui a froid consomme plus »*, fait valoir Romain. Dépourvu de translucide, le toit pourrait recevoir des panneaux photovoltaïques, imaginent les associés. Pour la lumière, un puits de lumière a été aménagé au faîtage. D'une largeur d'environ 2 m, il parcourt toute la longueur du bâtiment.







Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **09/06/2020**

Effectif global: 1306 - Taux de vente: 82% Marché fortement approvisionné pour la saison.

Effectif total: 455 - Taux de vente: 74%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
BROUTARDS / LAITONNES : Vente correcte dans les sujets jeunes et de bonne qualité. Transactions plus tendues dans la marchandise moyenne. Ambiance pénible avec invendus dans les lots médiocres, plus nombreux cette semaine qu'à l'accoutumée.	M	U	200-250	- €	- €	- €	-
			-	- €	- €	-€	-
			300-350	2,66 €	2,90 €	2,73 €	-
			350-400	2,67 €	2,86 €	2,79 €	-
			400-450	2,60 €	2,84 €	2,77 €	-
		R	300-350	2,62 €	2,73 €	2,68 €	-
	F	U	200-250	- €	- €	- €	-
			250-300	2,62 €	2,71€	2,66 €	-
			300-350	2,50 €	2,70€	2,62 €	-
			350-400	2,43 €	2,51€	2,45 €	-
		R	300-350	2,21 €	2,34€	2,27 €	-

Effectif total: 449 - Taux de vente: 77%

			ÂGE	BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)			
TAURILLONS / GENISSES 18 MOIS : Vente correcte dans les sujets jeunes et de bonne qualité. Transactions plus tendues dans la marchandise moyenne. Ambiance pénible avec invendus dans les lots médiocres, plus nombreux cette semaine qu'à l'accoutumée.	M	U	350 - 400	2,53 €	2,67€	2,67 €	-
			400 - 450	2,53 €	2,81€	2,63 €	-
			450 - 500	2,52 €	2,55€	2,52 €	-
			500 et +	2,30 €	2,49€	2,45 €	-
		R	300 - 350	2,411 €	2,65€	2,46 €	-
			350 - 400	2,35 €	2,63€	2,55 €	-
	F	U	300 - 350	2,45 €	2,67€	2,58 €	-
			350 - 400	2,19 €	2,57€	2,33 €	-
			400 - 450	- €	- €	- €	-
		R	300 - 350	2,16 €	2,36€	2,26 €	-
			350 - 400	2,34 €	2,38€	2,36 €	-

Effectif total: 402 - Taux de vente: 98%

			ÂGE	BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)			
GÉNISSES							
	F	E	24 à 36 mois	2,44 €	3,10 €	2,68 €	-
		U	24 à 36 mois	2,00 €	2,40 €	2,19 €	-
		R	24 à 36 mois	1,78 €	1,98 €	1,89 €	-
TAUREAUX							
	M	U	+ 500 kg	1,78 €	1,97 €	1,86 €	-
VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Un gros effectif ce matin sur le marché avec des sujets préparés et de bonne qualité en général. Vente quasi totale à des cours très attractifs. Les acheteurs sont présents en nombre, les besoins sont forts cette semaine. Cours reconduits.		E	- 5 ans	2,32 €	2,73 €	2,47 €	-
TAUREAUX : Cours reconduits.			5 à 10 ans	2,27 €	2,63 €	2,39 €	-
	F	E	- 5 ans	2,32 €	2,73 €	2,47 €	-
			5 à 10 ans	2,27 €	2,63 €	2,39 €	-
			+ 10 ans	- €	- €	- €	-
		U	- 5 ans	1.93 €	2,40 €	2,12 €	-
			5 à 10 ans	2,27 €	2,63 €	2,39 €	-
			+ 10 ans	1,80 €	2,12 €	1,95 €	-
		R	- 5 ans	1,75 €	1,91 €	1,83 €	-
			5 à 10 ans	1,76 €	1,92 €	1,88 €	-
			+ 10 ans	1,63 €	1,79 €	1,73 €	-

Commentaire FNB

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 08 juin 2020) : « Cours facilement reconduits. »

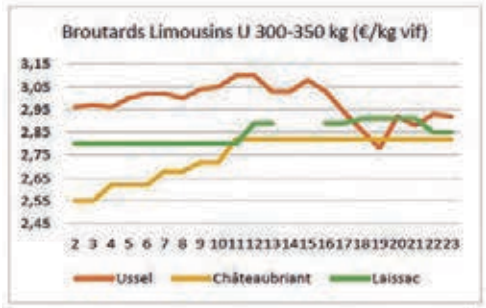
Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 08/06/2020

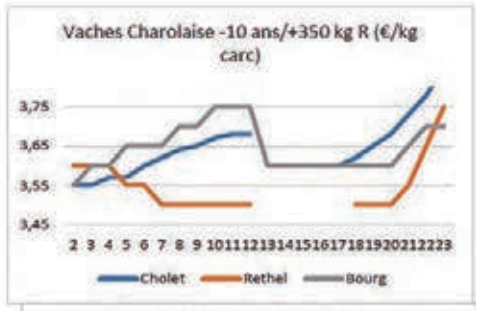
Bovins : 339
Forte demande en vaches à des tarifs qui augmentent.
Bovins gras : 10
Ovins : Pas de marché
Les cotations sont consultables par nos adhérents sur le site de la FMBV.
Prochains marchés :
Bovins et ovins le lundi 15 juin 2020 aux horaires habituels.

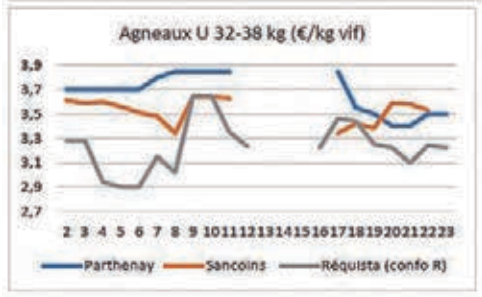
Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 23 – du 1er au 07 juin 2020
Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

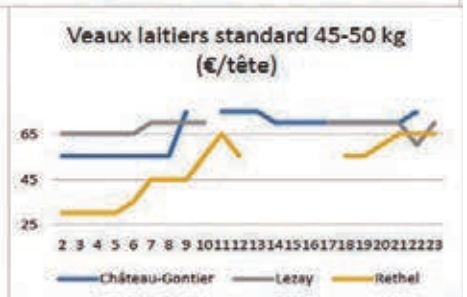
SYNTHESE GENERALE

Broutard(e)s : Sur les marchés présentant une offre homogène et de qualité, les acheteurs sont au rendez-vous et les cours sont facilement maintenus en lien avec une demande ferme pour ce type de sujets. Sur d'autres places où l'apport est limité et la qualité est hétérogène, les cours peinent à se reconduire. En laitonnes, la demande s'accentue dans les femelles valablement vaccinées qui voient leurs cours reconduits alos que les femelles moyennes sont triées.
Gros bovins maigres : La demande reste bien présente et les acheteurs étaient au rendez-vous mais portent de plus en plus leur dévolu sur les sujets herbés. Les animaux jeunes et de qualité se commercialisent rapidement à des cours facilement reconduits. Les animaux moins bien préparés ainsi que les vieilles vaches voient leur cours baisser.
Boucherie : Le commerce en jeunes bovins reste difficile: des invendus et les cours sont reconduits. La demande est soutenue en vache de réforme.
Veaux : L'offre est réduite, le tri est sévère dans les veaux laitiers ou croisés destinés au débouché espagnols. Les bons veaux laitiers et croisés issus d'un troupeau vacciné FCO trouvent preneurs à des tarifs reconduits, les veaux légers sont invendables.
Ovins : L'offre est de bonne qualité globalement, n'est pas suffisante pour couvrir les besoins importants des acheteurs. Les cours son revus à la hausse dans l'ensemble de la catégorie. En brebis, le constat est similaire: l'offre et la demande sont très mesurées, la vente est active et les cours sont attractifs.









BROUTARDS :
Sur les marchés présentant une offre homogène et de qualité, les acheteurs sont au rendez-vous et les cours sont facilement maintenus en lien avec une demande ferme pour ce type de sujets. Sur d'autres places où l'apport est limité et la qualité est hétérogène, les cours peinent à se reconduire. En laitonnes, la demande s'accentue dans les femelles valablement vaccinées qui voient leurs cours reconduits alors que les femelles moyennes sont triées.
Sur le grand Ouest, à Cholet, le commerce est calme et les cours sont reconduits. Dans le Nord-Est, à Rethel, les cours sont reconduits dans les croisés, on enregistre également une hausse des cours dans les races pures. A Châteaubriant, le commerce est calme et les cours sont reconduits. En Centre-Bourgogne, à Moulins-Engilbert, les acheteurs sont présents mais portent de plus en plus leur dévolu sur les sujets herbés ; la marchandise d'écurie est dépréciée. Les cours sont facilement reconduits. A Chateaumeillant, Les apports sont limités en cette semaine de marché décalé, cependant la vente demeure active dans l'ensemble des catégories aves des cours fermes à haussiers. Sur Bourg, les cours sont globalement reconduits. Sur le Massif Central à Mauriac, on enregistre une bonne présentation issue de vêlages d'automne avec des cours facilement reconduits dans les 350-400 KG vaccinés. Les prix restent fermes dans les légers vaccinés. A Laissac, les cours sont difficilement reconduits dans toutes les catégories. Sur Ussel, les apports sont un peu plus importants, la vente est toujours difficile en broutards mâles et la demande reprend lentement, seul les bons lots tirent leurs épingle du jeu. Sur le marché d'Agen, l'écoulement est toujours laborieux en animaux non vaccinés ou de qualité inférieure.
- Limousins U 300-350 kg : 2,85 euros (=) à Laissac, 2,92 euros (-0.01) à Ussel, 2,82 euros (=) à Châteaubriant, 2,87 euros (=) à Agen.
- Limousins U 350-400 kg : 2,75 euros (=) à Laissac, 2,80 euros (-0.04) à Ussel.
- Charolais U 250-300 kg : 2,70 euros (+0.05) à Rethel, 3,02 euros (=) à Cholet, 3 eurosw (=) à Châteaubriant.
- Charolais U 300-350 kg : 2,55 euros (+0.05) à Rethel, 2,80 euros (=) à Bourg.
- Charolais U 350-400 kg : 2,78 euros (-0.13) à Moulins.
- Croisés U 300-350 kg : 2,72 euros (=) à Mauriac, 2,60 euros (=) à Laissac, 2,75 euros (=) à Bourg, 2,54 euros (=) à Châteaubriant.
- Croisés U 350-400 kg : 2,60 euros (+0.06) à Mauriac, 2,65Đ (=) à Laissac, 2,65Đ (=) à Bourg.
- Blonds U 250-300 kg : 3,57 euros (=) à Agen.

En femelles charolaises à Moulins, le commerce est dynamique, les transactions sont fluides et les cours sont revus à la hausse. A Chateaumeillant, les apports sont limités en cette semaine de marché décalé, cependant la vente demeure active dans l'ensemble des catégories avec des cours fermes à haussiers. A Ussel, la vente est active et rapide.
- Charolaises U 300-350 kg : 2,62 euros (+0,05) à Moulins.
- Limousines U 300-350 kg : 2,77 euros (=) à Ussel, 2,83Đ (=) à Cholet, 2,65 euros (=) à Laissac.
- Croisées U 300-350 kg : 2,50 euros (=) à Laissac, 2,50Đ (=) à Bourg.
- Blondes U 250-300 kg : 2,57 euros (=) à Agen.

GROS BOVINS MAIGRES :
La demande reste bien présente et les acheteurs étaient au rendez-vous mais portent de plus en plus leur dévolu sur les sujets herbés. Les animaux jeunes et de qualité se commercialisent rapidement à des cours facilement reconduits. Les animaux moins bien préparés ainsi que les vieilles vaches voient leur cours baisser en revanche.
En vaches et génisses charolaises, à Moulins, les apports sont moins importants par rapport à la semaine passée, néanmoins, la qualité est au rendez-vous. Les acheteurs sont présents en nombre, il y a une forte demande durant toute la durée du marché. A Chateaumeillant, le commerce est dynamique et les cours reconduits. A St Christophe, les cours sont revus à la hausse avec une demande importante. En limousines, à Ussel, la demande est toujours aussi présente à des cours globalement reconduits. En croisées et salers à Mauriac, les acheteurs répondent présents et les vaches jeunes avec de l'état se négocient à des prix fermes.
- Charolaise U -5 ans : 2.09 euros (+0.04) à Moulins.
- Charolaise U 5-10 ans : 2.05 euros (+0.06) à Moulins, 2.08 euros à Chateaumeillant.
- Limousine U -5 ans : 2.23 euros (=) à Ussel.
- Limousine U 5-10 ans : 2,24 euros (+0.02) à Ussel.

BOUCHERIE :
En JB viande, on enregistre une reconduction des tarifs un peu compliquée dans les JB blonds lourds. Les JB U se vendent à 3,75 euros (=) à Cholet, 3,74 euros (=) à Rethel.
Le commerce en jeunes bovins reste difficile, on note des invendus et les cours sont reconduits parfois difficilement. La demande est soutenue en vache de réformes qui se négocient à des prix fermes alors que les sujets lourds peinent à trouver preneurs.
A Cholet, le commerce est dynamique et les cours sont revus à la hausse. Sur Rethel, malgré la faiblesse des apports, la tendance est revue à la hausse sauf en jeunes bovins. A Agen, les apports sont limités mais la demande est soutenue dans toutes les catégories.
- vache viande R : 3,55 euros (=) à Bourg, 3,93 euros (+0.06) à Cholet, 3,30 euros (=) à Laissac.
- vache charolaise U-10 ans/+350 kg : 4 euros (+0.05) à Cholet, 3,90Đ (+0.10) à Rethel.
- vache limousine U -10 ans/+350 kg : 4euros (=) à Laissac, 4,35Đ (=) à Cholet.
- vache blonde U -10 ans/+350 kg : 4,75 euros (+0.05) à Cholet.

En génisses à Cholet, la vente est active et les cours sont reconduits à la hausse. En conformation U, les génisses charolaises partent à 4.12 euros (+0.05), les viandes à 4,38Đ (+0.05), les blondes à 4,95 euros (+0.05) et les limousines à 4,50 euros (+0.05).
En vaches mixtes et laitières, les apports sont limités mais la vente est plus facile.
- Vache mixte O : 3 euros (+0.05) à Cholet, 3 euros (=) à Bourg, 2,95 euros (+0.05) à Laissac.
- Vache laitière P : 2,77 euros (+0.05) à Cholet, 2,55 euros (=) à Bourg, 2,48 euros (+0.03) à Rethel.

VEAUX :
L'offre est très réduite mais le tri est sévère dans les veaux laitiers ou croisés destinés au débouché espagnol. Les bons veaux laitiers et croisés issus d'un troupeau vacciné FCO trouvent facilement preneurs à des tarifs reconduits mais les veaux légers sont invendables.
A la Talaudiére, le commerce est dynamique et la vente est soutenue. A Bourg, le commerce est calme et les cours sont reconduits. Sur Lezay, les cours sont globalement reconduits. A Château-Gontier, les apports sont plus importants avec des veaux de meilleure qualité et le commerce est régulier avec quelques variations positives en veaux de croisement et en veaux laitiers et gourmands. A Agen, l'offre est réduite mais le tri est sévère dans les veaux laitiers ou croisés destinés au débouché espagnol.
A Belle-Isle et à Mûr de Bretagne, les apports sont moins importants cette semaine mais les cours sont facilement reconduits dans toutes les catégories. En veaux d'Aveyron à Baraqueville, le marché est actif avec une bonne valorisation des veaux de qualité supérieure.

Matériel

Tracteur

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ 06 07 61 82 64

15 - Vends tracteur Ford Power Star SLE, TBE, très bien chaussé, usure pneus 15 à 20 %.
✆ 06 37 47 18 13

21 - Vends tracteur Zetor 5718
✆ 06 32 30 72 62

26 - Vends tracteur Massey Ferguson 140, an. 1969 avec chargeur simple effet + Ford Desta, année 1961
✆ 06 31 20 03 01

38 - Vends tracteur John Deere 6330 110 CV TBE 4400 H équipement relevage avant clim monolevier + plaque setra lame déneigement
✆ 06 87 43 44 08

38 - Vends tracteur Ford County 1124 7500 €, IH F 265 1800 € Deutz D 25 1600 €, Deutz 4005 2000 € , roue étroites 9/5/44 pour IH Dépt 38
✆ 06 75 04 60 70

42 - Vends Agroplus 75 an 2002 inverseur hydrau 5700 h très bon état 17 000 € - Sud Loire
✆ 06 44 03 06 85

71 - Vends cause cessation 2 tract. JD 6145R, 2016, 2.600 h - 6110R + charg., 2017, 1.600 h, Vario, toutes options.
✆ 06 08 61 40 88

89 - Vends tracteur Fendt 309, 1996, 9200h, relevage avant avec chargeur Stoll FZ30, oct 2018, le tout en TBE, 21000 €
✆ 06 84 52 86 64

Récolte

01 - Vends faucheuse Agram Jet cut 247 tbé 800 euros
✆ 06 77 82 95 33

25 - Vends ou échange MB Fiatagri hydro 2 coupe 5,40 m et 4,80 m tournesol TBE grille et coupe neuve.
✆ 06 64 14 50 76

26 - Vends presse balle ronde Gallignani modèle GAV6,largeur 2,20 m,année 2008, bon état.
✆ 06 42 81 20 72

26 - Vends Récolteuse lavande neuve ou occasion dispo pour la saison 2020
✆ 06 07 85 27 79

38 - Cause retraite vend faucheuse Vicon CM 217 Herse 4,20m repliage hydraulique Ensileuse fléau Kuhn Conditioneuse à rouleau New Holland
✆ 06 75 24 14 34

38 - Vends ensileuse Taarup 120, arracheuse pomme terre Samro Sc Major B hydraulique caisse 3 points mécanisme entrain-chaine fumier va-vient Maury Toles inox, chaudière chauf central Geminox 2A11
✆ 04 72 96 10 37

42 - Vends presse balles rondes Hesston 5650 en TBE
✆ 04 77 63 51 09
ou 06 29 50 01 75

71 - Vends cause retraite presse balle ronde NH 740, faucheuse Kuhn 702, faneuse Kuhn 6501.
✆ 06 08 03 61 24

74 - Vends presse IM 4S5 parfait état, autochargeuse Kemper 90 bottes bon état.
✆ 04 50 03 05 84 HR

Traitement

26 - Vends pulvérisateur Technoma sytème Dynatec 800 L commande électrique rampe 12M dépliage manuel réglage hydraulique bon état
✆ 06 81 64 25 53



Arbo-viti

26 - Vends calibreuse à noix + 200 caisses plastiques pour abricots ou pommes
✆ 06 31 20 03 01

Irrigation

07 - Vends tuyaux arrosage ABC diam 70 : 6 mètres et 8 mètres + perches arrosage complètes alu 2 mètres
✆ 04 75 04 75 21

Cave

69 - Vends cause restructuration 4 cuves inox Giroud 35 hl - Tapis vendanges TBE - Pressoir Vaslin Véritas 32 - Cuve inox plafond mobile - Sucrier - Chauffe cuve - Pompe à vin. Prix à débattre.
✆ 06 63 18 32 28

Agri. divers

18 - Vends benne Gresle 7,5 t, BE - presse Vicon L 156, pick-up large, BE.
✆ 06 27 07 15 94
après 19 h.

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 220A)
✆ 06 30 11 59 25

38 - A vendre un tank à lait Alfa laval 350L, Charrue 5 corps Overum, Pulve 800L, Berthoud rampe 12m contrôle OK, désileuse Lucas 1m³ et 1/2, six panels de contention 2m50, 1 pirouette Farh 4 toupies
✆ 06 70 66 62 19

38 - Tracteur Zetor 5511, Fourche, Dir.Assistée, Benne. Pneus à revoir. 2000 euros
✆ 04 74 28 11 84

42 - Vds pique bottes 2 ou 4 pies andaineur - faneuse Vicon + lève sac - herse portée - râteliers - clôture électrique
✆ 04 77 28 61 35 ou
06 32 85 12 56

42 - Vends vis à grains 12 m presse 422 groupeur tracteur IH 240 et 644 et divers bon état
✆ 04 77 29 10 18

58 - Vends presse BR RV 157, andaineur Kverneland 9039, distributeur engrais Lely, bétaillère 4-5 bêtes.
✆ 03 86 78 61 69
- 06 61 03 77 06

58 - Vends faucheuse Kuhn GMD 500, bon état
✆ 06 07 53 45 33

63 - Vends andaineur Khun 3201 GM tandem 1000 euros HT pulvé Berthoud 800 l 12 m 700 euros HT pelle rétro 1000 euros HT treuil Silvant 9 tonnes 1000 euros.
✆ 06 32 93 18 63

69 - Vends charrue 2 socs herse 3.20 m. 4 compartiments Lactoduc 4 postes Westfalia.
✆ 04 74 26 32 89 HR

70 - Achète Presses BR Claas, Welger, Krone 120x120. Tracteurs MF 165, 168, 188, 690, 265, 285, 290. Tract Fiat série 90 et 94. Faucheuses à assiettes GMD 4,5 et 6 assiettes. Andaineurs Kuhn simple toupie, Faneuses hydrauliques 4 toupies. Grue à fumier sur roue. MB Claas, Dominator 66 et 76. Semoir à maïs 4 rangs Monosem NG.
✆ 06 83 59 05 70



71 - À vendre remorque 10 tonnes, pieds hydrauliques, remorque 3 tonnes, 5.000 litres.
✆ 06 07 51 25 88

73 - Vds autochargeuse LD 35 RT Molon, mach à traire arrêt de traite Westfalia 4 griffes Alpha p a vide transfo pulsation c réception coffrets électro 36 tapis.
✆ 07 63 99 21 18



74 - Vends cause retraite tracteur Claas 456 Celtis 4 500 h, autochargeuse 32 m³, trisoc Huard, Cultivateur 13 D.
✆ 06 09 73 91 31

74 - Vends retourneur andains idéal luzerne, charrue Varilarge trisoc, herse plate.
✆ 04 50 62 15 08

89 - Vends séparateurs 50 et 100 quintaux Denis avec 4 grilles B.E., et complet, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin très bonne qualité 2019 possibilité livraison.
✆ 06 80 20 61 36

01 - Agri vend foin bottes rondes 120x120
✆ 09 81 31 03 03

01 - Vends RGI enrubanné 50 bottes
✆ 07 88 45 32 66

25 - Achetons grumes sur pied ou abattus, chênes, frênes, hêtres, acacias. Sas Manzoni
✆ 06 47 03 61 25

38 - Vends foin 2019 bottes rondes 120x120 secteur Tullins (38) 25 € TTC Règlement au chargement
✆ 07 85 49 75 80

38 - Éleveurs recherche paille en Andains
✆ 06 72 85 93 19 ou
06 32 64 91 84

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ 06 73 92 81 55

42 - Prod. vend maïs ensil. + maïs épis + foin et foin de luzerne + enrub. luzerne ou trèfle. Poss. liv.
✆ 06 82 29 74 85

42 - Vends maïs épis balle ronde
✆ 06 78 28 17 71

71 - Vends andaineur Kuhn GA4121, Master Drive, BE, 2003 + C15 diesel, 213.000 km, contrôle ok, 2004.
✆ 06 07 38 08 49

74 - Vends ensilage maïs plante entière, vrac enlevé ou livré.
✆ 06 08 53 93 69

Fourrage

18 - Vends foin récolte 2020, bottes rectangle 240x120x90, enlèvement sur place ou livraison assurée, TB qualité.
✆ Tél. 06 70 20 16 48

21 - Achète paille et foin, paiement comptant.
✆ 06 83 03 36 86

57 - Achète foin en botte ronde et carrée, récolte 2020. Corsten Fourage BV : petervandenbrand@corsten.nl
✆ 0031 622 240 680

69 - Vends foin prairie naturelle, luzerne de pays, raie-gras. Balles rondes ou carrées 250/300 kgs. Livr par 10 / 15 ou 20 tonnes dans départements 07 - 69 - 71 - 42 - 74 - 73 - 01.
✆ 04 74 00 30 70

Terrain

07 - Recherche terrains boisés ou bois seuls mini 1ha paiement assuré
✆ 06 07 48 06 76

26 - Recherche terrains non constructibles (bois ou pré), accessibles, même grande surface.Avec ou sans bâti (même en ruine).
✆ 06 80 93 42 35

Divers

38 - Particulier cherche une mobylette Peugeot 103 ou moto bécane ou scooter roulant ou pour pièces moteur Deutz 2 ou 3 cylindres
✆ 06 61 65 28 52

39 - Livre piquets acacia 1.80 m 2 m 1.50 m 1.60 m autres dim poss prix interess selon quantité
✆ 06 85 10 34 19

69 - En vue d'une future, producteur de fruits cède place de marché, halles Marché Couvert de Villefranche sur Saône. Sur 3 à 4 jours par semaine. Très bon potentiel et grand confort de travail. Renseignements au :
✆ 06 20 90 65 09

89 - Eleveur vend bon compost bovin en endain 2 retournements effectues peut convenir en agriculture bio conventionnelle vigne ou autre chargement rapide
✆ 06 87 16 54 66

Location

Agricole

69 - Fermage viticole Saint Etienne la Varenne libre novembre 2020 Beaujolais Villages et Brouilly 7,5 Ha vignes, 50 a sud/sud-ouest, 1/2 mécanisables, gobelet 10000 ceps/Ha. Prod 20 Hl/Ha. Ecrire à
✆ Guichardière Georges -
3 domaine de la Cote Noire -
92500 Rueil Malmaison

71 - Ferme en charolais (71), à louer, 85 Hha, 2 stabul. (178 pl.), bât stockage, maison habitation indép.
✆ 06 82 50 65 02

71 - Couple en Gaec souhaitant partir en retraite en janvier 2021, cherche à transmettre son exploitation de 117 ha, avec cheptel bovin charolais avec matériel à Chramoy 71.
✆ 06 26 11 17 39

Offre

Emploi

26 - Recherche chauffeur tract agricole experim. épuration semences.
✆ 06 07 64 29 69 ou
06 83 24 19 26

42 - Recherche couple retraités actifs pour présence et petits entretiens dans propriété, logement tous confort en contrepartie - secteur Saint Etienne. CV 27 rue G. Delory 42000 St Etienne.
✆ 06 34 42 10 50

Demande

Emploi

71 - Cherche saison et plus en élevage en aide, secteur Tramayes, Matour et sud 71.
✆ 06 27 35 91 43

Animaux

Divers

42 - Achète brebis chèvres réformé agreaux gras maigre
✆ 06 07 96 23 40

74 - Vends bélier Suffolk 18 mois, 2 chiots mâles croisés border beauceron, mère n° 250268730121422, SIRET 796 071 868 00023 2.
✆ 04 50 43 50 01

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay Vend reproducteurs limousins 16 à 19 mois HBL, fils de gagneur (RRVS), Hondo (RRVS), Magistral (RJ) (réf. 150H)
✆ 06 28 02 04 05

18 - Vends 2 reproducteurs charolais HBC, de 17 mois, vêlage facile - 6 vaches suitées - 1 taureau adulte (Loubard) né le 06/01/2015, élevage Micaud (03), mère Banlieue et père Héracles – Loubard père d'Olympiade, prix d'honneur au concours de la Châtre en 2019 et 1er prix au salon de l'agriculture 2020. SCEA Bonnichon-Lemasson, le Châtelet.
✆ 06 81 38 47 12 (Hubert) ou
06 07 91 98 08 (J-Marc) ou
06 07 62 33. 74 (Anthony)

18 - Vends veaux reproducteurs, 16 mois, HBC, bonne origine, vêlage facile. GAEC de Turcy (Fleurier).
✆ 06 23 16 10 19

21 - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps. Photo sur demande disponible (réf. 150G)
✆ 06 07 75 59 74
(Jean-Luc) -
06 67 58 18 03 (Michel) - 06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - Elevage charolais inscrit vend taureaux adultes, 2 ans et 1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf. 1803)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Vends taureaux/veaux ch, génotypés MH et F94L type viande. Gaec LOISEAU
✆ 06 27 15 80 86

25 - Vends taureaux parthenaise de 4 ans et 9 mois TBC et IBR OK sujet issu XXL.
✆ 06 64 14 50 76

26 - Pour passionnés, vends 3 vaches Villarde avec veaux et 1 génisse.
✆ 04 75 76 44 22

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon Vend taureaux de 2 ans, bonne indexation avec ou sans corne, - veaux de l'année, taureaux adultes (réf. 150I)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends 3 veaux reproducteurs 16 mois dont 2 vêlage facile, - 1 taureau 2 ans type viande, HBC et non. Guinot Alain - Sermages (réf. 1802)
✆ 06 50 19 42 35

58 - Elevage David THOULE Vend taureau adulte HBL et jeunes taureaux Limousins pour la reproduction mixte à mixte viande, livraison possible. TGS (réf. 190C)
✆ 06 10 09 65 69 -
03 45 82 90 10

58 - Elevage HBC, monte terminé Vend bon gros taureau 5 ans, VF, naisseur Dessauny, - jeunes vaches suitées. GAEC de Selins (réf. 2105)
✆ 06 72 26 48 56

58 - Vaches charolaises de 3 à 9

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine YouTube

ans, suitées, veaux type viande, indemnes IBR (cause perte surface)
✆ 06 68 67 23 23

58 - Vends limousins 16-18 mois ind ibr vaccines fco 4 et 8 pour reproduction tres dociles
✆ 03 86 84 76 92

58 - Vends 4 taureaux limousins 2 ans 1 taureau 3 ans bonnes origines GAEC Pannetier Simon
✆ 06 81 04 68 24

69 - Vends jeunes mâles reproducteurs limousins inscrits ou non,jeunes vaches suitées genisse pleine docilité et qualité laitière.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Vends T.B. taureaux charolais HBC, 2 ans, 3 ans, adultes hivervés au pré, IBR A, TGS. Dumont J.P.
✆ 06 07 57 55 40

71 - Vends 20 taureaux 24/26 mois, HBC, repro, TB, qualité et origine, liv. assirée, cond. de paiement, Gaec Bonnot 71220 La Guiche.
✆ 06 81 89 18 52

74 - Vends vaches charolaises suitées hivernées à l'attache. FCO, IBR, BVD OK.
✆ 06 19 33 56 77

89 - Eleveur charolais HBC vend taureaux 18 mois écornés, origine vêlage facile, IA et saillie naturelle, TGS, livraison assurée. Visite permanente. Mandron Laurent - Montillot (réf. 150J)
✆ 06 87 16 54 66

89 - Elevage charolais HBC vend taureau adulte, 10 taureaux de 2 ans, 40 taureaux 14 mois, 50 laitonnes, génisses 2 ans, vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89420 St André en Terre Plaine (réf. 150F)
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

Ovin

07 - Vends bélier BMC 18 mois
✆ 06 12 50 61 82

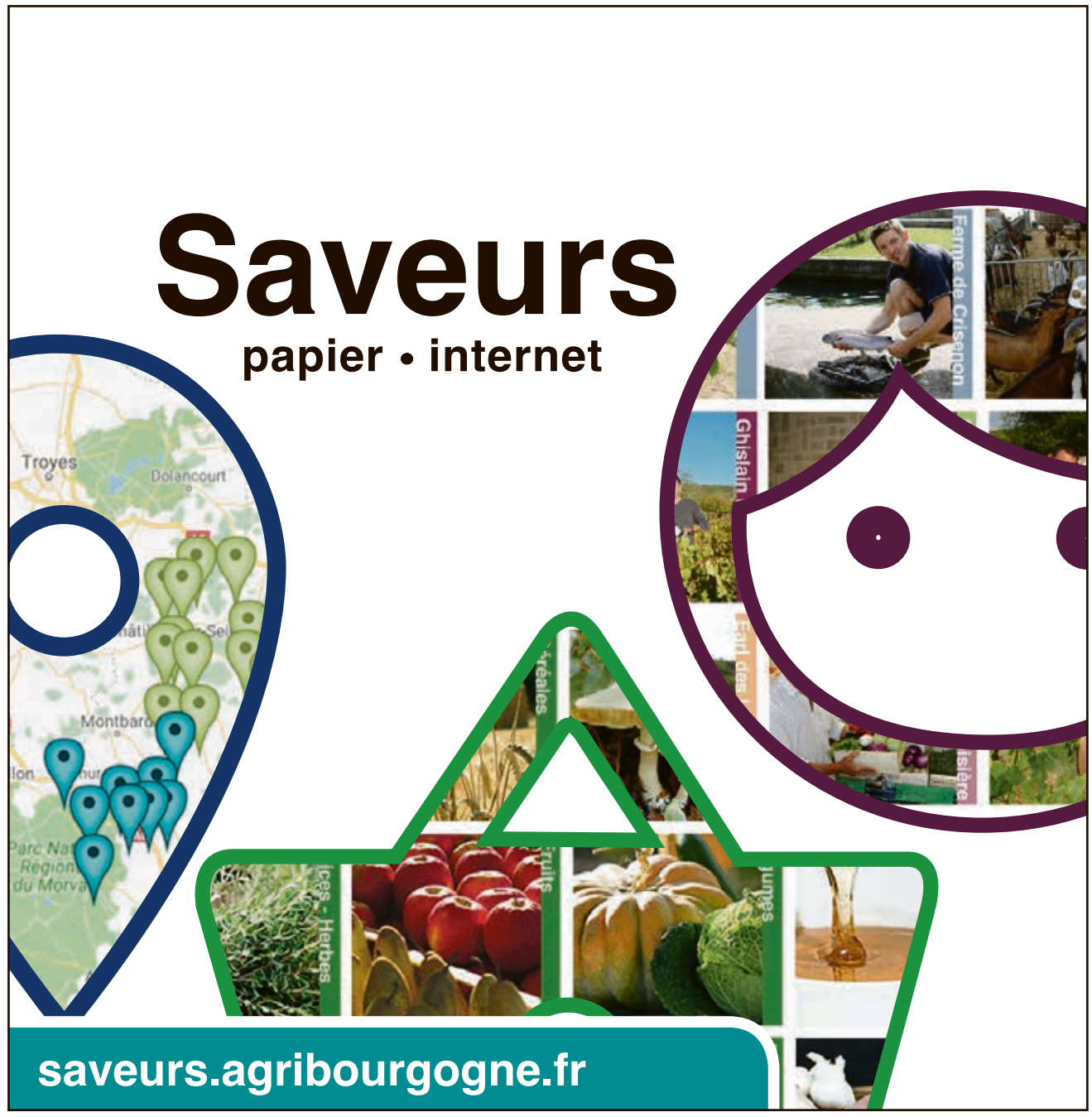
Volaille-Lapin

38 - Vends poules pondeuses 7€ l'unité + Poulettes prêtes à pondre 12€ l'unité
✆ 04 74 90 91 90

Chien

74 - Vends 6 chiots beaucerons, nés le 12/03/2020. n° mère : 250 268 732 548 612. SIRET : 796 071 868 000232
✆ 06 81 57 34 42 HR

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 40



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 mai 2011,

Madame Jacqueline Yvette ROUSSEL, en son vivant retraitée, demeurant à PONT SUR YONNE (89140) 2 rue des Bourguignons .

Née à SAINT DENIS (93200), le 21 janvier 1929.

Veuve de Monsieur Henri Louis Xavier GIROU et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à PONT-SUR-YONNE (89140) (FRANCE), le 7 décembre 2019.

A consenti un legs universel.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Anthony VACCARO, notaire à VILLENEUVE LA GUYARD 52 Rue du Général de Gaulle, référence CRPCEN : 89096, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL212427570

SELARL «François-Xavier ROYET-Nicolas TAICLET»
notaires associés
1 Rue François Mignotte
21700 NUITS SAINT GEORGES

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 23 septembre 2005, Mme Marguerite MULLER, veuve de Monsieur Henri RETRUS, retraitée, demeurant à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800) 12 allée du Breuil, née à LIMEIL-BREVANNES (94450) le 09 Février 1924 décédée à DIJON (21000) le 22 Mars 2020, a institué des légataires universels. Testament déposé au rang des minutes de la SELARL «François-Xavier ROYET-Nicolas TAICLET» par acte reçu par Me ROYET en date du 28 Mai 2020

Les oppositions pourront être formées auprès de Me ROYET Notaire à NUITS SAINT GEORGES chargé du règlement de la succession.

Pour avis

AL212427593

NOMINATION

LE PETIT ATELIER DE SANDRINE

LE PETIT ATELIER DE SANDRINE - SAS au capital de 2 000 euros

- Siège social : 91C rue de Talant, 21000 DIJON - 840 887 459 RCS DIJON - le 29/05/2020, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,

a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS Le Président.

AL212427584

TRANSFERT DE SIÈGE

ELYT

Société civile immobilière
au capital de 10 000 euros
Siège social : 165 rue En Charmois
21160 MARSANNAY LA COTE
809 270 937 RCS DIJON

Modification du siège social

Aux termes d'une délibération en date du 12 avril 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social au 68, rue de Seurre - 21170 LOSNE à compter du 12/04/2020, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, La Gérance.

AL212427548

O M L

Société Civile Immobilière
au capital social de 53.000 €
Siège social : ZAC des Epalits
42610 SAINT-ROMAIN-LE-PUY
N° SIRET : 433 642 964 00012

Aux termes d'une délibération en date du 8 Avril 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de ZAC des Epalits 42610 SAINT-ROMAIN-LE-PUY au 3, Rue Aux Vaches Hameau de CISSEY 21190 MERCEUIL, à compter du 15 Avril 2020 et de modifier en conséquence l'article 2-2 des statuts de la façon suivante : Ancienne mention : ZAC des Épalits 42610 SAINT-ROMAIN-LE-PUY - Nouvelle mention : 3, Rue Aux Vaches Hameau de Cissey 21190 MERCEUIL. Par suite la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON.

Pour avis unique. La Gérante.

AL212427572

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant le procès verbal en date du 3 juin 2020, les associés de SCI JHGR, au capital de 1.000,00 euros, représenté par 1.000 parts de 1,00 euros, dont le siret est le 533.221.081.00011, dont le siège social est à BONNENCONTRE (21250) - 9, Rue Basse, ont décidé de transférer le siège social, de 9, rue Basse à BONNENCONTRE (21250), à 158 Route de Dijon à BRAZEY EN PLAINE (21470), à effet du 3 juin 2020. Immatriculation modificative de la société au registre du commerce et des sociétés de Dijon. La gérance

AL212427575

SCI LES SITTELLES

Société Civile Immobilière
au capital de 100 Euros
Siège social : GENLIS (Côte-d'Or)
43 avenue de la Gare
R.C.S. DIJON 821 905 643

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2020, les associés ont décidé de transférer le siège social à RIOZ (Haute-Saône), 2 rue Louis Pasteur, Parc d'Activité 3R RIOZ Nord-Ouest à compter du 30 mai 2020, et de modifier en conséquence les statuts.

Ancienne mention

Le siège social est fixé à GENLIS (Côte-d'Or), 43 avenue de la Gare.

Nouvelle mention

Le siège social de la société est fixé à RIOZ (Haute-Saône), 2 rue Louis Pasteur, Parc d'Activité 3R RIOZ Nord- Ouest.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON

Pour avis, le représentant légal,

AL212427579

EM ASCENSEURS

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros - Siège social : 5 rue Pauline Kergomard, 21000 DIJON - 538 790 890 RCS DIJON - le 09/03/2020 l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 5 rue Pauline Kergomard, 21000 DIJON au 10 rue de Mayence 21000 DIJON à compter du 20/02/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL212427590

DOMAINE SAINT-PAUL

SARL au Capital de 325 000 euros
Siège Social : 6, rue Bertrand de Born - 24800 Thiviers
RCS Périgueux 504 712 274

Par décision AGE du 8 juin 2020, Siège transféré au 5 rue de Châteauneuf - 21240 Talant. Article 4 des Statuts mis à jour.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

AL212427603

MODIFICATION DE CAPITAL

SCHORB INNOVATION SYSTEMS

Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 7 Quai Etienne Bernard
21000 DIJON
880 707 294 RCS DIJON

Par un procès-verbal des décisions de l'associé unique du 5 mars 2020, le capital a été augmenté d'une somme en numéraire de 9.900 euros. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL212426802

SARL HAAG FRERES

SARL HAAG FRERES, au capital de 1 000 euros, siège social : 4 Route de Prenois 21121 ETAULES, 487 771 552 RCS DIJON, AGE du 13/03/2020 : augmentation de capital social, AM : 1 000 euros, NM : 300 000 euros. Pour avis

AL212427528

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

A.R.D.

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 18, le Gué - 21200 BOUZE-LES-BEAUNE
851 588 111 RCS DIJON

Par décisions en date du 14/10/2019, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 80 523 euros par voie d'apports en nature et création de 80 523 actions et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts. Ancienne mention : Capital social : 1 000 euros. Nouvelle mention : Capital social : 81 523 euros. Pour avis.

AL212427561

GUSTEO

SARL au capital social de 100.000 Euros Siège social : 20 route Notre Dame d'Etang 21370 VELARS SUR OUCHE SIREN 532 116 639 R.C.S. DIJON

Le 9 mars 2020, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 100.000 euros par incorporation de réserves pour le porter à 200.000 euros.

Pour avis.

AL212427564

VERSION VIN

SAS au capital de 241.640 €
Siège social :
27 rue Jean-François Champollion
ZAC Porte de Beaune
21200 BEAUNE
388.324.147 RCS DIJON

Par assemblée générale du 11/03/2020, il a été décidé d'augmenter le capital de 761.166 € pour le porter de 241.640 € à 1.002.806 € par incorporation de réserves. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence :

Ancienne mention – Capital : 241.640 €. Nouvelle mention – Capital : 1.002.806 €.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis.

AL212427569

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

information préalable :
article 1397 alinéa 3 du Code civil

Suivant acte reçu le vingt-huit mai deux mille vingt par Me Constant JOUFFROY, notaire au sein de la S.C.P. « Constant JOUFFROY – Nicolas JOUFFROY – Arielle BONNOTTE – Sébastien MIGNEREY, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de DIJON (21000) 43 rue Devosge, Monsieur Romain Michel Marie TAYEAU et Madame Raphaëlle Marie Anne Catherine de CHARRY demeurant ensemble à DIJON (21000), 6 rue des Bons Enfants, mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de SAINT CAST LE GUILDO (22380) le 9 août 2014, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier de justice à Maître Constant JOUFFROY où il est fait élection de domicile. En cas d'opposition, les époux pourront demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance. Pour avis.

AL212427562

MODIFICATION DE STATUTS

JM.DINTIGNANO

Société à responsabilité limitée
au capital de 40.000 euros
Siège social : 1, rue du Champs aux Fèves
21121 FONTAINE-LES-DIJON
819 771 825 RCS DIJON

Par procès-verbal des décisions de l'associé unique du 18 mai 2020, il a été décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du 18 mai 2020, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Le siège social de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 40.000 euros désormais divisé en 400 actions de 100 euros. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par : Jérôme MAJNONI D'INTIGNANO, 5, route de Daix – 21121 FONTAINE-LES-DIJON, Gérant. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Jérôme MAJNONI D'INTIGNANO, 5, route de Daix – 21121 FONTAINE-LES-DIJON, Président. Mention au RCS de DIJON.

AL212427465

SCI BANNE

Société civile immobilière
au capital de 160 euros
Siège social
24 rue du Château
21000 DIJON
423 182 062 RCS DIJON

MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL ET NOMINATION D'UN COGÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 12/11/2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 24 rue du Château, 21000 DIJON au 16 rue du Château – 21000 DIJON à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Aux termes d'une délibération en date du 12/11/2019 également, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de nommer en qualité de cogérant Madame Nicole BACQUE, demeurant 573 boulevard des flots bleus – La bastide d'Agay – 83530 AGAY, pour une durée illimitée.Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis-La Gérance

AL212427497

POOL AFRICA

SARL au capital de 7 500 euros - Siège social : 119 avenue Roland Carraz, 21300 CHENOVE - 448 852 038 RCS DIJON - le 02/04/2020, l'associée unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de collecte, mise en forme et transmission en vue de leur vente, d'articles, informations, reportages, photographies et tous autres éléments d'information, sous quelque forme que ce soit,

- de transférer le siège social du 119 avenue Roland Carraz, 21300 CHENOVE au 13 rue Paul Langevin, 21300 CHENOVE à compter du de ce jour, et de modifier en conséquence les statuts. Pour avis La Gérance

AL212427538

LVS SUD LA VIE SAINE

Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros Siège social : 6 Rue des Frères Montgolfier 21300 CHENOVE 513 299 495 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2020, l'associée unique a décidé à compte de ce jour : de remplacer la dénomination sociale «LVS 30 LA VIE SAINE» par «LVS SUD LA VIE SAINE» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. de transférer le siège social du 101 Avenue Roland Carraz, 21300 CHENOVE au 6 Rue des Frères Montgolfier, 21300 CHENOVE et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. de nommer le cabinet Révision, Gestion, Audit sis 1 Rue du Dauphiné 21 121 FONTAINE LES DIJON en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices soit jusqu'à l'approbation des comptes clos au 30 septembre 2025. Pour avis La Gérance

AL212427567

LVS ILE DE FRANCE LA VIE SAINE

Société par actions simplifiée Au capital de 100 000 euros Siège social : 6 Rue des Frères Montgolfier 21300 CHENOVE 518 384 532 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2020, l'associée unique a décidé à compter de cette date de remplacer la dénomination sociale LVS 94 LA VIE SAINE par LVS ILE DE FRANCE LA VIE SAINE et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. POUR AVIS Le Président

AL212427568

LINK DEAL

SARL FILEAS Fiscal & Légal Assistance Société d'Avocats 14 rue Jean de Cirey 21000 DIJON LINK DEAL Société par actions simplifiée Au capital de 77 000 euros Siège social : 14 rue Jean de Cirey 21000 DIJON 838 349 025 R.C.S. DIJON Aux termes du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 février 2020, la collectivité des associés a décidé : De nommer en qualité de Président la société FINANCIERE DE VERGENNES, SARL unipersonnelle au capital de 3 000 euros, dont le siège social est 2 bis rue Charles de Vergennes 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 880 516 059, en remplacement de la société ENSE & ARATRO, démissionnaire ; D'augmenter le capital social d'un montant de 27 000 euros par émission de 27 000 actions nouvelles de numéraire. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié : Ancienne mention Capital : 50 000 euros Nouvelle mention Capital : 77 000 euros Mention sera faite au RCS de DIJON POUR AVIS Le Président

AL212427576

EARL DE BONVENT

Exploitation agricole à Responsabilité limitée
Au capital de 229 376 €
3 rue de Charmot – 21580 BARJON
316 811 033 RCS DIJON

Aux termes d'une AGE en date du 31/03/2020, la collectivité des associés a :

- Autorisé Monsieur Michel RENAUT à démissionner de ses fonctions de gérant,

- Augmenté le capital social de 168 144 euros pour le porter à 397 520 euros,

- Prorogé la durée de la société jusqu'au 23/09/2078,

Le tout à effet du 31/03/2020.

Pour avis et mention, La Gérance

AL212427606

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GAEC DE LARAGON

Au capital de 116 176,84 euros, siège social : 21150 SEIGNY, 409 868 650 RCS DIJON, AGO du 17/03/2020 : démission de Mme Martine COGNARD de la gérance à effet du 30/11/2019. Pour avis

AL212427551

ALEXANDRA

SARL au capital de 8.000 Euros
11 boulevard Rembrandt Bat B1
21000 DIJON
523 844 983 RCS Dijon

Modifications

Aux termes des décisions de l'Associée unique en date du 2 mars 2020, il a été pris acte de la démission des fonctions de co-gérant de Monsieur Arnaud Duhem.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL212427581

NON DISSOLUTION

BEAUNE MOTO SERVICE

Par sigle BMS Société à responsabilité limitée au capital de 2.000 euros Siège social : 166 Route de Dijon 21200 BEAUNE RCS DIJON 840.010.763 Suivant délibération de l'assemblée générale mixte du 17 Avril 2020, les associés statuant dans le cadre des dispositions de l'article L 223 42 du Code de Commerce ont décidé de ne pas dissoudre la société. Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

AL212427594

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCP David BELOU,
Véronique VARLET,
Guillaume LORISSON
et Charles-Alban PRIEUR,
Clémence BAILLY
Notaires associés
1 Place de l'Europe -21000 DIJON

SCI REMBRANDT

Une AGE du 9/12/2019 de la SCI REMBRANDT, société civile au capital de 1.524,49 Euros, siège 7 boulevard Rembrandt DIJON , R.C.S DIJON, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 9/12/2019, mettant fin au mandat de gérant de l'ORDRE DES MEDECINS DE COTE D'OR, représenté par M. Jean-Henri PERRIN, celui-ci nommé liquidateur, et fixé le siège de la liquidation à l'ancien siège social ; les pièces et actes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis

Le liquidateur.

AL212427595

SCP David BELOU,
Véronique VARLET,
Guillaume LORISSON,
Charles-Alban PRIEUR,
Clémence BAILLY
Notaires associés
1 Place de l'Europe - 21000 DIJON

SCI REMBRANDT

Une AGE du 27/05/2020 de la SCI REMBRANDT, sté civile en cours de liquidation, immatriculée au RCS DIJON n°509.263.547, siège de liquidation à DIJON 7 Boulevard Rembrandt, a clôturé la liquidation de la sté après quitus au liquidateur et approbation du compte définitif ; le dépôt des actes sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis

Le liquidateur.

AL212427596

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA COTE D'OR

Appel à Candidatures du 08/06/2020

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SAFFRES : Terres - Classification urbanisme : RNU

57 a 50 ca - Le dos: B-612 - Pres gras: ZK-53[15](J)-53[15](K)

MARCILLY-ET-DRACY : Terre, Landes - Classification Urbanisme : RNU

58 a 80 ca - Fauconaux: ZA-24-25

VELOGNY : Ensemble composé de bâtiments d'habitation, granges et écuries, et de parcelles en nature de terre, prés, landes, verger, bois taillis - Classification Urbanisme : RNU

3 ha 71 a 37 ca - Chevre noire: C-64-72-73 - Comme de foudery: B-70 - Commolle: A-54-66-67-68 - La grande ruelle: C-3-4-6-8-122[1]-123[1]-124[1]-127[2] - Le champ au chene: B-60 - Le chatelet: B-13-14-15-21-22-23-24-27-28

- Le chaumont: A-387-390-391-393 - Le grand larrey: A-79 - Le perron: A-385-386 - Le village: A-131-132-170(A) - 171(A)-182-187-446[183] - 462[185] - 473[130] - Les ancherons: A-267(B) - Les aubiotes: A-242-245-246 - 247-248-249 - 250-251-252 - Les colmaines: A-215-216 - 218-219-221 - Les crats: C-21-27-28-32-40 - 41-44-45-46-48-50-54-117[38]-118[37] - Les grandes chenevieres: A-5-6-7-8-10-11-15-31-32-33-34-35 - Les grandes vignes: A-283-284-285-286-288-291

- Les grands vergers: A-209-430[210] - Les issards: C-105-106 - Les pres du breuil: A-46-47-438[43] - Les rats de verpas: C-94-96-97 - Les vignes antoine: A-362-363(B)-372(D) - Pre boisseau: C-109-111-130[110]

- Sur le bois: B-31-71[30] - Vignes glodot: A-341(D)-342-344-345(B)-346(B)-347

GEVREY-CHAMBERTIN : Vigne en AOP « Gevrey-Chambertin ».

Zone Ap du PLU de Gevrey-Chambertin : Zone à caractère agricole- Secteur agricole d'intérêt paysager.

Objectif : maintien de l'exploitant en place.

13 a 58 ca - Les seuvrees: BL-177[65]-179[153]

MARSANNAY-LA-COTE: Terre à vigne AOP Marsannay.Zone Apv du PLUi-HD.

16 a 07 ca - Champforey: BI-160(J)-160(K)

10 a 50 ca- Champforey: BI-116

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER

AUXONNE - Surface sur la commune : 53 a 82 ca - 'La maladiere': AY- 56- 57

Terre – Zone A du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 29/06/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures

AL212427602

CENTRE D'ESTHETIQUE

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 4 Rue du Château –
21200 SAINTE MARIE LA BLANCHE
Siège de liquidation : 5C Route de Combertault
21200 SAINTE MARIE LA BLANCHE
391 348 463 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1er mars 2020, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL212427598

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : TRANSPORT SOHANE EXPRESS - **FORME :** Société par actions simplifiée - **CAPITAL :** 2.700 euros - **SIEGE :** 2 Rue Eugène Bataillon – 21000 DIJON - **OBJET :** Transport public routier de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes , transport de marchandises, colis, fret, palettes, médicaments et tous produits pharmaceutiques, courriers, objets divers sur le territoire national et international et tous produits annexes - **DUREE :** 99 ans - **ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions - **AGREMENT :** Les cessions d'actions sont libres entre associés et soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote dans les autres cas - **PRESIDENT :** Mustapha KESSAISSIA, demeurant 2 rue Eugène Bataillon – 21000 DIJON - **IMMATRICULATION :** au RCS de DIJON.

AL212426569

SCI KASSIOPEE

Société civile immobilière au capital de 1.500 euros Siège social : 7K, allée de la Première division Française Libre 21 000 DIJON AVIS DE CONSTITUTION Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière ; Dénomination sociale : SCI KASSIOPEE ; Siège social : 7K, allée de la 1ère division Française Libre 21000 DIJON; Objet social : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, ainsi que la mise à disposition d'un ou plusieurs logements à titre gratuit ou à titre onéreux à l'un ou plusieurs des associés ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS ; Capital social : 1500 €; Gérance : Mme Giovana POPPA et M. Emmanuel BENOIT demeurant ensemble 7K, allée de la 1ère division Française Libre 21000 DIJON; Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales

sont librement cessibles entre associés mais elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. La Gérance

AL212427532

SCI CADOR

Société civile immobilière au capital de 600 euros Siège social : 12, rue Jean Dampt 21 000 DIJON AVIS DE CONSTITUTION Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière ; Dénomination sociale : SCI CADOR ; Siège social : 12, rue Jean Dampt à DIJON (21000) ; Objet social : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, ainsi que la mise à disposition d'un ou plusieurs logements à titre gratuit ou à titre onéreux à l'un ou plusieurs des associés ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS ; Capital social : 600 €; Gérance : Mme CARRE Anne Sophie et M. Romain DORSEMAINE, demeurant ensemble 12, rue Jean Dampt à DIJON (21000) ; Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés mais elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. La Gérance

AL212427544

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 20 janvier 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : TRANS KEF

Siège social : 241 Rue de Brully - Hameau de Gigny - 21200 BEAUNE

Objet social : le transport en zone courte et en zone longue ; le transport routier (-3,5 tonnes) de toutes marchandises pour le compte de tiers, l'affrètement, le camionnage, le groupage, la location de véhicules et toutes activités annexes s'y rattachant directement ou indirectement ; la location de véhicules pour le transport routier (-3,5 tonnes) de marchandises avec ou sans chauffeur, la location (tant en qualité de bailleur qu'en qualité de preneur) de tout matériel, équipement, entrepôt, installation et agencement ; toutes opérations de manutention, levage, emballage, entreposage, déménagement et gestion de stocks ; le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5.000 euros constitué uniquement par apport en numéraire

Gérance : Monsieur Youcef TALAGHZI demeurant 1 Rue Marie Noël - 21200 BEAUNE

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis.

AL212427565

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 01/06/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI GRAZIELLA

Objet social : La Société a pour objet l'acquisition, la construction, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement. A titre accessoire, la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions de parts, d'actions, obligations et de tous titres en général.

Siège social : 82 Boulevard de l'Europe, 21800 QUETIGNY

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : Madame MONTEL Sophie, demeurant 82 Boulevard de l'Europe, 21800 QUETIGNY

Clause d'agrément : - dispense d'agrément pour cessions aux associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

- agrément des associés représentant les deux tiers au moins du capital social

La Gérance MONTEL S.

AL212427566

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP à VANVEY en date du 2 juin 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI EMMA

Siège social : rue de la Creuse, 21400 VANVEY

Objet social : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel ou industriel, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Mathieu SCHMIT, demeurant 1 GRANDE RUE, 21400 PRUSLY SUR OURCE et Mme Emeline VASSE-SCHMIT, demeurant LE FOURNEAU, 21290 ESSAROIS

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

AL212427571

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée REIMSBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Eric MOULOIS demeurant 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE.

AL212427578

SCI BYLA

Suivant acte reçu par Me François PENY, Notaire à DIJON, le 26 Mai 2020, a été constituée la société civile dénommée «BYLA», siège social : VILLERS LES POTS (21130) route nationale 5.

Capital social : MILLE EUROS (1 000,00€)

Objet social : Propriété et gestion mobilière et immobilière.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommés premiers gérants de ladite société : Monsieur Yoann BAUDOT, demeurant à MUTIGNEY (39290), 1 route de Cléry et Monsieur Alain LEGIOT , demeurant à PONT (21130), 19 grande rue.

Pour avis.

Me François PENY.

AL212427583

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à DIJON du 25/05/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SCI

Dénomination sociale : CASA

Siège social : 8 rue de La Maladière – 21220 BROCHON

Objet social :

· l'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers ;

· l'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de tous immeubles.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 2.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Christophe ABEL, demeurant 8,rue de la Maladière, 21220 BROCHON

Clauses relatives aux cessions de parts : Toutes les cessions, à l'exception de celles intervenant entre associés, sont soumises à l'agrément des associés réunis en assemblée générale extraordinaire.

Immatriculation : RCS DIJON

Pour avis

La Gérance

AL212427586

SCP David BELOU, Véronique VARLET, Guillaume LORISSON, Charles-Alban PRIEUR, Clémence BAILLY, notaires associés 1 Place de l'Europe 21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me François GIRARDOT notaire à DIJON, le 4 juin 2020 a été constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS de DIJON, la sté dénommée « LE CHATELIER » Société civile au capital de 1.000€ composé exclusivement d'apport en numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la vente, la remise en jouissance gratuite ou à titre onéreux de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Siège : DIJON 103 rue Jean-Jacques Rousseau ; M Yoann FAIVRE dmt à DIJON 103 rue Jean-Jacques Rousseau, a été nommé gérant. Agrément préalable nécessaire à toutes cession ou transmission.

Pour avis.

Me François GIRARDOT

AL212427591

SCP JP JACOB Notaire 14 rue du Maréchal Leclerc 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, le 16 mai 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : groupement foncier agricole sous la forme de société civile.

- Dénomination : GFA DE CHATRES

- Siège social : DONZY (Nièvre) Châtres.

- Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine, et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement audit objet.

- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

- Apports immobiliers faits par les associés : Diverses parcelles situées à DONZY (Nièvre) divers lieudits, évaluées en totalité à 546.200 euros.

- Capital social : 546.200 euros divisé en 54.620 parts de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 54 620.

- Gérance : Sont nommés comme co-gérants pour une durée illimitée : Mr JOHANET Hervé et Mme LEURENT Dominique son épouse, dt à DONZY (Nièvre) Domaine de Châtres.

Ladite société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

POUR AVIS

Me JACOB, Notaire.

AL212427597

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 01.06.2020 à DIJON, constitution SARL GEOFFREY STUDIO- Capital : 1 000 euros - Siège social : 32 avenue Victor Hugo 21000 DIJON - Objet social : Tatouage. Créations artistiques dessin - Durée : 99 ans - Gérance : Geoffrey GAILLY (6, avenue de l'Ouche 21000 DIJON) - Immatriculation RCS DIJON - Pour avis - La Gérance

AL212427599

NIÈVRE

SUCCESSION

SUCCESSION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :

Suite au décès survenu à NEVERS (58000) le 5 mai 2020 de Madame Adélaïde Bernadette CAGNAT, en son vivant retraitée, née à NEVERS (58000) le 16 octobre 1928, demeurant à NEVERS (5800) 37 rue Jean Gautherin, EHPAD Le Cercle des Ainés, célibataire, Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS, est chargée du règlement de la succession, et il est précisé qu'il existe un testament olographe contenant un legs universel.

Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire susnommé.

Pour avis.

AL582427589

AVIS

PROCES-VERBAL

En vertu des articles L.2243-1 à L.2243-4 du CGCT.

Sur la demande du Conseil Municipal en date du 26/11/2019,

Je, soussigné Madame LAPERTOT Lucienne, maire de la commune de OULON, me suis rendu le 10 février 2020à 14 heures, au numéro 1 de la rue du ruisseau à OULON afin de constater l'état d'abandon manifeste de l'immeuble sis à cette adresse, cadastré en section A parcelle n° 428/429/430/431 Bati A 232/432 Non Bati.

J'ai noté que ledit immeuble n'abrite effectivement aucun occupant à titre habituel et n'est manifestement plus entretenu.

Afin de faire cesser cet état d'abandon manifeste, il est indispensable que Monsieur LAZZERO Antonio

Propriétaire, réalise les travaux mentionnés ci-après :

Les parcelles devront être défrichées les arbres élagués, les végétaux grands de plus de deux mètre et plantes à une distance inférieure à 2 mètres de hauteurs devront être coupés.

Des travaux de réfection sont à réaliser une toiture et un mur en mauvais état qui est en limite de propriété amène des nuisances au voisin.

De quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 10 février 2020, à 17 heures, heures légales, et avons signé.

Fait à OULON, le 14 mai 2020

AL582427507

NOMINATION

CVDL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 € Siège social : 28, Rue Paul Barreau 58140 LORMES 823 812 102 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision collective en date du 01/05/2020, Monsieur VAN DER LEE Johannes, né le 03/12/1953 à VLIJMEN (PAYS-BAS), de nationalité Néerlandaise, demeurant 28 rue Paul Barreau – 58140 LORMES, a été nommé Président de la société à compter du 01/05/2020 en remplacement de Madame BURG Maria, Présidente démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis et mention.

Le Président.

AL582427530

TRANSFERT DE SIÈGE

Notaires

Me Marc GANDRE Notaire associé, 6 rue Saint-Nicolas 89700 TONNERRE

SCI LA VILLENEUVADA

CAPITAL DE 285.000 ¤€ SIEGE SOCIAL : 17 rue Ernest Renan - 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES IMMATRICULATION RCS CRETEIL : 833.684.921

Transfert de siège social (nouveau siège)

Le 21/01/2020, par assemblée générale extraordinaire de cette société ayant pour co-gérants Madame Noëlle ROGER et Monsieur Marc JACOB, demeurant à compter de la même date 3 route de la Marche - 58400 LA CHARITE SUR LOIRE, a décidé de transférer le siège social au 3 route de la Marche - 58400 LA CHARITE SUR LOIRE, à compter du 21/01/2020 .

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation (30/11/2017)

En conséquence elle sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis.

AL582427576

SCI LUZIMMO

Société civile immobilière au capital de 1 200 euros Siège social : LES BRULES 58170 LUZY 750 131 393 RCS NEVERS

Selon délibération du 14/04/2020 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du LES BRULES 58170 LUZY au 56 Route de Toulon sur Arroux 58170 LUZY et a nommé M. Michaël ROLLOT, demeurant 8 rue d'Arcueil 92120 MONTROUGE, en qualité de gérant pour une durée illimitée à compter de ce jour en remplacement de M Sébastien FROMAGER.

En conséquence les articles 4 et 13 des statuts ont été modifiés.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS

AL582427590

RECTIFICATIF

GFA DE LA VIGNE

Rectificatif à l'annonce parue le 13 mars 2020 concernant le GFA DE LA VIGNE, il fallait lire « le capital est fixé à 1 000 euros ».

AL582427548

MODIFICATION DE STATUTS

GARAGE DU BAZOIS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 192 000.00 € Siège social : Petite Come d'Ouron 58110 CHATILLON EN BAZOIS 481 303 451 RCS NEVERS

Suivant décisions de l'AGE du 11 mai 2020 :

- L'objet social de la société a été étendu, à compter du 11/05/2020, aux activités suivantes :

Activité d'achat, vente et réparation de camping-cars, caravanes et tout autre véhicule motorisé neufs et d'occasion et tout accessoire pour véhicule.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

- La société a pour objet la mécanique automobiles, carrosserie, achat, vente de voitures, quads, moto, voiturettes, camping-cars, caravanes et tout autre véhicule motorisé, neufs et d'occasion ainsi que tout accessoire pour véhicules, station-service, station de lavage, locations de véhicules.

- Le reste de l'article demeure inchangé.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

La gérance

AL582427481

EXTERNAL OPERATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 35 rue de Précy - 58800 CORBIGNY 841 786 064 RCS NEVERS

Transfert de siège social - Modification objet social

Aux termes d'une décision du 25.02.2020, l'associé unique a décidé de :

-transférer le siège social du « 35 rue de Précy - 58800 CORBIGNY » au « 20, Place des Halles - 67000 STRASBOURG » à compter du 6 janvier 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

-modifier l'objet social à compter du 6 janvier 2020. Les activités de prestations de services aux particuliers et aux entreprises sont supprimés. L'associée unique décide d'étendre l'objet social aux activités de gestion de projets industriels auprès des entreprises, conseil en maintenance industrielle, travaux en atelier pour assemblage mécanique, câblage et automatisme sur des machines industrielles, interventions sur des sites industriels pour faire de la formation, de l'amélioration continue, de la mise en service ou maintenance industrielle, la vente de petit matériel (caméras, autocollants, etc) et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis.

AL582427557

TEXYS HD

Le 13.5 2020, l'associé unique de la SARL « TEXYS HD « au capital de 5.000€, siège social à VARENNES VAUZELLES (58640) ZA des Chamonds, 16, rue Edouard Branly, 538 141 094 RCS NEVERS, a décidé d'étendre son objet social, d'augmenter son capital par apport en nature, de transformer la société en SAS à compter du même jour et de nommer un Président et un commissaire aux comptes. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Forme : SARL Objet : la prise de participation de quelque manière que ce soit dans toutes entreprises ou toutes personnes morales quelle que soit la forme ou l'objet ; l'activité de marchand de biens, l'acquisition en vue de la revente d'immeubles, la propriété par voie d'acquisition, d'échange, d'apport, de crédit bail, de location, de vente etc... de tous immeubles Capital : 5.000€ Gérant : M. Ph. LEUWERS 3, rue du Mont Givre 58329 POUGUES LES EAUX CAC : néant NOUVELLES MENTIONS : Forme : SAS ; Objet : la représentation, l'importation et l'exportation ainsi que la distr ibution de tout ensemble ou sous ensemble mécanique, électrique, électronique et informatique se rapportant aux diverses formes de transport, d'industrie et de services ; la réalisation de toutes prestations de services accessoires relativement aux produits commercialisés ; la prise de participation de quelque manière que ce soit dans toutes entreprises ou toutes personnes morales quelle que soit la forme ou l'objet ; l'activité de marchand de biens, l'acquisition en vue de la revente d'immeubles, la propriété par voie d'acquisition, d'échange, d'apport, de crédit bail, de location, de vente etc... de tous immeubles Capital 5.180 € ; Président : M. Ph. LEUWERS 3, rue du Mont Givre 58329 POUGUES LES EAUX. CAC : CHD AUDIT AUVERGNE RHONE ALPES, 40 avenue Général de Gaulle 03100 MONTLUCON 408 529 295 RCS MONTLUCON. Les mentions précédemment publiées sont en outre complétées par les suivantes : Admission aux Assemblées : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées et de s'y exprimer. Exercice du droit de vote : Le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix. Clauses restreignant la libre disposition des actions : la cession d'actions est libre Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

AL582427564

TREVAL CONSULTING

SASU au capital de 1000 € Siège social : 9 RUE DU MOULIN, 58310 Arquian 822 131 470 RCS de Nevers En date du 18/05/2020, le président a décidé d'étendre l'objet social de la société aux activités annexes suivantes : «exploitation des installations de production d'électricité d'origine hydroélectrique et à partir d'autres sources d'énergies renouvelables». Modification au RCS de Nevers

AL582427579

LA MAISON LILI BOHEME

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : 3 Village de Craux - 58300 LAMENAY SUR LOIRE 790 712 426 RCS NEVERS

Modification de l'objet social - Transfert de siège social

Aux termes d'une décision en date du 20.12.2019, l'associé unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de création de tissus et d'objets de décoration, la vente d'objets de décoration et tissus, en direct au gîte, et sur boutique en ligne, cours aux particuliers, notamment teinture végétale, couture, tissage (liste non exhaustive), et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, le reste sans changement.

- de transférer le siège social du 3 Village de Craux -58300 LAMENAY SUR LOIRE au 13 Village Morand 58300 COSSAYE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis La Gérance

AL582427586

AQUADIS FONCIER

Société civile immobilière au capital de 100 € Siège social : 38 Rue des Maronites 75020 PARIS 882 301 153 R.C.S. Paris

Aux termes de l'AG du 11/03/20, il a été décidé de transférer le siège social au 58700 Sichamps. L'objet demeure l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et la durée est de 99ans. Il a été pris acte de la démission de la société JHPA de ses fonctions de Gérant et décidé de nommer en remplacement AQUADIS SAS sise 58700 Sichamps, 410 441 307 RCS Nevers Les statuts sont modifiés en conséquence. La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL582427588

LEGI CONSEILS

SELARL PHARMACIE SAINT-LOUIS

SELARL de Pharmaciens d'Officine au capital de 8 000 euros Siège social : 27 Rue des Forges 58800 CORBIGNY 809 546 369 RCS NEVERS

AGE du 03/03/20 et Décisions unanimes des associés des 15/04/20 et 27/05/20 : transformation en SELAS à effet du 30/05/20 - EXERCICE DU DROIT DE VOTE : En dehors des exceptions attribuant aux Associés Professionnels la compétence pour prendre certaines décisions, le droit de vote est attaché aux actions. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent - TRANSMISSION DES ACTIONS : Toute cession d'actions, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit, est soumise à un agrément préalable donné à la majorité des deux tiers des voix des Associés Professionnels. DENOMINATION : PHARMACIE SAINT-LOUIS - EXERCICE SOCIAL : clôture au 31 mai au lieu du 31 mars, prolongation de 2 mois de l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de 14 mois - ADMINISTRATION : Christophe LEVY, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation - Sous sa nouvelle forme, le PRÉSIDENT est Christophe LEVY demeurant 5 résidence des Beuchots 58800 CORBIGNY - DEMISSION DU PRESIDENT Christophe LEVY a effet du 31/05/20 et NOMINATION DE LA PRESIDENTE : Eugénie MARTIN demeurant Le Bourg 58420 MORACHES à compter du 01/06/20. Mention RCS NEVERS

AL582427591

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION GERANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 19/05/2020, TAXI GUICHENE, SARL au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 74 ROUTE DE CHATILLON , 58340 CERCY-LA-TOUR, immatriculé au RCS de NEVERS sous le n°804469708 a confié en location-gérance à Monsieur BRENTOT CYRIL, demeurant 44 RUE DE LA BANNE, FORGES, 58160 SAUVIGNY-LES-BOIS, son fonds de commerce de : ARTISAN TAXI. Sis et exploité au Place Pierre Saury, l'ADS n°1, 58110 CHÂTILLON-EN-BAZOIS.

Le preneur exploitera le fonds de commerce objet de la présente location pour son compte personnel et sera responsable envers les tiers et les fournisseurs pour une durée de 1 an à compter du 01/06/2020 pour se terminer le 31/05/2021, renouvelable par tacite reconduction.

BRENTOT CYRIL

AL582427526

Société d'Avocat GILBERT MARTIN 14, rue Georges Dufaud 58000 NEVERS

FRANCO SOUS LES ROCHES

SCI au capital de 175.000 € Siège social : 47 avenue de Paris – 58320 POUGUES LES EAUX 794 279 026 RCS NEVERS

L'assemblée générale mixte du 30 mai 2020 a confirmé le mandat de M. Pierre FRANCO, seul gérant demeurant en fonction après le décès de Mme Madeleine FRANCO.

Pour avis, la gérance.

AL582427559

Société d'Avocat GILBERT MARTIN 14 rue Georges Dufaud 58000 NEVERS

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DU PAYS CORBIGEOIS

Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires au capital de 110 euros Siège social : 19 bis, Avenue du 08 Mai 1945 58800 CORBIGNY 830 153 359 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'assemblée générale du 15 mai 2020 les modifications ci-après à publier concernant la gérance de la société.

Anciennes mentions :

Mme Klarieke DE VRIES-KEMMERLING, dt « La Fontaine » - 58110 ALLUY

Mme Claire RAMEAU, dt « Les Assarts » - 58420 VITRY LACHE

Mr Pierre-Yves BILLIARD, dt 13 rue Franc Nohain – 58800 CORBIGNY

Nouvelles mentions :

Mme Christel BUISSON, dt « Jérault » - 58140 VAUCLAIX

Mme Claire RAMEAU, ci-avant domiciliée

Mr Pierre-Yves BILLIARD, ci-avant domicilié

Pour avis, la gérance

AL582427566

AVIS DE MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Par acte sous seing privé du 14/04/2020, Mme JONCKHEER Sylvie Amaryllis à donné en location-gérance à Mme MORIN Julie un fonds de commerce de librairie presse souvenirs sis 13 Place François Mitterrand 58140 LORMES à compter du 14/04/2020 pour une durée de 3 ans avec tactique reconduction.

AL582427569

AVIS DE MISE EN LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 05/06/2020, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS, l'entreprise de Monsieur Philippe DUTILLEUL, établie à ALLUY (58110), Le Bourg, 9 rue du Presbytère, inscrite sous le numéro SIRET 501 721 898 00010, loueur, a donné en location-gérance à l'entreprise de Monsieur Baptiste BELHACHE, établie au 18 rue de Moulins-Engilbert, 58 120 Château-CHINON,en cours d'immatriculation, un fonds d'activité d'exploitant de taxi exploité à ALLUY, pour une durée de deux ans à compter du 01/07/2020 renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis.

AL582427574

SCI DE LA PLACE SAINT LOUIS

Société civile immobilière au capital de 106 714,31 euros 37, avenue Georges Dufaud 58180 MARZY RCS NEVERS 392 369 179

Décision du 14 avril 2020 : modification de la gérance

Ancienne mention : Gérance : Monsieur Paul BOURGEOT demeurant 37 avenue Georges Dufaud 58 180 MARZY

Nouvelle mention : Gérance : Madame Micheline BOURGEOT demeurant 37 avenue Georges Dufaud 58 180 MARZY et

Monsieur Philippe BOURGEOT demeurant 279 rue Baudry 59730 VERTAIN.
Pour avis.
AL582427577

PIECES AUTO EQUIPEMENTS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 €
Siège social : Zone Industrielle –
2, rue Hélène Boucher – 58500 CLAMECY
813 786 159 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 29/05/2020, les associés ont pris acte de la démission de M. Pascal MONIEZ de ses fonctions de co-gérant de la société à compter rétroactivement du 31/12/2019.
AL582427582

AVIS DE LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce de ARTISAN TAXI sis et exploité au place de l'église, autorisation de stationnement n°1, 58110 ROUY.
Confiée par acte sous seing privé en date du 06/07/2017 par Monsieur ERRECART PHILIPPE, demeurant 18 RUE DE L ' OUZOUM, 64121 SERRES-CASTET à Madame VOYOT ANGELIQUE, demeurant 12 RUE COLETTE, 58260 LA MACHINE, elle est résiliée par arrivée du terme convenu, à compter du 29/04/2020.
VOYOT ANGELIQUE
AL582427584

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

NEVERS DECAPAGE

La Société à responsabilité limitée NEVERS DECAPAGE au capital de 1 000,00 dont le
Siège social est situé : Bld Beauregard zone des Champs Hardis à Coulanges Les Nevers immatriculée au RCS de Nevers sous le N° 750 508 095
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2019, il résulte que les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01 janvier 2020 et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Mr MACAHVOINE Michel demeurant 107 route Nationale à Saint léger des Vignes(58300), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 107 route Nationale à Saint léger des Vignes(58300), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers
Mention sera faite au RCS : Nevers.
AL582426497

DETIC - LB

SASU au Capital de 1 000€
Siège Social : Lieu-dit BERNIERE –
58110 Châtillon en Bazois
RCS - NEVERS n° 850 747 809

Suivant décision du **2.06.2020** l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du **1.06.2020** suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. A été nommé comme liquidateur **LE BIGOT Edmond-Robert** demeurant **Lieu-dit BERNIERE – 58110 – CHATILLON-EN-BAZOIS** a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. A l'adresse du liquidateur que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt légal **RCS de NEVERS**. Pour avis, le liquidateur.
AL582427558

SARL ARCHIM'AIDE

EURL au capital de 50 €
Siège social : 22 rue Leon Blum,
58640 VARENNES-VAUZELLES
RCS de NEVERS 809 271 869

L'assemblée générale extraordinaire du 02/06/2020 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/06/2020. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame BOISSARD Elisabeth, demeurant 22 rue Leon Blum, 22 rue Leon Blum, 58640 VARENNES-VAUZELLES et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Elisabeth Boissard
AL582427565

GAEC TARDIVON DU PONTEAU

En liquidation
Siège de liquidation : 8 Rue des Morins -
58320 POUGUES LES EAUX
Au capital de 541 900 euros
R.C.S. Nevers - N° 514 641 299

L'assemblée générale réunie le 01/03/2020, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31/12/2019, déchargé Monsieur Philippe TARDIVON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers. Pour avis, le liquidateur.
AL582427567

T&B

SARL au capital de 7000 € Siège social : 16 RUE DES FOSSES SUD 58190 TANNAY RCS NEVERS 847690880
Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 27/05/2020 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M DOS SANTOS LIMA demeurant 16 RUE DES FOSSES SUD 58190 TANNAY pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/04/2020 . Radiation au RCS de NEVERS.
AL582427572

EARL VESVRES

En liquidation
Siège de liquidation : Vesvres -
58250 SAINT SEINE
Au capital de 310 400 euros
R.C.S. NEVERS - N° 512 261 272

L'assemblée générale réunie le 01/04/2020, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31/12/2019, déchargé Monsieur BLOND Jean-François de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS. Pour avis, le liquidateur.
AL582427580

LE CHENE

Société Civile en liquidation
au capital de 1 000 €
Siège social : 20, rue du Colonel Jeanpierre –
58000 NEVERS
508 873 015 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGO du 16/05/2020 les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé M. Jacky FLOURY dt à NEVERS (58) – 20, rue du Colonel Jeanpierre de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/03/2020. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
AL582427581

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Création de la sasu à cap.variable winstema, 28 rue du 8 mai 1945 58000 nevers. Cap:1000€. Cap.min:500€. Obj:création site web. Pdt:helwin jeewooth,28 rue du 8 mai 1945 58000 nevers. 99ans au rcs de nevers.
AL582427490

AVIS DE CONSTITUTION

Par en date du 25/03/2020, il a été constitué une SELARL dénommée :
SELARL DEVOGLE-GASPARD & ASSOCIES
Siège social : 42 bis Boulevard Victor Hugo C2 Résidence Pierre de Courtenay, 58000 NEVERS Capital : 1000 € Objet social : l'exercice de la profession de Chirurgien-dentiste et d'orthodontie Gérance : Mme DEVOGLE-GASPARD Isabelle demeurant 24 boulevard Victor Hugo 58000 NEVERS Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
AL582427560

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 26/05/2020, il a été constitueé une société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION: FAJ COLAS. FORME : Société Civile Immobilière. CAPITAL SOCIAL: 1 500 €. SIEGE SOCIAL: 1 impasse du Rio 58300 SAINT LEGER DES VIGNES. OBJET : Acquisition et la gestion par location d'immeubles ou de biens immobiliers. DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au RCS de Nevers. GERANCE : Mr COLAS Franck, demeurant 88 allée des Saules 38570 TENCIN ; Mme JACQUET Audrey demeurant 1 impasse du rio 58300 ST LEGER DES VIGNES ; Mme COLAS Justine demeurant 80 rue du chanoine Poupard 44300 NANTES. CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. Les parts sociales sont librement cessibles au profit des ascendants ou descendants du cédant. Les parts sociales ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
Pour avis,
AL582427561

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 7/2/2020, il a été constitué une SAS dénommée : SAS BEN & FOUZ «LA COUSCOUSSIERE». Capital : 1 000€. Siège : 32 Rue de Nièvre, 58000 Nevers. Objet : La Société a, en France et à l'étranger, l'objet social (ci-après, «l'Objet Social») suivant : La société a pour objet, tant en France ou qu'à l'étranger : - La réalisation de plats gastronomiques Orientales et du monde à consommer sur place ou à emporter, Traiteur, Pâtisseries orientales, Événementiel. - La création, l'acquisition, la prise de participation, la location, la prise en location gérance de tout fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées. - La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. En outre, l'Objet Social comprend toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, qui s'y rapportent directement ou indirectement, susceptibles de lui être utiles ou d'en faciliter le développement ou la réalisation, ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, ou encore qui seraient de nature à faciliter, favoriser ou développer son commerce et son industrie. La Société peut agir directement, indirectement, seule ou en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés. Elle peut réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son Objet Social. Durée : 99 ans. Président : Mme KHATTAR FAWZIA, 6 Rue de GENEVE, 14000 CAEN, pour une durée indéterminée. Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Transmission des actions : Cessions libres entre associés et soumises à l'agrément préalable du Président de la société envers les tiers. Immatriculation au RCS de Nevers
AL582427562

AVIS DE CONSTITUTION

ACTE SOUS SEING PRIVE DU 15 MAI 2020
FORME : Société à Responsabilité limitée
DENOMINATION : L'ATELIER DE LIGNY
SIEGE SOCIAL : SAINT BENIN DES BOIS (Nièvre) - Les Chaumes de Ligny - Les Blouses
OBJET : - la transformation, fabrication et vente de produits alimentaires et plats cuisinés au détail, en gros, et demi-gros.
DUREE : 99 ans
CAPITAL : 5.000 euros
CO-GERANCE :
-Madame Lydie ANGER RAGON demeurant à SAINT BENIN DES BOIS (Nièvre) - Les Chaumes de Ligny - Les Blouses,
- Monsieur Ivan RAGON demeurant SAINT BENIN DES BOIS (Nièvre) - Les Chaumes de Ligny - Les Blouses
IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS
Pour avis : le gérant.
AL582427563

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée KEMPERBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Les gérants sont Madame Aude LE ROUX demeurant 13 rue Fontan - 56100 LORIENT et Monsieur Eric MOULOIS demeurant 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE.
AL582427570

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/06/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : CTDENTS
Forme : SELARL
Capital : 2.000,00 Euros
Siège social : 1 Bis Avenue Saint Just 58000 NEVERS
Objet : Exercice de la profession de chirurgien-dentiste telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Gérance : Mme MERCIER-TAUVERON née TABOURIN Claire demeurant 9 Rue Saint Martin 58000 NEVERS.
La société sera immatriculée au R.C.S de NEVERS.
AL582427575

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à GARCHIZY en date du 1er avril 2020, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : L'ATELIER DES COMPOSITES,
SIEGE SOCIAL : 760 rue Ambroise Croizat, GARCHIZY (58600)
OBJET : les activités de recherche et développement, études techniques et services en ingénierie et technologie, développement et conception de nouveaux produits et procédés innovants, accompagnement en innovation produit et processus de réalisation et de transformation, transfert de technologie, marketing stratégique, business développement ; la transformation, la réalisation, la fabrication et la vente de maquettes, prototypes fonctionnels et non fonctionnels, de preuve de concept découlant des activités d'ingénierie et de produits sous toutes ses formes, matières et quantités ; l'achat revente de matières premières ; la réalisation d'audits, conseils et formations pratiques et théoriques aux entreprises, structures d'enseignements (écoles, universités...), centres de formation et services de formation en ligne ou aux particuliers, et participation à des salons ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
CAPITAL : 40 000 euros
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par les associés.
PRESIDENT : Mathieu LANZ, demeurant 11 rue François Fourquemin, NEVERS (Nièvre),
DIRECTEUR GENERAL : Emilien POTHET, demeurant 397 Avenue de la Paix, GARCHIZY (Nièvre),
IMMATRICULATION : Au RCS de NEVERS.
Pour avis, le président
AL582427578

AVIS DE CONSTITUTION

ACTE SOUS SEING PRIVE DU 25 MAI 2020
FORME : Société à Responsabilité limitée
DENOMINATION : LE BIEN ETRE PRES DE CHEZ VOUS
SIEGE SOCIAL : CHATEAU CHINON (Nièvre) – 16, route de Nevers
OBJET : La naturopathie, réflexologie, réflexothérapie, chromathérapie, chromopuncture, massages, tout ce qui concerne le bien-être, soins énergétiques, linequartz, sauna, balnéothérapie, aquabiking, salle de sport, soins esthétiques, la vente de compléments alimentaires notamment à domicile, et l'organisation de formations de massage auprès de particuliers et professionnels.
DUREE : 99 ans
CAPITAL : 5.560 euros
GERANCE : Madame Evelyne BONDOUX demeurant à LIMANTON (Nièvre) – Le Colombier
IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS
Pour avis : le gérant
AL582427583

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 05/06/2020 il a été constitué une SCI dénommée :
QUAGLIO
Siège social : 85 RUE MARECHAL LECLERC 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE **Capital :** 100 € **Objet social :** LOCATION SAISONNIERE DE LOGEMENTS **Gérance :** M QUAGLIO DANILO demeurant 85 RUE MARECHAL LECLERC 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE **Cession de parts sociales :** Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
AL582427585

YONNE

➜ NOMINATION

PRÉSIDENT

Dénomination : PLANETE TIRANT ANCRAGE.
Forme : SAS.
Capital social : 30000 euros.
Siège social : 12 Rue DE JAULGES, 89600 CHEU.
537384471 RCS du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 29 février 2020, les associés ont décidé de nommer en qualité de president Monsieur Dominique PARDO, demeurant 11 boulevard Nicolas Samson, 91120 Palaiseau en remplacement de M. Hervé SCHERY, démissionnaire.
Mention sera portée au RCS de du Tribunal de Commerce d'Auxerre..
AL892427696

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

ALPHA MEDICAL

L'AGE a décidé, le 1/04/2020, de transférer le siège social de la société ALPHA MEDICAL, SAS au capital de 3 000€, 25 bis route de Paris et 10 bis route de Joigny, 89380 Appoigny, 834 708 166 RCS Auxerre, au 5 rue Louis Renault, 89000, Auxerre. Mention au RCS de Auxerre
AL892427673

SCI LE VALENTIN

SCI au capital de 1.524,49 €.
Siège social :
5 Rue Le Valentin
77120 COULOMMIERS
347 496 564 R.C.S. Meaux

Suivant procès-verbal en date du 15 mai 2020, le gérant a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante :
47 Rue des Bruyères 89100 PARON.
Pour information :
Objet social : Acquisition, gestion de tous biens.
Durée : 99 années, jusqu'au : 19 août 2087.
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.
La société sera immatriculée au greffe de Sens.
Pour avis.
AL892427682

STRULIK FRANCE

SAS au capital de 500.000 €
41, rue du Paradis - 89300 Joigny
801 237 298 RCS SENS

Modifications
Aux termes du procès verbal en date du 26/5/2020 il a été décidé de transférer le siège social au 949, Avenue Saint Just, Pôle services, 77000 Vaux le Pénil, à compter du 25/5/2020
La société sera désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Melun.
Pour avis
AL892427683

SOCIÉTÉ SÉBASTIEN SORIN

Société Civile au capital de 3 000,00 euros, Siège social : 22 rue de la Croix Bersan – 89290 CHAMPS SUR YONNE, 829 082 759 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2020 a décidé de transférer le siège social à CHAMPS SUR YONNE (89290), 32 route de Toussac. Le nouveau siège social dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne), auprès duquel la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés. Pour avis, la gérance.
AL892427702

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

Notaires

Me Marc GANDRE
Notaire associé,
6 rue Saint-Nicolas
89700 TONNERRE

GFA MOULIN DE LA LIBERTE

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE
Ferme de la Liberté -
POILLY SUR SEREIN (89310)
RCS AUXERRE 842.455.958

Modification du capital
Le 26 septembre 2018, par acte authentique reçu par Maître Marc GANDRE, notaire à TONNERRE, les associés ont décidé d'augmenter le capital d'une somme de 5.080,00 euros euros par apport de divers biens immobiliers situés à POILLY SUR SEREIN, pour le porter à 76.360 euros.
Mention en sera faite au RCS de AUXERRE
AL892427665

S.J.B. Société d'Avocats

POULIN PAYSAGES

REDUCTION CAPITAL
Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros Siège social : 15 Rue de Sormery - BOULAY 89570 NEUVY SAUTOUR 483 625 307 RCS AUXERRE Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 mars 2020 et du procès-verbal de la gérance en date du 11 mai 2020, la réduction du capital social de 8 000 euros à 1 600 euros par rachat de 640 parts sociales en vue de leur annulation est devenue définitive. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes : Ancienne mention : Le capital social est fixé à huit mille euros (8 000 euros), divisé en 800 parts sociales de 10 euros. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à mille six cents euros, divisé en 160 parts sociales de 10 euros.
AL892427688

B3APP

SAS au capital de 16 000 €
30 route de Chichery
89380 Appoigny
RCS Auxerre 882 556 988

Aux termes d'une décision du président du 24/04/2020, il a été constaté la réalisation de l'augmentation du capital social, décidée lors le 23/04/2020 par AGE d'une somme de 15 000 € par la création de 15 000 actions de 1 € chacune.
Le capital social est désormais de 16 000 € divisé en 16 000 actions de 1 € chacune.
Les statuts sont modifiés en conséquence.
Pour avis
AL892427697

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN et Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaires associés
10 boulevard Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Elise LAROCHE SAUTEREL le 8 juin 2020,
Monsieur Claude Gérard René KOENIG, né à SELESTAT 67600 le 22 juin 1961, et Madame Christine Michèle BAZIN, née à BILLY SUR OISY 58500 le 15 mars 1963, demeurant ensemble à LEUGNY (89130) 5 hameau Forêt, mariés à la Mairie d'AUXERRE 89000 le 18 décembre 1982, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle de biens présents et à venir, avec attribution intégrale au conjoint survivant.
Les oppositions éventuelles doivent être faites dans les trois mois à compter du 24 juin 2020 (date de la fin de l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur), par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, auprès du notaire rédacteur de l'acte, à l'adresse mentionnée ci-dessus.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Le notaire.
AL892427705

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 02/06/2020, convertissant la procédure de sauvegarde en procédure de redressement judiciaire au profit de la **SAS LA HALLE** Les Petits Jumériaux 965 rue Georges Pompidou 89700 Tonnerre - 17-19 rue du Général Leclerc 89200 Avallon - Zac les Clairions 14 rue des Fourneaux 89000 Auxerre - (achat vente textiles, chaussures) RCS PARIS 413 151 739. Maintient Administrateurs : 1°- SELARL AJRS en la personne de Me Catherine Poli 8 rue Blanche 75009 Paris ; 2°- SELARL FHB en la personne de Me Hélène BOURBOULOUX Tour CB21 16 Place de l'Iris 92040 Paris la Défense.Maintient Mandataires judiciaires : 1°- SCP BTSG en la personne de Me Stéphane GORRIAS 15 Rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly sur Seine ; 2°- SELARL AXYME en la personne de Me Didier Courtoux 62 Bd de Sébastopol 75003 Paris. Date de cessation des paiements : 02/06/2020.
AL892427679

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SARL « ALAIN GEOFFROY»

Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 154 000 euros
Siège social : 4 Rue de l'Equerre
89800 BEINE
RCS AUXERRE 339 614 075
N° SIRET 339 614 075 00010

Transformation de la SARL en SAS Unipersonnelle sans création d'être moral nouveau
Aux termes d'une décision collective en date du 24 Mars 2020, il a été procédé à la transformation de la SARL Alain GEOFFROY en Société par Actions Simplifiée. Le siège social, le capital et l'objet n'ont pas été modifiés.
Forme de la société : Société par Actions Simplifiée régie par les dispositions de la loi n° 94-1 du 3 janvier 1994, la loi du 12 juillet 1999 incorporée au Code de Commerce (art. L.227-1 et s.) ainsi que par les statuts.
Dénomination : SAS « Alain GEOFFROY ».
Objet : Le négoce de vins ainsi que toutes opérations relatives aux vins, spiritueux, boissons, spécialités. Achats, ventes, prestations, courtages, etc.
Siège social : 4 Rue de l'Equerre 89800 BEINE
Durée : 99 ans ayant commencé le 8/12/1985 pour se terminer à pareille date de l'année 2084.
Capital social : 154 000 .euros divisé en 1000 actions de 154 € chacune.
Présidence : La Société Financière et de Participations de la Rue de l'Equerre représentée par sa présidente Madame Catherine GEOFFROY-LOMBAERTS, demeurant 4 Rue de l'Equerre 89800 BEINE, nommée pour une durée indéterminée.
Directeur Général : Madame Nathalie GEOFFROY demeurant 9 chemin de casse bouteilles 89800 BEINE, nommée pour une durée indéterminée.
Cession des actions : Les actions sont librement négociables.
Pour avis,
La présidence
AL892427309

EURL MISS B2B

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social sis 1 Place de l'Esterel
89000 AUXERRE
R.C.S. AUXERRE 830 935 003

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 mai 2020, l'associée unique a décidé de modifier l'objet social de la société, qui deviendra, pour la France et tous les pays :
-Le commerce en ligne de produits liés à l'univers de la beauté, du bien-être, de bijoux fantaisies.
-Le commerce en entreprise sous forme d'expo vente de ces mêmes produits.
-La fabrication artisanale de bijoux, leur vente en ligne ou sous forme d'exposition.
-La prestation de massages bien-être en entreprises.
-Le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion liés à ces activités.
-La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, ateliers, se rapportant à l'une des activités spécifiées.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Les autres termes du précédent avis n'ont pas été modifiés.
Pour avis
AL892427574

AVA Cour. Cathédrale Vérone & Nice

AMBULANCES GRENDEL

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX 1 Place du Palais de

Justice - 89000 AUXERRE 18 rue du Général Leclerc - 89100 SENS Tel : 03.86.52.60.00 _ AMBULANCES GRENDEL Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée Au capital de 168 151,27 euros Siège social : 172 avenue de Sénigallia 89100 SENS 419 025 705 RCS SENS _ Aux termes d'une délibération en date du 29 mai 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 168 151.27 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Monsieur Franck GRENDEL, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Franck GRENDEL, demeurant 10 Grande Rue 89100 MAILLOT Pour avis, le Président

AL892427662

IBRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 445 000 euros
Siège social : 5 rue Henri Cavallier - 89100 Saint-Denis-lès-Sens
484 980 073 RCS Sens
(la « Société »)

Publication légale

1) Aux termes d'une délibération en date du 2 juin 2020, la collectivité des associés a décidé à l'unanimité la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

2) L'objet de la Société, sa durée, les dates de son exercice social, son siège social et sa dénomination demeurent inchangés.

Le capital de la Société reste fixé à la somme de 445 000 euros.

3) Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Forme

La Société, précédemment sous forme de société à responsabilité limitée (SARL) a adopté celle de société par actions simplifiée (SAS).

Administration et Direction

Avant sa transformation en société par actions simplifiée, la Société était gérée par :

M. Philippe Davion, Gérant, demeurant 15 rue de la Croix à Dinan (22100).

Sous sa nouvelle forme, la Société est administrée par :

M. Philippe Davion, Président, demeurant 15 rue de la Croix à Dinan (22100).

Commissaires aux Comptes

La collectivité des associés a :

- confirmé le Commissaire aux Comptes titulaire, la société Orcom International, demeurant Immeuble Allure - 101-109 rue Jean Jaurès - 92300 Levallois-Perret, dans ses fonctions,

- confirmé le Commissaire aux Comptes suppléant, la société Cecam, demeurant 71 rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris, dans ses fonctions,

Les statuts sont modifiés en conséquence

Mention sera faite au RCS de SENS

Le Président

AL892427681

BP CONSEILS

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 23 rue de la Porte d'Auxerre, 89800 BEINE
754 012 359 RCS AUXERRE

Selon décision du 27/05/2020, l'associé unique a décidé de ne pas renouveler le mandat de la société RENART GUION ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire et le mandat de Mr Eric DEBUISSON, Commissaire aux Comptes suppléant qui sont arrivés à expiration.

Mention sera faite au RCS d'Auxerre.

Pour Avis

Le Président

AL892427685

LE ROMARIN

Société par Actions Simplifiée
au capital de 128.000 €
Siège social :
ZA de la Fontaine d'Azon - rue des Foudrières
89100 SAINT-CLEMENT
422 051 839 R.C.S. Sens

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 mai 2020 a décidé de modifier ainsi qu'il suit, l'article 2, objet des statuts :

« ARTICLE 2 – OBJET

Cette société a pour objet exclusif l'exploitation d'un fonds de commerce de restauration situé à SAINT CLEMENT (89100)- ZA de la Fontaine d'Azon - rue des Foudrières, sous l'enseigne L'ARDOISE et dans ce cadre :

- la fourniture de repas ou de plats préparés pour être consommés sur place,

- la fourniture des consommations accompagnant ces repas,

- éventuellement l'exploitation, à titre accessoire, à la même adresse et sous la même enseigne, d'un débit de boisson, sous réserve, bien entendu, d'obtenir au préalable, les autorisations nécessaires,

- à titre accessoire, la fourniture, de repas ou de plats préparés à emporter.

Ainsi que toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Mention sera faite au RCS de SENS

POUR AVIS

AL892427695

➜ CESSION

Notaires

CESSION DE FONDS L'HACIENDA/ LE CANARD DANS LE BOCAGE

Suivant acte reçu par Me Romain LENDAIS, Notaire de la SELAS « Lendais & Associés », à la Résidence de VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) 8 Quai du Commerce, le 26 mai 2020, enregistré à SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT AUXERRE 1, le 03/06/2020 dossier 2020 00014306 référence 8904P01 2020N00495 a été cédé un fonds de commerce par : La Société dénommée L'HACIENDA, Société à responsabilité limitée au capital de 100 €, dont le siège est à EGRISELLES-LE-BOCAGE (89500), 18 Grande rue, identifiée au SIREN sous le numéro 492014378 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS. AU PROFIT DE : La Société dénommée LE CANARD DANS LE BOCAGE, Société par actions simplifiée (SAS) au capital de 5000 €, dont le siège est à EGRISELLES-LE-BOCAGE (89500), 18 Grande rue, identifiée au SIREN sous le numéro 879648996 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS. Désignation du fonds : fonds de commerce de bar restauration sis à EGRISELLES LE BOCAGE (89500) 18 Grande rue, connu sous le nom commercial L'HACIENDA, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SENS, sous le numéro 492014378. ce fonds comprenant : L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés. Le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à EGRISELLES LE BOCAGE (89500) 18 Grande rue, où le fonds est exploité. La licence de IV catégorie Le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à son exploitation, Le CESSIONNAIRE a la propriété du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a eu lieu le 06 janvier 2020 . Moyennant le prix principal de QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 EUR), s'appliquant : aux éléments incorporels pour SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (7.500,00 EUR), au matériel pour SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (7.500,00 EUR). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi: cabinet ARCHIBALD 1 rue de l'Epée 89100 SENS

AL892427686

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à ST FLORENTIN (Yonne) du 29 mai 2020, enregistré au enregistré au SPFE d'AUXERRE 1, le 02 juin 2020, dossier 2020 00014174, référence 8904P01 2020 A 00960, La Société BATIMENTS TRAVAUX PUBLICS DE L'ARMANCON, Société à Responsabilité Limitée au capital de 50 000 €, dont le siège social est 8 Bis Rue des Capucins - 89600 SAINT-FLORENTIN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE sous le n° 950 378 802 RCS AUXERRE, représentée par Monsieur Julien DURVILLE, gérant, A CEDE à la SOCIETE DAIAN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 €, dont le siège social est 86 Bis Rue Georges Pompidou - 89700 TONNERRE, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 751 439 225 RCS AUXERRE, représentée par Monsieur David DAIAN, gérant, un fonds de commerce de chauffage, adduction d'eau et assainissement, plomberie, sanitaire et gaz, froid et climatisation, toutes installations mobilières et d'équipement, location de matériel, d'engins et de véhicules, connu sous l'enseigne de B.T.P.A. sis et exploité à 8 Bis Rue des Capucins - 89600 SAINT-FLORENTIN, moyennant le prix de 43 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er juin 2020. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au Cabinet S.J.B, Société d'Avocats, 43 rue du Clos à AUXERRE (Yonne).

AL892427687

SCP Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN et Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaires associés
10 boulevard Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Elise LAROCHE SAUTEREL le 2 juin 2020, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 5 juin 2020, dossier 2020 00014599, référence 8904P01 2020 N 00502,

La société «DEVA», SARL, ayant son siège social à AUXERRE (89000) 59 rue Joubert, identifiée au SIREN sous le n° 812 118 289 RCS AUXERRE, a cédé à la société «CLAMARN», SARL, ayant son siège social à AUXERRE (89000) 41 rue du Pont, identifiée au SIREN sous le n° 338 549 975 RCS AUXERRE, le fonds de commerce de café, débits de boissons, sandwiches, petite brasserie, exploité à AUXERRE (89000) 59 rue Joubert et 2 Place Saint-Pierre, sous le nom de «LE SAINT PIERRE», moyennant le prix de 25.000,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire à AUXERRE, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion - le Notaire

AL892427692

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

TETENAL

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 200 040 euros
Siège social :
Zone d'Activité Les Terres du Canada
4, rue Louis Blériot
89470 MONETEAU
RCS AUXERRE 332 773 829

Aux termes d'une décision en date du 27 Mai 2020, l'associée unique a nommé :

- Monsieur Stephan LEPPLA, demeurant Gleueler Strasse 157 D- 50931 COLOGNE (Allemagne), en qualité de gérant pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Agnès RIVRAIN, démissionnaire, à compter du 1er Juin 2020.

Pour avis

La Gérance

AL892427663

GÉRANT

Dénomination : SARL LIVDAC. Forme : SARL. Capital social : 7600 euros. Siège social : Route de Fleury les Courlis, 89113 CHARBUY. 510654338 RCS TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE. Aux termes d'une décision en date du 29 mai 2020, l'associé unique a pris acte de la nomination de cogérante de la société à compter du 1 juin 2020 de : - Madame Géraldine CADÉVILLE née LEVY, demeurant 12 Rue du Moulin - Pien, 89470 Moneteau (nomination). Mention sera portée au RCS de TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE.

AL892427668

SCEA DE VOLVENT

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 60 000 euros
Siège social : VOLVENT 89240 DIGES
440 149 359 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 27 mai 2020, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Fabrice GUET intervenu le 18 décembre 2019 et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Roger MADELENAT, demeurant 6 Rue de Bretagne 89000 AUXERRE, pour une durée Billimitée à compter du 27 mai 2020. Pour avis

AL892427676

➜ POURSUITE D'ACTIVITÉ

LA PLAINE DU ROCHER

SARL au capital de 50 000 euros
21 Rue de l'Europe 89100 MAILLOT
RCS SENS 513 852 814

Modification de la durée de la société

Aux termes d'un PV du 28/02/2020, il a été décidé de proroger la durée de la Société de 2 ans soit jusqu'au 31 mars 2022.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du tribunal de Commerce de SENS.

Pour avis,

AL892427698

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CHANGEMENT DE DATE DE CLÔTURE

Aux termes des Décisions Unanimes des associés du 23/03/2020, de la société SERRURERIE METALLERIE DE CHAMPCLOS - BUCHEZ, SAS au capital de 100.000 €, siège social : Route de Champclos - 89240 POURRAIN- RCS AUXERRE n°478 692 163. Il a été décidé de reporter la date de clôture de l'exercice social au 31 mars et de modifier l'article 24 des statuts. Pour avis

AL892427704

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI DU CLOS DES VIGNES

SCI au capital de 260000 €
Siège social : 4 Ruelle Du Plenoy
89740 VILLON
328187406 RCS de AUXERRE

Par AGE du 02/06/2020, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. BAUDOIN Didier 4 Ruelle Du Plenoy 89740 VILLON pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 02/06/2020

Radiation du RCS de AUXERRE

AL892427660

FIDUCIAL SOFIRAL

NEVERS

SARL DA SILVA JOAQUIM

SARL au capital de 7 600 euros
30 RUE DU CARRE 89480 CRAIN
R.C.S. AUXERRE 448 703 660

Assemblée Générale Extraordinaire du 30.04.2020 : Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Liquidateur : M. Joaquim ADAO DA SILVA dt 30 Rue du Carré 89480 CRAIN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE en annexe au RCS.

La Gérance

AL892427561

PHARMACIE PRINCIPALE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 170 000 euros
Siège social : 5 Rue Marcelin Berthelot
89000 AUXERRE
493 258 925 RCS AUXERRE

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 20 mai 2020, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mai 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Caroline LATTES, demeurant 5 Rue Marcelin Berthelot 89000 AUXERRE, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 5 Rue Marcelin Berthelot 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur.

AL892427664

SAINT-JACQUES

SARL en liquidation
au capital de 1 000 euros
21 Rue de l'Europe 89100 MAILLOT
RCS SENS 793 209 693

Suivant l'AGE du 30/09/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2019 et sa mise en liquidation.

L'AGE a nommé comme liquidateur Michel BEAU, demeurant professionnellement à MAILLOT (89100) 21 rue de l'Europe et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS

Pour avis, le liquidateur,

AL892427670

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGE du 30/09/2019 de la société SAINT JACQUES-Société en liquidation, SARL au capital de 1 000 Euros, 21 Rue de l'Europe 89100 MAILLOT– RCS SENS 793 209 693.

Il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Michel BEAU demeurant professionnellement au 21 rue de l'Europe 89100 MAILLOT, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

Pour avis, le liquidateu

AL892427667

LA MENELLE

SCCV en liquidation
au capital de 1 000 euros
21 Rue de l'Europe 89100 MAILLOT
RCS SENS 540 011 756

Suivant l'AGE du 30/09/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2019 et sa mise en liquidation.

L'AGE a nommé comme liquidateur Michel BEAU demeurant professionnellement au 21 rue de l'Europe 89100 MAILLOT et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour avis, le liquidateur,

AL892427669

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGE du 30/09/2019 de la société :

LA MENELLE - Société en liquidation

SCCV au capital de 1 000 €, 21 rue de l'Europe 89100 MAILLOT RCS SENS 540 011 756

Il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Michel BEAU, demeurant professionnellement au 21 rue de l'Europe 89100 MAILLOT, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

Pour avis, le liquidateu

AL892427672

SARL AUDIO VIDEO ASSISTANCE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social et Siège de liquidation:
1 Chemin des Hantés
89113 CHARBUY
402 430 011 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2019 à Charbuy, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Fernand DEHARBE, demeurant 1 Chemin des Hantés à Charbuy (89113), de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

AL892427689

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 1er mars 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Par actions simplifiée – Dénomination : SAS APCARSENS

Siège : 22 bis avenue Lucien Cornet à SENS (89100) – Durée 99 ans à compter de son immatriculation au RCS – Capital : 200 euros –

Objet : Service carte grise et achat vente de véhicule d'occasion

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Mr PALEAU Christian – 12 rue Haute – 89320 CERISIERS

La société sera immatriculée au RCS de SENS. POUR AVIS – La Présidente

AL892427620

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 27 mai 2020, à Saint georges sur baulche. Dénomination : NOELLE CASTELEYN. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 44 bis Avenue d'auxerre, 89000 St georges sur baulche. Objet : acquisition d'immeubles, administration et exploitation par bail. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Cession de parts et agrément : Toute cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'après agrément des ¾ des associés. Gérant : Madame Noelle ROLLINAT, demeurant 44 bis Avenue d'auxerre, 89000 St georges sur baulche Gérant : Monsieur Thierry ROLLINAT, demeurant 44 bis Avenue d'auxerre, 89000 St georges sur baulche La société sera immatriculée au RCS de Auxerre.

Pour avis.

AL892427661

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

LES BORDES - terre – parcelles occupées

9 ha 96 a 50 ca - Champs cruards: ZI-78 - Cotas bardet: C-718 - Grands champs: ZB-65-68-70 - Les glands: ZI-53 - Les guinottes: ZI-68-77 - Les housseaux: ZI-67

zonage : RNU

DIXMONT – terre – parcelles occupées

8 ha 82 a 80 ca - Chapitre: ZY-5- La borniette: ZY-14 - Le modinet: I-496 - Le ponceau: ZY-27 - Les piffanes: I-535

zonage : RNU

PONT-SUR-VANNE – terre et serre

5 ha 29 a 01 ca - Bas de la rue: ZI-43-44-45-46-50-61 - Les pres de l isle: ZI-1-2

zonage : RNU

PONT-SUR-YONNE – terrre

26 a 73 ca - Les creasses: ZO-26

zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 29 juin 2020** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL892427699

AVIS DE CONSTITUTION

Par assp du 25/05/2020, avis de constitution d'une SASU dénommée:

HYDRO BE 1 ETRE

Capital : 1 000 €.

Siège social : 9 Avenue de la Fontaine, 89000 AUXERRE.

Objet : Les activités et les prestations de soins d'hydrothérapie comprenant le nettoyage et l'irrigation du côlon et toutes autres prestations et conseils se rapportant au bien-être

Durée : 99 ans.

Président : HENRY Patricia, 1 Avenue Jean Mermoz Chemin Privé 89000 Auxerre

Immatriculation au R.C.S. de AUXERRE.

AL892427666

Notaires

SCI NICOLE ET PATRICE RENAULT

Office notarial LENDAIS & Associés, Notaires à VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne), 8 Quai du Commerce. Avis de constitution Suivant acte reçu par Me Romain LENDAIS, Notaire de la SELAS « Lendais & Associés », à VILLENEUVE SUR YONNE 8 Quai du Commerce, le 2 juin 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. . La dénomination sociale est : SCI NICOLE ET PATRICE RENAULT. Le siège social est fixé à : MARSANGY (89500), 51 RUE DE L'YONNE. La société est constituée pour une durée de 99 années Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENT TRENTE-SIX MILLE EUROS (236.000,00 EUR) . Les apports sont en numéraires. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Les premiers gérants de la société sont: Mr et Mme Nicole et Patrice RENAULT demeurant à MARSANGY (89500) 51 rue de l'Yonne. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS Pour avis Le notaire.

AL892427671

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 27 mai 2020, à Saint Georges sur Baulche. Dénomination : THIERRY ROLLINAT. Forme : SARL. Siège social : 10 Avenue d'Auxerre, 89000 St georges sur baulche. Objet : - Boulangerie, Pâtisserie, Chocolaterie, glacerie, confiserie, traiteur sur place ou à emporter, vente de plats préparés à emporter, vente de produits d'épicerie et produits régionaux alimentaires, dépôt de presse, boissons fraiches, petit licence d'alcool léger,. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 10000 euros Gérant : Monsieur Thierry ROLLINAT, demeurant 44 bis Avenue d'Auxerre, 89000 St georges sur baulche Gérant : Madame Noëlle ROLLINAT, demeurant 44 bis Avenue d'Auxerre, 89000 St georges sur baulche La société sera immatriculée au RCS de Auxerre.

Pour avis.

Les cogérants

AL892427674

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 22/05/2020, il a été constitué une Société à responsabilité limitée à associé unique:

Dénomination sociale : CENT POUR CENDRE

Siège social : Saint Privé (89220) Les Creux

Capital social : 3 000 €

Objet : La fabrication et la vente de produits d'hygiène composés de plus de 95% d'ingrédients agricoles biologiques à destination des particuliers et des entreprises. Et plus généralement, la participation de la société dans toutes entreprises commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet précité. La Société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet.

Durée : 99 ans

Gérant : Mme BENDOUMIA Saïda, demeu-

rant Les Creux – 89220 Saint Privé
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre
Pour avis

AL892427675

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 25 mai 2020, à DISSANGIS. Dénomination : SCI DU LAC DE LA FONT. Forme : Société civile immobilière. Siège social : Rochefort, 89440 Dissangis. Objet : acquisition d'immeubles, administration et exploitation par bail. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 2000 euros Montant des apports en numéraire : 2000 euros. Cession de parts et agrément : Toute cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'après agrément des ¾ des associés. Gérant : Madame Evelyne BLANCHE, demeurant Rochefort, 89440 Dissangis Gérant : Madame Amelie LAVENS, demeurant 20, Rue de la Font, 70200 Lure La société sera immatriculée au RCS de Auxerre.
Pour avis.
Les cogérantes

AL892427678

GFA LES CROTS TAUPIN

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'un groupement foncier agricole régi par les articles L. 322 1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil, dénommé GFA Les Crots Taupin au capital de 1.000€, dont le siège social est à PERRIGNY (89000) les Bréandes Rue Les Crots Taupin, ayant notamment pour objet la propriété, la jouissance, l'administration, la location des immeubles, droits immobiliers à destination agricole aux fins de création d'une exploitation. M. David DUCROT demeurant 19 route d'Auxerre 89240 VILLEFARGEAU a été nommé gérant. Les cessions de parts sociales à des tiers ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des 3/4 des associés. Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL892427680

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Julien LAPIERRE , Notaire, Notaire à BAR SUR SEINE (Aube), 32 Rue Victor Hugo , les 23 mai et 3 juin 2020, a été constituée la société civile immobilière suivante : Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Dénomination : DOMAINE DE MAULNES. Siège social : CRUZY LE CHATEL (89740), hameau de Maulnes. Durée de 99 années Capital social : 473 000,00 €. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Gérance : Madame Alice BERTOLANI, épouse FALCHI, demeurant à LUNEVILLE (54300) 50 avenue de la Libération et Monsieur Antoine COPIATTI demeurant à PARGUES (10210) Ferme des Minots Immatriculation : RCS de AUXERRE

AL892427684

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 4 Juin 2020 est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société Civile Immobilière DENOMINATION : SCI GEOLOU SIEGE SOCIAL : 51 Avenue des Clairions – 89000 AUXERRE OBJET : La propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail ou location, de biens immobiliers, à usage professionnel ou d'habitation, qui seront loués, acquis ou construits par elle ou qui lui seront apportés au cours de la vie sociale. DUREE : 99 années CAPITAL : DIX MILLE EUROS (10.000 €) intégralement libéré. APPORTS EN NUMERAIRE : DIX MILLE EUROS (10.000 €) GERANCE : Madame Christine, Clémentine JUST épouse GODARD domiciliée à AUXERRE (89) – 51 Avenue des Clairions IMMATRICULATION : au RCS d'AUXERRE

AL892427690

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 mars 2020 à Saint Bris le Vineux, il a été constitué une société civile. Dénomination sociale : J3L Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société Capital social : 204 740 euros Siège social : 4 Chemin des Près de Goix, 89580 SAINT BRIS LE VINEUX Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés Apports : Parts de société civile à placement collectif immobilier pour un montant de 179 528 € et des apports en numéraire pour un montant de 25 212 € Gérant : M. Jean-Luc POURRAT demeurant 4 Chemin des Près de Goix, 89580 SAINT BRIS LE VINEUX Cessions de parts : Toute cession de parts est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL892427691

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 25/05/2020, il a été constitué une EARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : EARL LE GRAND CHENE
Objet social : exercices d'activités réputées agricoles
Siège social : Ferme des Bruleries, saint aubin chateauneuf, 89110 LE VAL D'OCRE
Capital : 50 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS
Co-gérance : Madame CHHU Pascale, demeurant ferme des Bruleries, saint aubin chateauneuf, 89110 LE VAL D'OCRE et Monsieur DELIN Luc, demeurant ferme des Bruleries, saint aubin chateauneuf, 89110 LE VAL D'OCRE

AL892427693

▶ DES PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
◯ pour 1 an 50 €
◯ pour 2 ans 100 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___
date d'expiration: ___/___

SIGNATURE



KWS FARO

VARIÉTÉ PRÉFÉRÉE CBMO

Orge d'hiver - 6 rangs brassicole

- Excellente qualité brassicole
- Précoce à très bonne productivité
- PS et calibrage très élevés
- Meilleure résistance au froid du marché

www.kws.fr

SEMER L'AVENIR
DEPUIS 1856

KWS

crédits photos : istock